

Aujourd'hui



B1 TURNER

Après sa victoire éclatante du week-end sur les révisionnistes de son parti, John Turner est accueilli en triomphe par les députés libéraux à la Chambre des Communes.

B4 VIDEOTRON

Après avoir longuement interrogé les deux parties, le président du CRTC, André Bureau, dit juger intéressant le projet d'acquisition de Tele-Metropole par Videotron.

A5 LOI 101

Conscient de l'importance de sauvegarder la paix sociale à Montréal, le maire Doré presse le gouvernement de faire respecter la Loi 101 et de poursuivre les contrevenants.

A18 IRANGATE

Tandis que le Congrès entame sa propre enquête sur le scandale de l'Irangate, le président Reagan se dit disposé à accepter la nomination d'un procureur spécial.



D1 LA MODE

L'évolution de la robe décrit le chemin parcouru par les femmes dans notre société, et les collections de robes anciennes constituent une fidèle chronique des jours enfiés.

Sommaire

- Annonces classées..... C4, D17 à D19, E1 à E4
- Arts et spectacles
- Informations..... B4 à B6
- horaires..... B7, B8
- Bandes dessinées..... D19
- Campus..... E6, E7
- Décès, naissances, etc..... E5
- Economie..... cahier C
- Êtes-vous observateur?..... D17
- Feuilleton..... E1
- Horoscope..... D18
- Le monde..... A18, D20
- Mots croisés..... E3
- «Mot mystère»..... E1
- Quoi faire aujourd'hui..... B7
- Television..... B4, B5
- Vivre aujourd'hui
- La mode..... D1 à D9
- TABLOÏD SPORTS
- Mots croisés..... 14
- Réjean Tremblay..... 5

Un juré a été acheté par un Hell's Angel

Le procès se poursuit avec 11 jurés

GERMAIN TARDIF

Autre coup de théâtre hier au procès des quatre motards des Hell's Angels de Sorel accusés du meurtre de cinq autres motards du chapitre de Laval. L'un des 12 jurés a en effet admis qu'il avait accepté une offre de \$25,000 d'un membre des Hell's Angels qu'il connaissait depuis son enfance.

Le juge Jean-Guy Boilard, qui préside au procès, a tout d'abord reçu hier une note venant du juré lui-même, qui occupait le siège numéro 8 dans le box du jury. Cette note renfermait le texte suivant: «J'ai été acheté. Hell's Angels. Numéro 8.»

Le juge convoqua immédiatement les accusés et les avocats pour les informer de ce nouveau développement.

Il voulut faire comparaître le juré, mais celui-ci refusa de se présenter devant le public et les journalistes qui remplissaient la cour. Le juge ordonna donc le huis clos et lorsque son interrogatoire fut terminé, il fit venir les 11 autres jurés pour les informer de la situation, en l'absence du «numéro 8», et permit au public de revenir dans la salle.

C'est alors que furent révélés les détails de cet événement. Les autres jurés avaient déjà appris l'histoire dimanche, de la bouche même de leur collègue. Celui-ci a dit qu'il avait reçu l'argent, qu'il l'avait caché et qu'il ne dirait rien à la police.

Ce dernier se trouvait, en fin d'après-midi, hier, au quartier général de la Sûreté du Québec, où il était détenu pour interrogatoire. Il possède un casier judiciaire pour s'être déjà sauvé sans payer

d'une station-service où il avait fait le plein d'essence.

S'adressant aux membres du jury qui restent, le juge a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de déclarer un «mistrial» à la suite de cet incident et que la loi permettait qu'on puisse poursuivre un procès avec un ou deux jurés en moins.

Il leur a ensuite donné de nouvelles directives et a fait appel à leur générosité ainsi qu'à l'honnêteté et aux capacités intellectuelles dont ils ont fait preuve jusqu'ici pour oublier cet événement et ne pas en tenir compte pour déterminer le verdict qu'ils ont à rendre.

«Il ne faut pas retenir ça à l'égard des accusés, a-t-il dit, parce qu'il n'y a aucune preuve qu'ils

VOIR JURE EN A 2
SUITE DES INFORMATIONS EN A 3



Me Leo-René Maranda, un des avocats des Hell's: le juge aurait dû decreter un «mistrial».

Pas de hausse des tarifs d'autobus et de métro en 87

FLORIAN BERNARD

Les usagers du transport en commun peuvent souffler. La menace d'une hausse des tarifs des autobus et du métro qui pesait sur les usagers, et qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier, a été écartée. En outre, les usagers ont depuis hier soir l'assurance qu'il n'y aura aucune hausse des tarifs en 1987, et cela malgré un budget du transport en commun qui atteindra le chiffre record de \$500 millions.

Ce sont les municipalités de banlieue qui ont permis ce «second souffle» aux usagers en acceptant d'absorber, conjointement avec Montréal, la part du lion des dépenses liées au transport en commun au cours de 1987, soit une charge additionnelle de près de \$15 millions.

En souscrivant à la proposition du Rassemblement des citoyens de Montréal, les maires de banlieue permettent au maire Jean Doré de

réaliser des maintenant l'une des promesses les plus importantes de son programme électoral, soit un gel des tarifs du métro en 1987.

Le nouveau président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, n'a pas manqué de le souligner en rendant un hommage particulier à «l'esprit de collaboration et à l'ouverture» manifestés par les maires de banlieue. «Desormais, ensemble, nous allons pouvoir travailler à découvrir de nouvelles sources de revenus pour le transport en commun.»

Pour sa part, le vice-président du conseil d'administration, M. Michel Leduc, maire de LaSalle, a parlé d'un «moratoire qui va permettre aux représentants de Montréal et de la banlieue de négocier de nouveaux accords de financement avec le grand frère qui est à Québec».

C'est la première fois depuis la création de la Communauté urbaine de Montréal, il y a 16 ans, que le budget du transport en commun

sera adopté aussi facilement et dans un pareil climat d'harmonie entre les deux blocs traditionnellement opposés. Il ne fait aucun doute, en effet, que l'accord conclu hier soir au niveau du conseil d'administration de la STCUM fera l'objet d'une adoption facile lorsque le budget global sera présenté au conseil de la CUM.

En 1987, tout augmentera dans le transport en commun, sauf les tarifs. Le budget des dépenses s'établira à \$499,2 millions — nous voulions éviter le chiffre fatidique de \$500 millions, a dit M. Robert Perreault — une hausse globale de 4,14 p. cent par rapport à l'an dernier.

A cause du gel des tarifs et du plafonnement des subventions de Québec, les municipalités devront facturer à leurs contribuables une charge additionnelle de \$15 millions. Ce sont les petits propriétaires de chacune des 28 vil-

VOIR METRO EN A 2

Création d'emplois: Bourassa admet certaines lenteurs

Il y a un an, la tornade libérale balayait le Québec

MARIO FONTAINE

Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, se dit satisfait de l'action de son gouvernement, au pouvoir depuis un an jour pour jour. Mais il admet aussi certaines lenteurs d'action, des insatisfactions.

«J'aurais par exemple voulu créer 100 000 emplois nouveaux, mais finalement on va en avoir à peu près 65 000. Donc, c'est moins élevé que j'aurais souhaité», a reconnu hier M. Bourassa en faisant un premier bilan de son administration sur les ondes de CKAC.

Le chiffre de 65 000 paraît lui-même très élevé en regard de prévisions publiées récemment dans LA PRESSE puisque, de décembre 1985 à octobre 1986, à peine 12 000 emplois ont été créés au Québec. Cependant, en utilisant les statistiques sur les moyennes annuelles, on estime qu'il y aura 50 000 nouveaux emplois cette année.

C'est tout de même assez loin des 65 000 emplois évoqués hier par le premier ministre, et

VOIR BOURASSA EN A 2
SUITE DES INFORMATIONS EN A 4 ET A 16

Il y a un an, 38 députés et ministres du Parti québécois étaient défaits par les libéraux. L'ex-député de Saint-François et vice-président de l'Assemblée nationale, Réal Rancourt (photographié ci-contre avec sa femme Simone), était de ce nombre. Le reportage de Paul Roy en page A 16.

PHOTO MICHEL GRAVEL, LA PRESSE



Le Canadien en perd une 5e de suite

Nouvelle défaite du Canadien hier soir au Forum: un but d'Alan Haworth en prolongation a assuré un gain de 2-1 aux Capitals de Washington, le Canadien subissant ainsi un cinquième revers consécutif. À Québec, Michel Goulet et Clint Malarchuk continuaient de briller et les Nordiques l'emportaient 4-1 sur les Whalers de Hartford. Les Nordiques prennent donc une avance de trois points sur le Canadien, au premier rang de la division Adams. *Tabloid Sports*, pages 2 à 4.

76% des jeunes ont déjà gagé

ANDRÉ PRATTE

Soixante-seize p. cent des adolescents québécois ont déjà misé à des jeux de hasard ou d'argent, et 5 p. cent se disent incapables d'arrêter de jouer.

C'est ce que révèle un sondage effectué par le Laboratoire de psychologie sur les jeux de hasard et d'argent de l'université Laval dont les résultats viennent d'être rendus publics. L'enquête a été réalisée en 1984 auprès de 1 612 étudiants de Secondaire 3, 4 et 5 de la région de Québec.

Certaines données sont qualifiées de «troublantes» et d'«inquiétantes» par les auteurs de la recherche.

Ainsi 5,6 p. cent des adolescents interrogés avouent avoir volé, vendu de la drogue ou travaillé pour un «bookmaker» afin de se procurer de l'argent pour jouer.

On constate de plus que 5,4 p. cent des étudiants ont déjà manqué l'école pour s'adonner à un jeu de hasard ou d'argent; 15 p. cent ont déjà emprunté à leur famille ou à des amis pour jouer, et 2,3 p. cent n'ont pas remboursé leurs dettes de jeu; 12 p. cent sont déjà retournés au jeu pour récu-

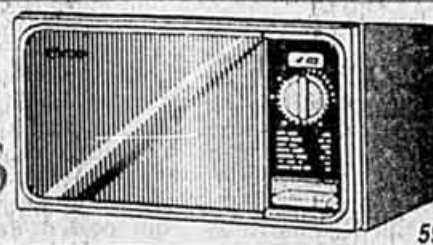
VOIR JEUNES EN A 2



NOTRE CONSEILLÈRE EN FOURS MICRO-ONDES VOUS PROPOSE:

Lifestyle II **Quasar**
■ PEUT S'ACCROCHER SOUS L'ARMOIRE ■ 11" LARGE (INTÉRIEUR)
■ 500 WATTS ■ ANTENNE «ROTAFLOW» ■ SUPER BAS PRIX

«Excellent ratio qualité-prix» **199\$**



Voire Conseiller-Micro-Ondes

Vumoulin

8390, ST-HUBERT (sud de Métropolitain) 388-4777, 388-1122
5916, BÉLANGER (Métropolitain, sortie Lacordaire-sud) 256-7571

SPEC



PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE

Meurtre et tentative de suicide à Anjou

Une femme âgée d'une quarantaine d'années est morte hier soir, tandis qu'un homme gravement blessé repose à l'hôpital Maisonneuve à la suite de ce qui semble être un meurtre suivi d'une tentative de suicide. Le drame a eu lieu un peu avant 20 h au 5710 de la rue Brunetière, à Saint-Léonard. La victime, dont l'identité n'a pas été révélée, a été atteinte de plusieurs coups de couteau à l'abdomen et au thorax. Son compagnon se serait infligé des blessures graves à l'abdomen. Il semblerait qu'une querelle de ménage soit à l'origine de ce drame. Une autopsie sera pratiquée sur le corps de la défunte. Les policiers ont ouvert une enquête pour éclaircir ce 57e meurtre à survenir sur leur territoire.

Prix Mireille-Lanctôt à Danielle Bonneau

■ Danielle Bonneau, une jeune journaliste de 25 ans qui était du nombre des stagiaires de LA PRESSE, l'été dernier, et qui signe depuis quelques semaines la chronique *Groupies* du cahier Arts et spectacles du vendredi, vient de se voir attribuer le nouveau Prix Mireille-Lanctôt pour son reportage sur l'inceste, paru dans LA PRESSE en juillet dernier.



Danielle Bonneau

Le Prix Mireille-Lanctôt, accompagné d'une bourse de \$5 000, existe depuis janvier 1984. Institué par la Fondation Mireille-Lanctôt, du nom de la jeune journaliste et artiste décédée accidentellement l'année dernière, il s'adresse aux journalistes de moins de trente ans. Il vise à récompenser l'auteur d'un travail journalistique dans les domaines culturels ou humanitaires.

Pour Danielle Bonneau, qui détient un premier baccalauréat en psycho-éducation, mais qui en termine ces jours-ci un deuxième en journalisme et communication, le Prix Mireille-Lanctôt tombe à point : « C'est tout un encouragement à ce point-ci d'une carrière. Et ça ne peut qu'aider à ouvrir des portes... ».

Le jury chargé de désigner la lauréate parmi l'ensemble des candidatures avoue que le choix n'a pas été facile. Mais le reportage de Danielle Bonneau a remporté la palme grâce à l'intérêt suscité par le sujet lui-même, la qualité de la forme et la démarche journalistique qu'il présentait, a confié Claire Bonenfant, porte-parole du jury.

Les membres du jury ont aussi accordé deux mentions spéciales pour des reportages vidéo de Jolyne Lalonde (sur la liberté des créateurs) et de Martine Gendron (sur le phénomène de l'entraide), tous les deux diffusés sur les ondes de Radio-Québec, en Abitibi-Témiscamingue.

Le Prix Mireille-Lanctôt sera remis officiellement, vendredi prochain, à l'ouverture du congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, au Château Frontenac, à Québec.

Un « racket » de l'immigration turque au Canada

d'après Canadian Press TORONTO

■ C'est un « racket de l'immigration » établi en Turquie qui serait responsable de l'arrivée à l'aéroport international de Mirabel de 1 557 ressortissants turcs depuis le début du mois de juin.

Le réseau serait constitué d'« intermédiaires » et d'agents de voyage qui promettaient aux citoyens turcs, moyennant l'équivalent de \$100 canadiens par client, une vie nouvelle au Canada, en leur affirmant que le gouvernement canadien avait modifié ses lois sur l'immigration et recherchait activement de nouveaux immigrants, particulièrement des travailleurs venant de Turquie.

Richard Saint-Louis, agent de programme pour le Québec de la division des réfugiés du ministère de l'Immigration, précise que 721 Turcs sont arrivés à Mirabel en novembre, dont 120 le week-end dernier. Ces personnes auraient été avisées qu'elles n'avaient qu'à se rendre au Canada et qu'elles pourraient y trouver du travail dès leur arrivée.

De son côté, Rejane Dodd, agent de relations publiques du ministère des Affaires extérieures, souligne que les nouveaux-arrivés, qu'elle décrit comme des agriculteurs et des ouvriers venant des régions les plus pauvres de Turquie, ont vendu tous leurs biens pour acheter leur billet d'avion. « Il est évident que les agences de voyage turques fournissent des informations erronées sur le Canada », précise-t-elle.

M. Saint-Louis explique que les immigrants en puissance, qui ne parlent ni français ni anglais, re-

çoivent tous des prestations de bien-être du gouvernement du Québec. Jusqu'à maintenant, ajoute-t-il, aucun des Turcs ne fait allusion au terme de « réfugié » à son arrivée à Mirabel. « Ils désirent simplement s'installer au Canada comme on leur a promis qu'ils pourraient le faire. »

Les nouveaux-venus sont avisés qu'ils auront à se présenter à une enquête destinée à déterminer s'ils peuvent être considérés comme des visiteurs de bonne foi. Dans le cas contraire, ils seront requis de quitter le pays.

Toutefois, ajoute M. Saint-Louis, lorsque l'enquête s'ouvre enfin, beaucoup d'entre eux ont appris le « mot magique » : plus de 160 Turcs, dont certains représentent des familles nombreuses, ont ainsi affirmé être des réfugiés qui fuyaient la persécution dont ils disaient être l'objet dans leur pays.

Une fois le statut de réfugié demandé, l'enquête est ajournée et remplacée par un processus beaucoup plus long — la procédure de détermination du statut de réfugié — durant lequel les postulants sont habilités à bénéficier du bien-être social et autorisés à travailler.

Mme Dodd explique que les représentants du Canada en Turquie ont demandé la collaboration du gouvernement turc et des sociétés aériennes pour mettre fin à cette pratique, mais qu'en dépit de la bonne volonté manifestée à ce sujet, des centaines de citoyens turcs continuent d'affluer à Mirabel.

La loi n'exige pas des ressortissants turcs qu'ils obtiennent un visa de visiteur avant d'entrer au Canada.

SUITE DE LA UNE

JURÉ

Un juré a été acheté par un Hell's Angel

ont été dans le coup. Ce procès n'est pas celui du groupe des Hell's Angels mais de quatre personnes accusées de meurtre.

Il a, par ailleurs, demandé à ceux d'entre eux qui pourraient trouver impossible ou difficile de ne pas être influencés par cet événement, ou par le stress et la fatigue qu'ils en ont subis, de lui faire savoir.

Après l'adresse du juge aux jurés, les avocats de la défense, Mes Jacques Bouchard et Léo-René Maranda, ont exprimé leur désaccord au magistrat relativement à sa décision de continuer le procès et de ne pas déclarer le « mistrial ».

Plus tard, lors d'une rencontre avec les journalistes, Me Bouchard a évoqué la possibilité qu'il s'agisse d'un guet-apens. Me Maranda, de son côté, envisage diverses possibilités dont celle d'une fumisterie du juré envers ses collègues. Selon lui, l'offre peut avoir été faite aussi bien par un ennemi que par un ami des accusés.

Me Maranda s'est, d'autre part, demandé pourquoi la police enquête sur les jurés après leur nomination plutôt qu'avant qu'ils ne soient choisis.

Tous deux disent avoir vu des situations de ce genre, au cours de leur carrière, mais que c'est la première fois qu'ils la vivent eux-mêmes.

Quant à Me René Domingue, avocat de la Couronne, il a dit n'avoir jamais vécu d'incident pareil dans sa carrière et espère n'en jamais revivre.

Il s'est déclaré convaincu que des poursuites au criminel seront intentées contre le juré pour corruption et entrave à la justice.

Me Domingue a révélé que l'argent avait été accepté le mercredi avant la séquestration du jury pour délibérer.

Il a dit que, lors de sa comparution devant le juge, hier, le juré était abattu, ébranlé, et qu'il pleurait. Il semblait regretter ce qu'il a fait.

Joint hier alors qu'il se trouvait à Joliette, le procureur général du Québec, M. Herbert Marx, s'est refusé à tout commentaire, expliquant que l'affaire était « sub judice ».

MÉTRO

Pas de hausse des tarifs d'autobus et de métro en 87

les qui écoperont davantage, en raison de la forte hausse des évaluations dans ce secteur. L'industrie s'en tirera à bon compte.

Ainsi, en 1987, la part des municipalités s'élèvera à \$111,9 millions, comparativement à \$6 millions pour le secteur commercial et industriel. C'est une situation que la banlieue et Montréal veulent corriger, avec l'aide de Québec, au cours de cette année « de répit », selon l'expression du maire Leduc.

Non seulement les tarifs seront-ils gelés, mais en chiffres absolus, la part des usagers diminuera de 45,1 à 41,7 p. cent en 1987. La part du gouvernement variera très peu, passant de 33,2 à 34,7 p. cent. Pour les contribuables, la facture s'établira donc à 16 cents par \$100 d'évaluation,



Les usagers du transport en commun peuvent souffler: pas de hausse des tarifs en janvier prochain.

PHOTO THEQUE LA PRESSE

soit \$120 par tranche de \$75 000 d'évaluation foncière.

La direction de la STCUM a été forcée de préparer son budget avec plusieurs contraintes, en gardant notamment à l'esprit qu'elle devra, en 1987, renouveler les contrats de travail de 80 p. cent de ses employés. Un montant de près de \$327 millions, soit environ 66 p. cent du budget, est essentiellement réservé au traitement des employés.

La STCUM devra également débours des montants additionnels importants au chapitre de l'énergie, n'ayant pas réussi à obtenir des tarifs préférentiels d'Hydro-Québec. Par contre, elle épargnera \$4 millions au chapitre du carburant des autobus. La chute mondiale des prix du pétrole a fait baisser le prix du litre de gaz-oil en vrac de 32 à 27 cents.

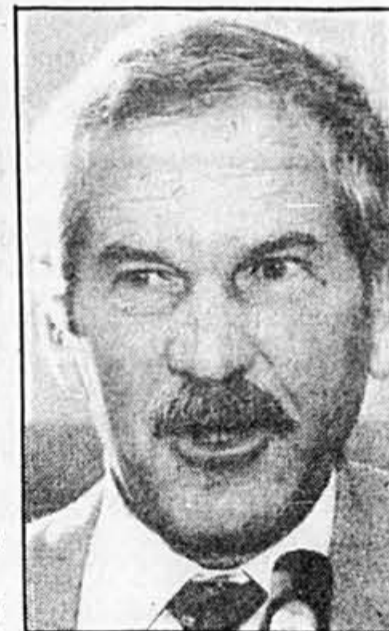
Le service de la dette obligatoire entrainera des débours de \$31 millions.

À compter du 1er janvier, la ligne numéro 5 sera en opération toute l'année, ce qui imposera des coûts annuels supplémentaires de \$4,4 millions. Il en sera de même pour le nouveau tronçon Du Collège/Côte-Vertu. Son exploitation entrainera une charge additionnelle de l'ordre de \$600 000.

L'augmentation décrétée par Québec du taux des cotisations de l'employeur à la Commission de la santé et de la sécurité du travail provoquera une autre charge imprévue de \$2 millions en 1987, ce qui portera la cotisation totale annuelle de la STCUM à quelque \$12 millions.



Bernard Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM.



Michel Leduc, vice-président du conseil d'administration de la STCUM.

BOURASSA

Creation d'emplois: Bourassa admet certaines lenteurs

encore plus loin de la moyenne annuelle de 80 000 qu'il devra maintenir dans le cours de son mandat pour en arriver aux 400 000 emplois promis lors de la dernière campagne électorale.

S'il dit conserver cet objectif « réaliste » de 400 000 emplois en cinq ans, M. Bourassa commence à se préparer des portes de sortie: quelle sera la conjoncture américaine l'an prochain?, demandet-il. A quel niveau s'établira le prix du baril de pétrole en 1988?

Dans l'ensemble, le premier ministre se félicite toutefois de son action en matière d'économie, affirmant avoir assaini les finances et les avoir équilibrées. « Maintenant, on vit selon nos moyens », dit-il, insistant sur l'importance de finances en santé.

C'est pour cela qu'on ne peut répondre à toutes les demandes des employés de l'État, fait-il remarquer. Les impôts sont déjà très élevés à ses yeux, et il en va de même du déficit. D'où la modicité des offres du gouvernement à ses employés ce qui n'empêchera pas, espère-t-il, la conclusion d'une entente dans le secteur des affaires sociales avant Noël.

Dans le domaine linguistique, M. Bourassa nie que la présence et la qualité du français se dégradent sous son administration. « J'admets que le Parti libéral est beaucoup plus surveillé que le Parti québécois dans ce domaine-là », de lancer M. Bourassa. Il soutient que son gouvernement applique la Loi 101 aussi rigoureusement que le Parti québécois qui, poursuit-il, a été le premier à la modifier en 1985.

Comme il le fait sans relâche depuis plusieurs jours, M. Bourassa a fréquemment et fermement réaffirmé hier que la question de la langue est très importante pour lui, et qu'il n'entend pas bilinguifier le Québec: « Il n'est pas question d'atténuer ni de compromettre le visage français du Québec ».

Il rappelle que 31 poursuites pour affichage unilingue anglais ont été entreprises au cours des derniers mois, et s'efforce d'atténuer la portée des projets de loi 140 et 142, sur la fusion des organismes de la Charte de la langue française et l'ouverture aux minorités ethniques des services sociaux et de santé en anglais.

Le premier ministre se dit victime d'une campagne de démagogie, de fanatisme sur la présumée bilinguisation du Québec. S'il insiste sur son caractère français, il élude les questions qui portent sur une ouverture possible sur l'affichage bilingue.

JEUNES

76 p. cent des jeunes ont déjà gagé

pérer les sommes perdues précédemment, ce qui selon les auteurs dénote un comportement « excessif » face au jeu.

Au moins 1,7 p. cent des adolescents pourraient être définis comme des joueurs compulsifs ou pathologiques, une proportion semblable à celle que l'on retrouve dans la population adulte.

De cette dernière donnée, on peut tirer deux hypothèses, selon l'un des auteurs de cette recherche: le professeur Robert Ladouceur: « Ou bien les joueurs compulsifs d'aujourd'hui l'étaient déjà lorsqu'ils étaient adolescents, ou bien le nombre de joueurs compulsifs est en progression. »

À quoi les jeunes jouent-ils? 57 p. cent participent à des loteries, 45,2 p. cent gagent sur des événements sportifs, et 35,7 p. cent gagent aux cartes; 23,6 p. cent des adolescents interrogés misent plus d'une fois par semaine.

Les montants sont généralement peu importants, mais 19,5 p. cent des répondants ont déjà misé \$10 ou plus.

Les auteurs de l'enquête souhaitent que l'on tienne compte de ces données dans le débat en cours sur la légalisation des casinos au Québec. Ils soulignent qu'une étude faite auprès des adolescents du New Jersey a révélé que dans cet État où les casinos sont légaux, 91 p. cent des jeunes s'adonnent à des jeux de hasard et d'argent, une proportion sensiblement plus élevée qu'au Québec.

Tout en évitant d'attribuer cette différence exclusivement à la légalisation des maisons de jeu au New Jersey, M. Ladouceur note: « On sait que l'accessibilité aux jeux a un effet sur les habitudes de jeu. »

LA MÉTÉO

Québec

| | Min. | Max. | Aujourd'hui |
|------------------|------|------|---------------|
| Abitibi | -15 | -2 | Ensol. enn. |
| Outaouais | -11 | 0 | Ensol. enn. |
| Laurentides | -12 | -2 | Ciel variable |
| Cantons de l'Est | -11 | 0 | Ens. nuag. |
| Mauricie | -12 | -2 | Ens. nuag. |
| Québec | -12 | -2 | Ens. nuag. |
| Lac-Saint-Jean | -15 | -3 | Ensoleillé |
| Rimouski | -10 | -2 | Ensoleillé |
| Gaspésie | -10 | 0 | Ensoleillé |
| Baie-Comeau | -14 | -3 | Ensoleillé |
| Sept-Îles | -14 | -3 | Ensoleillé |

États-Unis

| | Min. | Max. | | Min. | Max. |
|----------|------|------|--------------|------|------|
| Boston | -7 | 4 | N.-Orléans | 14 | 16 |
| Buffalo | -7 | 2 | Pittsburgh | -2 | 9 |
| Chicago | -2 | 7 | S. Francisco | 6 | 17 |
| Miami | -2 | 28 | Washington | 1 | 11 |
| New York | -4 | 8 | Dallas | 4 | 20 |

les capitales

| | Min. | Max. | | Min. | Max. |
|--------------|------|------|-----------|------|------|
| Amsterdam | 6 | 8 | Madrid | -2 | 14 |
| Athènes | 7 | 12 | Moscou | -3 | 3 |
| Acapulco | 25 | 30 | Mexico | 6 | 25 |
| Berlin | 2 | 5 | Oslo | 5 | 8 |
| Bruxelles | -1 | 8 | Paris | 1 | 4 |
| Buenos Aires | 14 | 25 | Rome | 2 | 13 |
| Copenhague | 5 | 9 | Seoul | 3 | 9 |
| Genève | -3 | 5 | Stockholm | 2 | 8 |
| Hong Kong | 16 | 21 | Tokyo | 3 | 16 |
| Le Caire | 12 | 18 | Trinidad | | |
| Lisbonne | 8 | 16 | Vienne | 1 | 5 |
| Londres | 7 | 12 | | | |

Canada

| | Min. | Max. | Aujourd'hui |
|---------------|------|------|---------------|
| Victoria | 5 | 8 | Pass. nuag. |
| Edmonton | -12 | -1 | Neige |
| Regina | -5 | 0 | Ennuagement |
| Winnipeg | -14 | -7 | Nuageux |
| Toronto | -6 | -1 | Neige |
| Fredericton | | | Ciel variable |
| Halifax | -7 | 3 | Ennuagement |
| Charlottetown | -6 | 1 | Ennuagement |
| Saint-Jean | -4 | -2 | Pass. nuag. |

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres 161

à quatre chiffres 6627



49-2-01

Mardi 2 décembre 1986

Robert «Snake» Tremblay arrêté à Londres

Recherché lui aussi en relation avec la tuerie de Lennoxville, c'est Scotland Yard qui lui a mis la main au collet

ANDRÉ PÉPIN

■ Robert «Snake» Tremblay, 31 ans, un membre des Hell's Angels recherché pour meurtre à la suite de la tuerie de Lennoxville, a été arrêté hier matin à Londres par une équipe de Scotland Yard.

Il a été arrêté en compagnie d'une amie, Suzanne Maurice Cuthbert.

C'est à la suite d'une information recueillie à Montréal par le service des renseignements criminels de la Sûreté du Québec qu'une filature a été entreprise à Londres le jeudi 20 novembre. Tremblay s'est ensuite déplacé en Espagne, où il a séjourné à Oropesa Delmar, près de Barcelone. C'est quand il est rentré à Lon-

dres que la police a intercepté le motard.

Le couple a été arrêté au 53 Martin House, Rockinham Estate, à Londres. La Sûreté du Québec a confirmé l'information, tard hier soir.

L'arrestation de Robert «Snake» Tremblay s'inscrit dans le cadre d'une opération d'envergure menée en Europe, en collaboration avec la SQ, pour retrouver les Hell's Angels en fuite depuis le début de l'enquête policière dans cette affaire. D'autres arrestations seraient imminentes. Dans plusieurs pays d'Europe, des recherches sont faites. Quelque 200 policiers de Scotland Yard,

Robert «Snake» Tremblay a été arrêté hier à Londres.



en poste dans différentes régions, sont aux aguets.

Le témoignage du « chat »

Dans un témoignage qu'il livrait au procès des quatre accusés, le délateur Gerry «le chat» Coulombe affirmait avoir vu Robert «Snake» Tremblay tirer sur son copain Guy-Louis Adam, le 25 mars 1985, à Lennoxville.

«Adam s'approchait de moi, à l'extérieur, et Tremblay lui tirait dessus», avait indiqué le témoin délateur dans son témoignage.

Il n'a pas été possible d'apprendre, hier soir, quand Robert «Snake» Tremblay serait ramené au Québec.

Guy-Louis Adam, abattu le 25 mars 1985 à Lennoxville.



LASERPHOTO PC

L'un des avocats de la Couronne, Me René Domingue

Deux ans de prison à un juré «vendu» et six à «l'acheteur»

Cela se passait il y a dix ans après un désaccord au procès du «doyen» du clan Dubois

LÉOPOLD LIZOTTE collaboration spéciale

■ Si l'aveu inattendu du juré no 8, hier, au procès des Hell's, l'a évidemment emporté comme «spectacle», l'arrestation d'un jeune imprimeur de 28 ans, après le désaccord survenu au procès Dubois-Ouimet, en 1976, avait constitué une «bombe» au bruit tout aussi étourdissant.

Les deux suspects étaient alors accusés d'avoir tué le gérant d'un hôtel de la Place Jacques-Cartier. L'aîné du clan Dubois, de Saint-Henri, et son compagnon avaient été surpris au moment où ils jetaient dans le canal Lachine le corps d'un homme qu'ils venaient de rosser d'importance.

L'instruction s'était terminée par un désaccord pour le moins «suspect». Dans les semaines suivantes, on avait suivi à la piste le juré no 9, Jean-Pierre Renaud, qui devait être accidentellement conduit au poste, un soir, pour avoir brûlé un feu rouge.

Se croyant «cuit», il décida de raconter son aventure comme juré à des policiers qui n'en savaient proprement rien.

Accusé d'entrave à la justice, pour s'être systématiquement opposé à un verdict de culpabilité, il devait éventuellement reconnaître sa culpabilité et être condamné à deux années de pénitencier par le juge Jacques Ducros. On apprit alors que, pendant l'instruction même, un de ses beaux-frères, un jeune récidiviste du quartier Frontenac, lui avait refilé divers «cadeaux» en argent, tout en lui relayant les menaces... des Dubois, s'il ne réussissait pas à créer tout au moins un désaccord.

Puis, celui-ci intervenu, il aurait rencontré un mystérieux personnage, dans un parc du nord de la ville, pour recevoir un magot final qui n'aurait cependant pas dépassé \$2 000. Le messageur dépêché sur place, et qui n'a jamais été retracé, lui aurait alors présenté les «félicitations» de la «famille», selon l'expression utilisée dans le temps. Et plus souvent pour apeurer que pour congratuler.

On apprit aussi que le jeune homme veillait souvent jusqu'à 4 heures du matin, pendant le délibéré, pour tenter de trouver des arguments capables d'amener ses collègues à innocenter les deux prévenus.

Quant à son parent, Serge Genest, il fut à son tour accusé et

condamné à une peine de six années de prison.

Un nouveau procès fut ordonné pour le deux accusés, qui, l'année suivante, devaient être déclarés coupables et condamnés au bûche à perpétuité. Les deux hommes sont toujours incarcérés.

Depuis, on le sait, Jean-Guy a été rejoint, à Sainte-Anne-des-Plaines, par son frère, Claude, généralement considéré comme le penseur ou le cerveau du clan.

Lors du procès Morgentaler

■ C'était le premier cas du genre, incidemment, et on aurait cru que tout le monde aurait tiré une certaine leçon de ces deux condamnations.

Pourtant, deux jours après la sentence de Renaud, le juge Ducros écartait un juré à l'un des procès du Dr Henry Morgentaler en révélant par la suite à ses collègues que c'est leur compagnon maintenant absent qui était venu lui-même lui confier son secret. Quelqu'un lui avait offert de l'argent pour décider dans un sens.

Mais le magistrat se refusa à préciser à l'avantage de quelle part cette offre avait été faite.

Prison et amende pour avoir «achallé» une femme-juré

■ Pourtant aussi, en 1980, un jeune procureur qui occupait en défense dans une sensationnelle affaire de crime d'incendie, allait être accusé d'outrage au tribunal pour avoir tenté à trois reprises d'obtenir d'une femme, membre du jury, des renseignements sur les réactions de ses collègues à certains témoignages.

Il avait même rencontré cette personne après que son manège eut été découvert et qu'elle ait été écartée du panel.

Condamné à deux journées de détention et à une amende de \$1 000 d'amende par l'ex-juge en chef James K. Hugessen, il n'en a pas moins repris la pratique de sa profession, par la suite.

Des manoeuvres... diaboliques

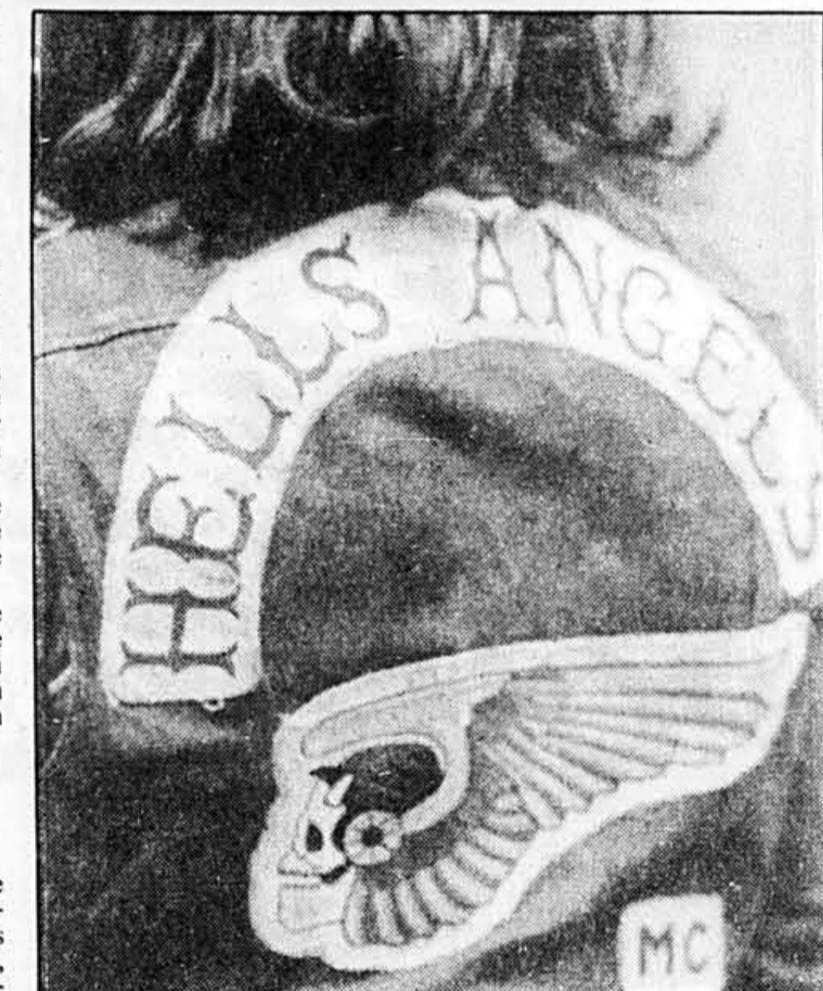
■ Deux ans plus tôt, au terme d'un procès de onze mois, un autre juge avait été saisi de plaintes portées par deux autres femmes, qui mettaient en doute l'honnêteté de deux de leurs collègues, et qui disaient être victimes de manoeuvres diaboliques de la part de ces derniers.

L'un des deux hommes auraient eu des contacts répétés, pendant le procès, avec un parent de l'un des avocats de la défense, et d'autres rencontres auraient



PHOTO DENIS COURVILLE, LA PRESSE

Les deux avocats de la défense, Mes Léo-René Maranda et Jacques Bouchard



également eu lieu avec le gérant d'affaires de l'un des prévenus, un bijoutier bien connu.

C'est dans son bureau que le magistrat avait écouté les doléances des deux plaignantes, et il n'avait finalement pas considéré leurs représentations comme as-

sez sérieuses pour décréter un avortement de l'instruction, alors qu'on était en plein délibéré.

L'accusé avait été finalement déclaré coupable et condamné. Puis, la Cour d'appel ordonna un nouveau procès pour de toutes autres raisons.

Dans le cadre de leur vaste enquête sur les Hell's Angels, les policiers de la SQ avaient, déjà, le printemps dernier, investi quelque \$6 millions dans l'opération.

La SQ se tient coite

ANDRÉ PÉPIN

■ Pour ne pas nuire au processus judiciaire en cours, par déférence pour le tribunal, la direction et les enquêteurs de la Sûreté du Québec n'ont fait aucun commentaire à la suite de la déclaration fracassante, hier, du juré no 8 au procès pour meurtres des 4 accusés du groupe des Hell's Angels.

Des informations obtenues par LA PRESSE permettent néanmoins d'affirmer qu'une enquête serrée est menée pour éclaircir cette affaire. Le juré impliqué est un homme de Saint-Eustache. Il aurait été interrogé hier soir, par les enquêteurs de la SQ et on s'apprêterait à assurer sa sécurité. Il n'était pas question, hier soir, qu'il rentre chez lui, a-t-on appris de source bien informée.

L'aveu extrêmement grave du juré a semé l'émoi au quartier général de la SQ, rue Parthenais à Montréal. À l'annonce de la nouvelle, tous les porte-parole se sont réunis pour décider de l'attitude à adopter à l'égard des médias.

Le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Jacques Beaudoin, a immédiatement été alerté pour que les décisions qui s'imposent dans pareilles circonstances soient prises au plus haut niveau

possible. M. Beaudoin avait momentanément quitté le quartier général de la SQ, au moment où le juré a révélé au tribunal qu'il avait été acheté par les Hell's Angels.

En fin d'après-midi, après quelques heures de pourparlers dans les locaux de la direction de la SQ, les porte-parole, c'est-à-dire les membres du service des relations publiques, ont fait savoir qu'aucun commentaire ne serait fait sur cet événement. «C'est l'affaire du président du tribunal, le juge Jean-Guy Boilard, qui dirige le procès», a dit laconiquement un policier.

Pour l'instant, la SQ refuse de dévoiler le moindre indice. Toute décision au sujet de cette retentissante enquête sur le groupe de motards doit recevoir l'approbation de la haute direction. Le directeur Beaudoin, dans une entrevue à LA PRESSE, il y a quelques mois à peine, avait affirmé que l'enquête sur l'affaire des meurtres de Lennoxville était la plus importante de l'histoire de la SQ.

Les médias n'avaient pas fait mention de cet incident parce qu'il s'était déroulé hors de la présence du jury, et que par conséquent il était sous le coup d'une interdiction de publication.

En plus de son geste humanitaire, le juge avisa d'ailleurs les jurés qu'ils n'avaient pas le droit de parler de la cause à qui que ce soit et les incita à ne pas répondre aux questions qui pourraient leur être posées.

Ces avertissements, il allait par la suite les répéter chaque soir, avant l'ajournement.

Le juge Jean-Guy Boilard avait alors demandé aux avocats de la poursuite et de la défense de lui faire part de leurs opinions sur l'éventualité de sequestrer le jury.

Comme ils déclinaient tous l'invitation à donner leur opinion, le juge perdit patience écarta la sequestration, expliquant qu'il serait inhumain d'imposer une telle restriction pour un procès dont on prévoyait, à ce moment-là (au début de septembre), qu'il allait durer trois mois et s'étendre au-delà de la période des Fêtes.

Les membres du jury avaient été choisis, la police avait découvert que l'un d'eux avait un antécédent judiciaire pour vol d'essence.

Il s'agit de la même personne qui a avoué s'être faite acheter.

La sequestration du jury remise en cause

GERMAIN TARDIF

■ L'incident d'hier, relativement au juré qui a accepté de l'argent, remet en question le problème de la sequestration du jury du début à la fin d'un gros procès. C'est l'opinion exprimée par l'un des avocats de la Couronne dans le procès des Hell's Angels accusés de meurtre, Me René Domingue.

Séquestrer les jurés n'est plus qu'une mesure d'exception

LÉOPOLD LIZOTTE collaboration spéciale

■ D'aucuns se demanderont naturellement si la sequestration des jurés, pendant toute la durée des procès importants, n'éviterait pas les incidents comme ceux d'hier.

C'est bien possible.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a une trentaine d'années à peine, les jurys choisis pour tous les procès de meurtre, par exemple, étaient tenus incommunicado de la première à la dernière journée de l'instruction. Et non pas pendant les seules délibérations, comme aujourd'hui.

Ce qui empêchait possiblement toutes pressions indues ou toutes tentatives de corruption.

Aujourd'hui, assez bizarrement, les accusés, par le truchement de leurs procureurs, sont les rares personnes qui peuvent connaître l'adresse de chaque juré choisi. Ce dont ils n'ont d'ailleurs pas tellement besoin, s'ils disposent d'amis en état de surveiller leurs déplacements, à chaque ajournement de la cour.

Pourquoi a-t-on aboli la pratique ancienne?

Cela remonte à certains incidents survenus au cours du procès Pearson. Cela avait été le plus long, depuis des années, et coincés dans leurs chambrettes sous les combles du 100, Notre-Dame,

certaines membres du panel en étaient presque venus aux coups.

On voulut éviter des incidents plus graves encore.

Puis de procès qui ne duraient jusque-là qu'une semaine au maximum, perdurèrent jusqu'à un mois.

La décision ayant été prise de mieux loger et nourrir les douze hommes et femmes, pour leur rendre la tâche moins pénible, on se rendit compte que les frais de tels procès s'élevaient facilement à des centaines de milliers de dollars chaque année.

Au fil des années, ces messieurs-dames prirent rapidement l'habitude des chambres d'hôtel, des gueuletons et même des con-

sommations permises. Ils en vinrent à exiger constamment de meilleures conditions.

Certain jour un juge dut consentir à ce qu'on leur offre un repas aux fruits de mer au lieu des mets chinois qu'on avait prévus. Mais il refusa net, quelques jours plus tard, d'ordonner leur transfert dans un hôtel avec piscine intérieure comme on le lui avait réclamé.

Devant ces exigences, on peut se demander si, à la fin, la non-sequestration a débouché sur de réelles économies.

Surtout qu'en plusieurs occasions de très longs procès ont dû être recommencés. Comme on devra peut-être s'y résoudre dans le cas des Hells...

Martucci se défend haut et fort

GILBERT BRUNET
de notre bureau de Québec
QUÉBEC



Jean Martucci LASERPHOTO PC

■ Contrairement à ce que soutient le premier ministre en parlant du « week-end noir de l'information », le président du Conseil de la langue française, M. Jean Martucci, estime que l'étude Maurais, si controversée, « fournit un portrait fidèle de l'affichage en 1986 ».

L'étude en question concluait à un recul récent du français dans l'affichage commercial à Montréal. Elle a été diffusée en manchette de trois quotidiens — LA PRESSE, Le Devoir et Le Soleil — le samedi 15 novembre dernier. On lui a ensuite reproché, tant au gouvernement que chez les commentateurs, des erreurs méthodologiques; des comparaisons « biaisées » avec des études antérieures; une diffusion trop sélective, apparentée à un « coulage »; et une intervention partisane dans le débat linguistique, M. Martucci ayant rencontré le chef du Parti québécois, M. Pierre Marc Johnson, justement à la veille de la publication de cette étude.

Fait rare, hier matin, M. Martucci convoquait la presse pour s'expliquer.

Il admet que la diffusion de l'étude a été « déficiente, mais sans calcul ». Le Soleil savait que

l'étude allait être publiée et en avait demandé une copie. Cette publication a eu lieu le 13 novembre, comme 54^e étude de la série « Notes et documents » du Conseil, qui l'a fait parvenir au quotidien de Québec.

LA PRESSE l'a obtenue parce qu'une de ses journalistes est membre du Conseil. Et « quel qu'un » du Conseil, que M. Martucci n'identifie pas, a pris l'initiative d'en envoyer un exemplaire au Devoir.

« Nous ne faisons jamais de conférence de presse ou de communiqué pour nos études; en faire pour celle-ci aurait pu être mal interprété, répond-il à ceux qui lui reprochent la « diffusion sélective ».

Quant à la méthodologie, il admet qu'un point puisse « faire l'objet d'une critique », mais que ce n'est pas une raison pour jeter le « discrédit » sur l'ensemble de l'étude ou sur la totalité des recherches faites par le Conseil. « Les conclusions étaient précédées de mises en garde » dont les journaux n'ont pas tenu compte.

Quant à sa rencontre avec M. Johnson, au bureau de celui-ci et en rien « semi-clandestine » comme Mme Lise Bacon (qu'il ne nomme pas) l'a laissé entendre, M. Martucci dit qu'elle n'avait aucun lien avec l'étude Maurais.

« Le chef de l'opposition officielle m'a, comme tout représentant du peuple peut le faire, demandé de l'information sur la Loi 101 et le projet de loi 140 » (qui abolit, entre autres, le Conseil de la langue française).

M. Martucci déplore d'ailleurs que peu d'autres députés lui aient demandé son avis, mis à part le député libéral de Vanier, M. Jean-Guy Lemieux.

Un autre député qu'il aurait bien aimé rencontrer est la ministre responsable de la Loi 101, Mme Lise Bacon. Mais depuis le 25 avril, toutes ses demandes en ce sens ont échoué.

C'est d'ailleurs le seul sujet, de tous les propos du président du Conseil de la langue française, que Mme Bacon a accepté de commenter hier: « Pauvre M. Martucci, il fait donc pitié », a-t-

elle lancé à son entrée à l'Assemblée nationale.

Entré en fonction le 1^{er} août 1985, en pleine course au leadership péquiste, M. Martucci se défend d'avoir eu « des relations » avec le gouvernement précédent.

Le relâchement sur l'affichage unilingue français, prescrit par la Loi 101, remonte à 1982, affirme-t-il d'ailleurs. Ce « laxisme, y compris à l'endroit des contrevenants », il l'attribue à un « déclin de l'intérêt public, six ou sept ans après l'adoption de la Charte de la langue française ».

Le contrat de M. Martucci, à la présidence du Conseil, est en vigueur jusqu'en 1990 — au salaire annuel de \$75 000. Il n'a aucunement l'intention de démissionner, bien que ses « relations » avec le gouvernement Bourassa soient difficiles.

« Mon propre avenir n'est pas en jeu ici », a-t-il répondu hier aux reporters qui lui posaient la question. « Je n'ai aucune raison de démissionner de mon poste. Le seul motif qui pourrait m'y inciter serait si mon départ était le prix à payer pour préserver l'intégrité du Conseil et de ses pouvoirs ».

En attendant, le remplacement du Conseil par un Haut comité de la langue n'est, aux dires de M. Martucci, qu'une intention inscrite dans le projet de loi 140, actuellement débattu à l'Assemblée nationale.

La commission Forget veut améliorer la condition des vieux travailleurs

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La commission d'enquête sur l'assurance-chômage présidée par l'ex-ministre québécois Claude Forget recommandera une plus longue période de prestations pour un travailleur mis à pied après avoir passé 30 ans sur le marché du travail.

Dans ses 49 recommandations, dont une copie a été obtenue hier par le député néo-démocrate John Rodriguez, la commission Forget maintient toutefois son projet controversé de baser les prestations d'assurance-chômage sur la moyenne des revenus des 52 semaines précédant la mise à pied, au lieu des 20 actuelles.

Aux Communes, le ministre de l'Emploi Benoit Bouchard s'est contenté d'annoncer que le rapport Forget sera rendu public mercredi.

Suivant les recommandations du rapport, les travailleurs auraient droit d'accumuler deux semaines supplémentaires de prestations pour chaque année de travail, jusqu'à concurrence de 25 ans (50

semaines), ce qui pourrait jusqu'à doubler la période normale de prestation. Mais ces semaines supplémentaires ne pourraient être retirées que par ceux qui sont depuis plus de 30 ans sur le marché du travail.

Selon la commission Forget, le nouveau régime d'assurance chômage devrait prévoir:

■ une norme d'admissibilité uniforme correspondant à un total cumulatif de 350 heures de travail.

■ des prestations proportionnelles à la moyenne de la rémunération assurée des 52 semaines précédant la perte de l'emploi.

■ le versement des prestations durant 50 semaines après une période de carence de deux semaines.

■ des prestations égales aux deux-tiers de la rémunération assurée, elle-même soumise à un maximum annuel.

■ un régime d'accumulation de droits.

La commission demande en outre que les travailleurs mis en lock-out, pendant la durée d'application d'une convention collective puissent recevoir de l'assurance-chômage.

Les chefs syndicaux tombent à bras raccourcis sur le régime Bourassa

LISA BINSSE

■ Le premier ministre Robert Bourassa, qui termine aujourd'hui la première année de son retour au pouvoir, s'est fait rabrouer hier par les présidents des trois centrales syndicales — CSN, FTQ-CEO — qui reprochent à ce « pyromane compulsif » d'avoir, en 12 mois, ramené le Québec « au bord de la confrontation sociale ».

« Tous les québécois sont en deuil depuis l'élection de ce gouvernement batard, de lancer Louis Laberge, président de la FTQ (et lui-même en deuil de sa sœur aînée), à une foule enthousiaste de 1 500 personnes, réunies au Palais du commerce. Tout ce qu'on a bâti, même la Loi 101, est attaqué. »

MM Gerald Larose (CSN), Yvon Charbonneau (CEO) et M. Laberge, qui doivent avec M. Jacques Proulx, président de l'Union des producteurs agricoles, rencontrer ce matin M. Bourassa à Québec, sont tombés à bras raccourcis sur le « régime Bourassa II » qui, après un an, a réussi à mettre « tout le monde en maudit ».

M. Proulx a fait parvenir un telegramme d'appui aux dirigeants des centrales.

Les trois centrales organisent une importante manifestation dimanche, le 14 décembre prochain, des travailleurs de la construction et des salariés secteur public et parapublic à Montréal. « Le temps est venu, de dire M. Laberge, pour tous de démontrer au gouvernement qu'on n'est pas des tapis que tu mets à la porte pour l'essuyer les pieds dessus! »

Les trois centrales reprochent au gouvernement Bourassa de

piétiner « systématiquement » les droits syndicaux avec ses différentes lois ou projet de loi — 160 dans le secteur public, 106 et 119 dans la construction — et « d'encarcanner » les négociations du secteur public dans le cadre de la Loi 37, qu'un jugement déclaratoire de la Cour supérieure déclare inconstitutionnelle.

M. Larose s'en est pris aux privatisations « faites sur la gueule, sans égard aux travailleurs et en ne se demandant qu'une seule chose: est-ce que ça va faire plaisir aux amis? Le tout le fruit d'une idéologie plaquée ». À titre d'exemple, il a cité les cas du Manoir Richelieu à Pointe-au-Pic, Québec, SOQUEM, la Raffinerie de sucre, la Société Générale de Financement, Madelipèche, Dofor et autres. « La privatisation, c'est un contrat de démolition, sans soumission. »

M. Laberge s'est demandé pourquoi le gouvernement veut mettre la « mainmise » sur l'industrie de la construction (avec son projet de loi 119 abolissant le permis de travail) alors qu'ailleurs il recommande de réduire sa présence? « C'était trop paisible dans l'industrie. Il n'y a pas eu de cassage de gueule depuis trop longtemps! »

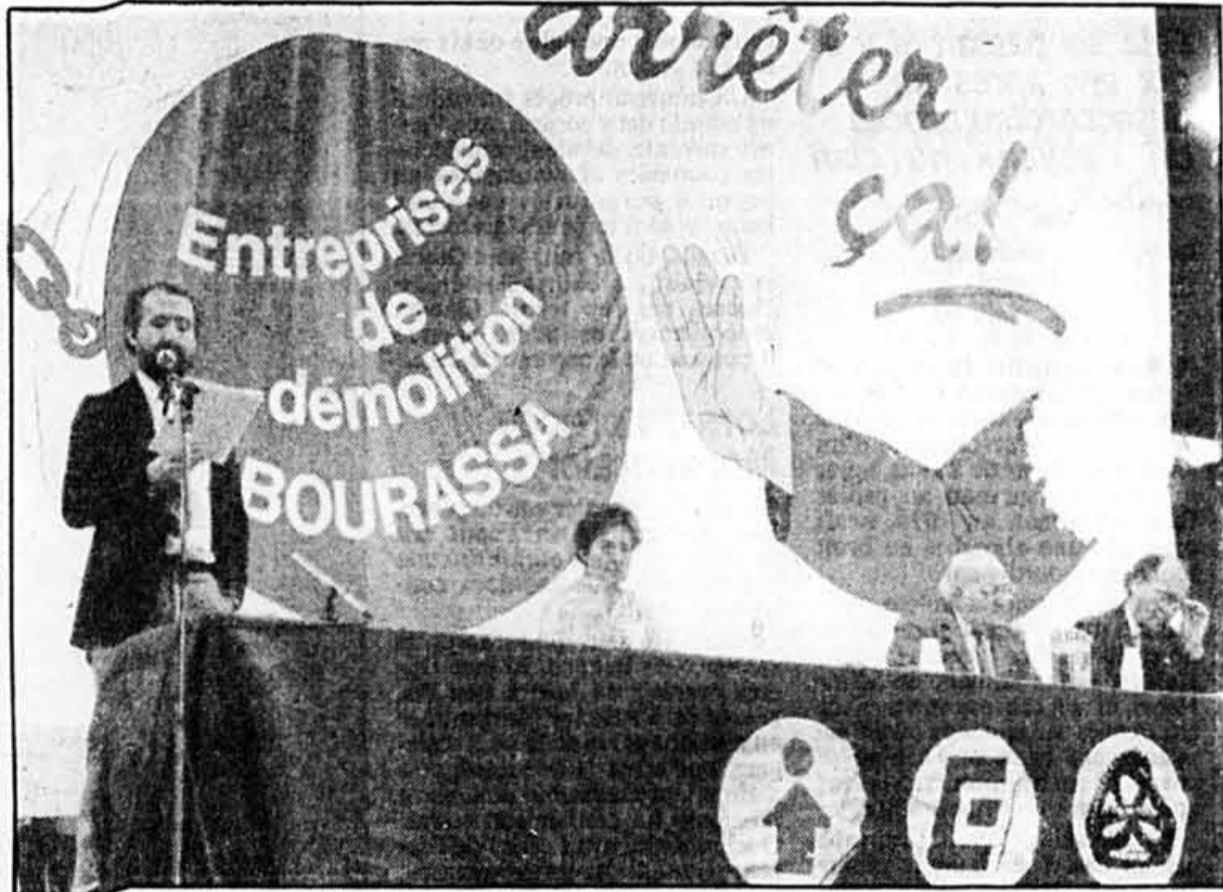
MM. Larose et Charbonneau, s'en sont pris au gouvernement pour la Loi 160, adoptée récemment pour mettre fin aux débrayages illégaux dans les établissements de santé, en la qualifiant de « loi des mesures de guerre ». Ils faisaient référence à la loi du même nom adoptée d'urgence par le gouvernement d'Ottawa pendant la Crise d'octobre en 1970. M. Bourassa était alors premier ministre du Québec.

M. Charbonneau a dénoncé « l'attitude fermée » du gouverne-

ment dans les négociations avec ses 300 000 salariés et celle du Conseil du Trésor qui s'assoit sur son offre de 3,5 p. cent en 1986, même après que l'Institut de recherche et d'information sur le rémunération eut constaté qu'en 1985, les salariés du secteur privé dans des emplois comparables gagnaient de 10 à 14 p. cent de plus que dans le secteur public.

Des représentants de l'Association nationale des étudiants du Québec et du Mouvement Québec Français ont aussi pris part au rassemblement des délégués des trois centrales.

Gerald Larose, président de la CSN, accompagné d'une animatrice et de MM Louis Laberge et M. Yvon Charbonneau, respectivement président de la FTQ et de la CEO. PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE



NE MANQUEZ PAS LE SEUL SANS-ESCALE-COINCAGE-TASSAGE-TAPAGE POUR WASHINGTON.

HILTON INTERNATIONAL QUÉBEC

3, Place Québec, Québec

L'hospitalité, ça nous connaît! Notre personnel courtois vous traitera aux petits soins. Tous vos besoins seront comblés!

Plan familial Hilton. Les enfants qui partagent la chambre de leur(s) parent(s) sont logés gratuitement, peu importe leur âge. (Maximum de 4 personnes par chambre.)

Pour réserver, appelez votre agent de voyages ou composez le 1-800-268-9275 ou téléphonez-nous au (418) 647-2411.

Tous les jours de la semaine.

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi
Dimanche

79

par chambre, une ou deux personnes par chambre. Selon disponibilité.

Tarif consenti sur demande seulement. Non applicable aux groupes. En vigueur jusqu'au 29 décembre 1986.

L'ACCUEIL, ON PREND ÇA À COEUR

Les supervols Presidential par réactés BAe 146 portent le confort et l'agrément à de nouveaux sommets.

Nos nouveaux avions extra-silencieux vous offrent le raffinement de sièges en cuir, un ample dégagement aux jambes et de spacieux compartiments pour vos bagages à main. Nous avons maintenant deux vols quotidiens sans escale sur Washington Dulles, en plus

| | | |
|---|--|---|
| Washington à partir de \$160 aller-retour | Atlanta à partir de \$214 aller-retour | Miami/Orlando à partir de \$256* aller-retour |
|---|--|---|

*En vigueur jusqu'aux vols du 8 février 1987. Tarif basé sur l'achat de billets 30 jours d'avance, assujettis à 9% de taxe et aux fluctuations des changes. Pénalités applicables et nombre de sièges limité. Tarifs susceptibles de changer.

de correspondances éclair avec de grandes villes: Atlanta, Detroit, Indianapolis, Miami, Orlando et Sarasota-Bradenton.

Mais nos tarifs restent au bas de l'échelle.

Quant au service Presidential, c'est le vrai traitement présidentiel sur toute la ligne.

Pour réserver, adressez-vous à votre agence de voyages ou à Presidential ("XV" dans le Guide officiel), en composant 1-800-257-7700. Prenez un de nos nouveaux réactés BAe 146.

Et offrez-vous le délassément, le dégagement, le contentement sur Presidential.

PRESIDENTIAL



Le maire de Montréal, Jean Doré, et le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, ont tenu une conférence de presse conjointe au sortir de leur entretien.

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, LA PRESSE

La loi 101 doit être respectée et les contrevenants poursuivis, soutient Doré

MARIANE FAVREAU

■ Pour le maire Jean Doré, la loi 101 doit être respectée, et le gouvernement doit poursuivre les contrevenants. Tel est le message qu'il a transmis au premier ministre Bourassa au cours d'un entretien, hier, lui signalant l'importance de sauvegarder la paix sociale qui s'est instaurée à Montréal.

« On ne peut pas remettre en cause une relative paix sociale sur la question de la langue qui prévalait à Montréal depuis un certain temps », de dire le maire de Montréal au cours d'une conférence de presse conjointe avec le premier ministre, au sortir de leur rencontre. « Paix sociale qui doit prévaloir pour l'avenir aussi, de façon à pouvoir créer un climat propice à la collaboration de l'ensemble des milieux au développement de Montréal, ce qui est notre priorité. »

« Sur la langue, de poursuivre le maire Doré, on s'entend pour dire qu'il est important que la loi 101 soit respectée jusqu'à ce qu'elle soit amendée. M. Bourassa m'a dit que telle était l'intention de son gouvernement. »

Interrogé beaucoup plus longuement sur la loi 101 que sur leurs pourparlers, le premier ministre Bourassa s'est défendu de vouloir porter atteinte au visage français de Montréal (et du Québec). Il s'est même dit d'accord avec la position de la Chambre de Commerce de Montréal.

« La Chambre souhaite qu'on n'amende pas la loi 101 sur le plan de l'affichage. Je n'ai pas dit qu'on le ferait. » Il rappelle qu'il y a actuellement 31 poursuites devant les tribunaux, relativement à l'affichage.

Le maire Jean Doré signale « l'importance du respect de la loi. Les signaux doivent être clairs, conseille-t-il. Le gouvernement a déjà entrepris des poursuites, il doit continuer à le faire. S'il y a des contrevenants, on doit les poursuivre. »

Il se dit contre le « zonage linguistique » tandis que le premier ministre Bourassa se défend d'avoir suggéré l'idée de districts bilingues.

Comités et réunions périodiques

Les dossiers économiques de Montréal ont également été au cœur

des discussions entre les deux hommes politiques. « Nous nous sommes entendus, M. Doré et moi, de dire le premier ministre Bourassa, pour accorder la priorité absolue aux dossiers économiques dans nos relations et nos activités convergentes. C'est de cette façon que nous pourrions améliorer la qualité de la vie, de même que les politiques culturelles et sociales. »

« Nous avons convenu de tenir des rencontres périodiques pour faire le tour des dossiers communs, d'expliquer à son tour le maire Doré. De plus, des petits groupes de travail se pencheront sur des dossiers plus sectorisés de façon à ce qu'on puisse être associés ou consultés quand le gouvernement décidera de modifier ses politiques ou de prendre des décisions concernant Montréal. »

Alors que M. Doré parle d'une « nouvelle collaboration » entre les deux niveaux de gouvernement, le

premier ministre la qualifie « d'entente cordiale ».

On a également appris que Montréal demande des amendements à sa charte le plus rapidement possible (avant le 21 décembre). Et cela sur au moins deux points: pour lui permettre d'abolir la taxe d'eau, et lui permettre de maintenir la surtaxe sur les immeubles commerciaux.

M. Bourassa qui n'a pas voulu qualifier ses relations avec l'administration précédente, se dit « très encourage par l'approche concrète et précise » du maire Doré. « Nous entendons collaborer étroitement », dit-il sur plusieurs questions dont le centre bancaire international, la haute technologie, l'Est de Montréal, etc.

Il s'est refusé à dire quoi que ce soit sur le financement de la STCUM ou le maire Doré veut que le gouvernement québécois maintienne son niveau actuel de subventions.

Le SIDA fait son apparition dans la pub

Agence France Presse WASHINGTON

■ « J'aime le sexe, mais je ne suis pas prête à en mourir » : pour la première fois hier, un fabricant américain de préservatifs a joué ouvertement sur la peur du SIDA dans un encart publicitaire illustré par cette déclaration choc.

Publiée sur une demi-page par le quotidien national USA Today — le premier journal à avoir accepté un tel encart — la publicité de la société Ansell International montre une jeune femme, l'air inquiet, qui ne cache pas qu'elle « a peur » du SIDA.

« Je n'avais jamais pensé que des relations intimes pourraient devenir une question de vie ou de mort », fait dire à la jeune femme cette publicité particulièrement directe du plus grand fabricant américain de préservatifs.

Plusieurs autres grands journaux américains, dont le quotidien The New York Times et les magazines Time et Newsweek, ont refusé cet encart, a indiqué hier un porte-parole de la société. Les grandes chaînes de télévision refusent, pour leur part, systématiquement de passer toute publicité pour des préservatifs.

À la suite des cris d'alarme lancés récemment par des responsables et spécialistes américains de la santé, la peur du SIDA, sensible chez les homosexuels, s'est étendue à la population hétérosexuelle.

Selon Ansell International, l'utilisation de ses préservatifs permettra de réduire de façon « spectaculaire » les risques d'attraper le SIDA.

Distributeur autorisé
BIJOUTERIE
Haik
Établie depuis 1961

RAYMOND WEIL
GENÈVE

272-4525
5713, av. du Parc

S.T. Dupont
chez BIRKS

Un siècle de tradition et de beauté: S.T. Dupont. Artisans d'une précision consommée et art français classique font d'un outil fonctionnel une oeuvre d'art et un objet de luxe. Briquets et stylos en plaqué argent, plaqué or et Laque de Chine véritable.

ORFÈVRES À PARIS

Parfaitement BIRKS

UNE FRANCHISE
UNIGLOBE
Voyages

Votre agence de voyages

Une opportunité de carrière

Une franchise UNIGLOBE est peut-être disponible dans votre région. Appelez notre bureau régional immédiatement pour renseignements additionnels: (514) 879-0662

PLUS DE 450 AGENCES EXPLOITÉES PAR UN PROPRIÉTAIRE INDÉPENDANT

- ✓ Un pouvoir d'achat
- ✓ Un système éprouvé
- ✓ Une image de marque
- ✓ Une formation continue
- ✓ Un réseau international

RÉPARATION GRATUITE!

« Seulement le coût des pièces nécessaires »

MACHINE À ÉCRIRE

- Cueillette et livraison • (\$3.00) et +
- Montréal - Laval - Rive sud
- Électrique • Électronique • Manuelle

Nous demandons des:

machines à écrire (tous les modèles acceptés) pour les réparer et les vérifier complètement et gratuitement.

Travail effectué par nos étudiants-techniciens en stage de perfectionnement.

• Réparation professionnelle! GARANTIE 3 MOIS

Nous avons besoin de tous les modèles de machines.

Confiez-nous la vôtre! Profitez-en et appelez-nous!

Centre de Formation
Technique de machines de bureau

HEURES D'AFFAIRES:
Lundi au vendredi
9 h à 17 h

221 A ouest, boul. Crémazie, Montréal, Québec 383-8330

Pierre Foglia

Fait divers à la campagne

Philipsburg est un village où il se passe si peu de choses, que lorsque survient un événement les journaux écrivent ce qu'ils ont vu au village voisin de Freighsburg ou de Saint-Armand... Mais c'est pourtant bien à Philipsburg, qu'est arrivée l'histoire que je vous conte maintenant. A Philipsburg, sur le bord du lac Champlain, 290 habitants, un dépanneur, un restaurant.

La rue principale qui relie l'ancienne route 7 à l'autoroute qui mène au Vermont, s'appelle la rue Montgomery, du nom de George Montgomery, un avocat qui a eu deux enfants, George junior, aujourd'hui juge à la Cour supérieure, et une fille, Enid qui, elle, a hérité de la maison familiale, le « château » comme on dit dans le village; une de ces grandes demeures de pierre, plus citadine que villageoise, construite à flanc de coteau, qu'on ne voit pas de la rue, quand les arbres sont feuillus.

Aujourd'hui, le « château » est habité par trois personnes. Enid, qui est veuve depuis très longtemps. Son fils, Hugh MacFarlane, du nom de son père, 35 ans. Et le fils de Hugh, John. Quant à la mère de John, elle est retournée habiter au village, tout en restant très liée aux occupants du château. C'est par elle que commence l'histoire.

Il y a environ 15 jours, au moment de monter dans sa voiture, elle découvre un papier plié sous l'essuie-glace. C'est une tentative d'extorsion: « Si vous ne voulez pas qu'il arrive d'ennuis à votre maison et à vos proches, mettez \$10 000 dans un sac de papier que vous déposerez sur le marches de l'église! »

La jeune femme comprend que la maison dont parlent les rançonneurs, c'est le « château ». Et que son fils et son chum Hugh MacFarlane sont menacés. Ça tombe mal, Hugh est absent. Il est à Toronto, avec sa mère, à la foire agricole. Mais quand il revient le lendemain, lui aussi trouve un papier sous l'essuie-glace de son camion: « Dernière chance. \$10 000 ce n'est pas cher pour avoir la paix... Et pour garder le petit John en santé. Attention, n'avertissez pas la police, on a des yeux partout! »

C'est pourtant ce que fait sagement Hugh MacFarlane. Il avertit la Sûreté du Québec à Cowansville. On lui recommande de prendre grand soin de son fils. Pour le reste, l'enquête suivra son cours...

Deux jours après, le feu prend dans une grange qui appartient à l'oncle de MacFarlane, le juge de la Cour supérieure. Puis d'autres menaces arrivent, plus pressantes... Et jeudi dernier, enfin, la police qui savait à peu près à quoi s'en tenir, tend son piège. Un sac de papier, contenant \$10 000 en billets marqués, est déposé sur les marches de l'église... Une jeune fille du village passe le ramasser. Elle est prise en filature et arrêtée en même temps que son ami alors qu'ils sont en train de compter leurs faux billets.

Racontée comme cela, l'histoire a l'air d'un fait divers ordinaire, commis par des apprentis bandits terriblement maladroits. Parce qu'enfin, on peut se demander, c'est quoi au juste l'idée, de se lancer dans une affaire d'extorsion, dans un village de 290 habitants où on est déjà bien connu, et où on n'a pas, d'avance, très bonne réputation.

Mais c'est pas ça. C'est pas une histoire de petits voyous qui ont monté un coup, comme ça, n'importe comment, au hasard. C'est pas de la crapulerie urbaine, cette affaire-là. C'est d'abord une histoire de village.

Au départ, il y a d'abord une rumeur qui traîne depuis des années, une rumeur qui dit qu'au « château » ils sont très riches. Hugh MacFarlane et sa mère passent pour avoir des millions, qu'ils auraient ramassés, m'a-t-on raconté, « en jouant à la bourse ». Et même au village d'à côté, la piplette de l'épicerie m'a dit: « Pas un, ni deux, ni trois millions, huit! Je le sais par quelqu'un qui connaît quelqu'un à la bourse de New York... »

Il est pourtant difficile d'avoir l'air plus pauvre que Hugh MacFarlane. Un hippie chevelu et barbu surgi des années 60, un peu hagar, un peu ridicule, comme ces soldats auxquels on n'a pas dit que la guerre était finie et qui montent encore la garde, en plein désert...

Mais ce n'est qu'une première impression. La seconde, qui vient vite, c'est que cet homme-là mène son combat à lui, sans bruit, sans déranger personne, modestement, mais avec une patience têtue et infinie. Au village, on dit avec un sourire qui laisse entendre que Hugh est peut-être un peu obtus, on dit qu'il aime beaucoup ses vaches. C'est vrai, et pas seulement ses vaches. Sa terre aussi. Il s'intéresse à l'agriculture biologique; il se préoccupe de pollution. D'environnement. De paix. De Dieu.

Quant au château, le pauvre, il n'a de château que la réputation. C'est un bric-à-brac invraisemblable, divisé en pièces sombres et submergées de meubles et de bibelots, avec des foyers assez grands pour brûler des arbres entiers, et peuplés de chiens qui viennent vous sentir les mains. Le téléphone n'arrête pas de sonner. La mère de Hugh passe comme une ombre, trop gênée pour vous regarder et répondre à votre bonjour.

Bref, je suis en train de vous dire qu'il y a tout ce qu'il faut au château pour nourrir la curiosité des 290 villageois. Pas étonnant non plus qu'il y ait eu du magot caché dans l'air; à la campagne il est courant de croire qu'on cache sa richesse en montrant sa misère.

C'est probablement à cela que se sont laissés prendre les deux petits voyous qui ont tenté le coup. À cette histoire de trésor d'abord, et aussi à cette image de monsieur très doux, qui ne saurait pas se défendre. D'ailleurs ils lui envoyaient la main, en signe d'amitié, quand ils le croisaient sur le chemin. Bonjour, M. MacFarlane!...

C'est bien une histoire de campagne, allez. Les bonjours ne disent pas ce qu'ils veulent dire. Et on ne raconte pas le tiers de ce qu'on sait, surtout à un étranger. Alors à un journaliste, pensez!

C'est bien une histoire de village. Si vous vous y arrêtez, on vous jurera même qu'il ne s'est rien passé.

Attention, sirop...

■ Je voulais vous dire, à propos de la musique de Lance et compte: j'en ai rien à foutre que les paroles soient seulement en anglais.

Je trippais sur la musique de Lance et compte parce que je croyais que les gars avaient composé par exprès de la musique de joueurs de hockey. Je trouvais que c'était une belle imitation de pop sucré, une caricature réussie des laid back chromés d'un Billy Joel par exemple.

Mais pas du tout! Ni imitation, ni caricature! Il n'y a aucun clin d'oeil là-dedans. C'est à écouter au premier degré. Ma grand foie du bon Dieu, ils trouvent ça bon pour vrai!

Vous voulez bien me dire pourquoi on devrait mettre ça en français? Pourquoi on irait noyer nos plus beaux mots dans cet espèce de saloperie de sirop?

Ambulances : de nouveaux horaires en préparation

Les représentants des ambulanciers travaillaient toujours, tard hier soir, à la fabrication d'horaires qui leur seraient plus acceptables que ceux imposés par Urgence Santé et qui, selon le syndicat, permettraient d'offrir un meilleur service d'ambulance à la population.

En attendant, les ambulanciers se conforment aux horaires d'hiver prévus qui, la semaine dernière, avaient provoqué des arrêts de travail et perturbé le service. Mme Suzanne Thomas, porte-parole du Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain (CRSSMM), a déclaré hier soir à LA PRESSE que le service est normal et que tout fonctionne dans l'ordre.

Les syndiqués de Laval demandent à l'administration de négocier

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les cols bleus et les employés de bureau de Laval demandent à l'administration municipale de s'asseoir à la table de négociation et de révoquer le contrat qu'elle a accordé à une firme privée. Ces syndiqués sont d'avis que les négociateurs privés font exprès pour ne pas en arriver à des ententes avec leurs représentants, simplement pour faire augmenter leurs honoraires.

Plus de 300 de ces employés municipaux se sont entassés dans la salle du conseil, hier soir, afin d'assister à l'assemblée mensuelle des édiles. Sous les regards de quelques policiers, ils n'ont pas trop dérangé l'allure de la rencontre qui n'a duré que 45 minutes. Il apparaît cependant évident que ces fonctionnaires sont bien décidés à avoir gain de cause.

Aux affaires nouvelles, le seul conseiller du

Parti de l'unité lavalloise (PUL), M. Maurice Clermont, a eu son moment de gloire lorsqu'il a pris la défense des cols bleus, des employés de bureau et des pompiers. M. Clermont a été applaudi comme il ne l'a jamais été par l'assistance.

À la période de questions, un permanent du syndicat des cols bleus, affilié à la CSD, et la présidente du syndicat des employés de bureau, ont reproché au maire Claude Lefebvre de laisser trop de place à des personnes qui n'ont rien à voir dans l'administration municipale quotidienne.

Dans un premier temps, disent-ils, c'est toujours un porte-parole payé à contrat qui fait état des négociations pour la Ville auprès de la presse au lieu du maire. « Puis, au prix que les négociateurs privés chargent, il n'en aurait pas coûté plus cher à la Ville pour signer des conventions collectives de travail », croit Mme Jacqueline Vachon, présidente du syndicat des employés de bureau.

Selon les dirigeants syndicaux, les représentants patronaux à la table de négociation vont à l'encontre des déclarations faites auparavant par le maire Lefebvre, principalement pour ce qui est de la sécurité au travail chez les cols bleus. « On veut enlever des droits aux cols bleus », souligne François Vaudreuil, de la CSD.

Quant au président du syndicat des cols bleus, M. Roland Carlos, il a dit au maire : « Ça fait longtemps que vous me demandez de venir assister à une assemblée syndicale, je vous invite vendredi après-midi. » Vendredi, les employés manuels feront une grève de 24 heures.

Les cols bleus et les employés de bureau affirment qu'ils veulent négocier et qu'ils ne recherchent pas la grève. Ils soutiennent cependant qu'ils ne reculeront pas devant rien pour avoir gain de cause.

Ils ont quitté la salle du conseil municipal en scandant la chanson : « Solidarité mes frères... »

VENEZ CHEZ **COMPUCENTRE** ET VOYEZ

Le nouveau DESKPRO 386[™] de COMPAQ

L'ordinateur personnel le plus avancé

- Une architecture supérieure de 32 bit exécutant 2 fois plus d'information que les ordinateurs de 16 bit dans la même période de temps.
- Peut exécuter des programmes d'ingénierie 2 à 3 fois plus vite que d'autres machines AT.
- Une puissance de rapidité de 16 MHz.



- Le logiciel étendu Memory Manager de Compaq vous permet d'utiliser jusqu'à 8 méga-octets à haute vitesse, la mémoire vive de 32 bit fonctionne avec des programmes suivant le Lotus[®], Intel[®] et la mémoire étendue spécifique du MicroFT[®] (LIM).

Idéal pour les réseaux et les usagers multiples, de par sa rapidité exceptionnelle.

Pour une démonstration gratuite, appelez dès aujourd'hui votre Centre D'Affaires Professionnels Compucentre.

COMPUCENTRE

CENTRE SPÉCIALISÉ DE L'ORDINATEUR PERSONNEL

DÉPÔT SOCIAL: 8021 Louis H. Labrecque, Montréal, Qué.

À QUÉBEC

• Galeries De La Capitale
• Place Laurier
• Place Fleur de Lys

À CHICOUTIMI

• Place du Royaume

RÉGION DE MONTRÉAL

- Place Versailles
- Galeries D'Artique
- Carrefour Laval
- Mail Champlain
- Centre Fairview
- Place Alexis-Nihon

À DRUMMONDVILLE

• Les Galeries Drummond

À SHERBROOKE

- Promenades St-Bruno
- Place Bonaventure
- Centre Boninward
- Place Vertu
- Place Bourassa

À SHERBROOKE

• Centre de la Capitale



La manifestation des employés municipaux syndiqués de Laval.

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, LA PRESSE



Commandant Jean Gilbert, Air Canada et Commandant Bryan Crook, Air Nova.

Un air de bienvenue dans l'air des provinces maritimes

Air Canada est heureuse de vous présenter les professionnels d'Air Nova. Une équipe sympathique, qui vous fera, mieux que quiconque, visiter les provinces de l'Atlantique.

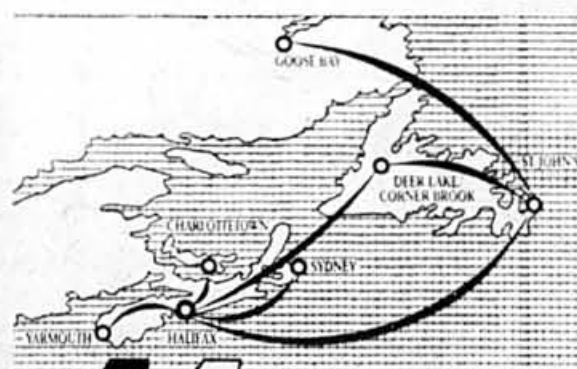
Air Nova vous offre la première navette en Dash 8 entre Halifax, Sydney, Yarmouth, Charlottetown, Deer Lake/Corner Brook, St. John's et Goose Bay. Un service de grande classe et un horaire

très commode, coïncidant avec les quatre vols quotidiens d'Air Canada sans escale vers Halifax.

La prochaine fois que le travail ou les loisirs vous porteront vers les provinces maritimes, choisissez Air Canada et Air Nova.

Autre avantage, dès maintenant jusqu'au 14 décembre 1986, chaque vol aller et retour plein tarif sur Air Nova vaut 5 000 milles et plus de boni aux membres de l'Aéropian.

Air Nova et Air Canada. Une équipe de pros sur qui vous pouvez compter!



VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS

50th

LE 50th ANNIVERSAIRE D'AIR CANADA
MEMBRE DE L'ALLIANCE CANADIENNE DES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES
TERMINÉ QUÉBEC DÉC 1986



AIR CANADA

T Ê T E S D ' A F F I C H E

Guy Pinard

AU GÉNÉRIQUE

Aujourd'hui j'veux! Nous voulons tous que ça change! Tels

sont les slogans qu'utiliseront les 36 ambassadeurs d'Oxfam-Québec pour inciter les Montréalais à faire preuve de générosité pendant la campagne annuelle d'Oxfam-Québec, présidée par **Normand Cherry**, président du syndicat de Canadair. La campagne prendra le 15 décembre, et l'objectif a été fixé à \$1,5 million.

L'Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve et le Service des activités culturelles de Montréal procéderont au lancement de *L'Atlas socio-économique d'Hochelaga-Maisonneuve* ce soir à 19 h 30, à la Maison de la culture de Maisonneuve.

Des fleurs dans mon jardin de givre. Tel est le thème de la levée de fonds de la Fondation de l'hôpital Rivière-des-Prairies, dont l'objectif a été fixé à \$5 millions sur une période de cinq ans. **Me Jean Lambert**, président de la Chambre des notaires du Québec, est président de la campagne, parrainée par **Michel Hamelin**, président de la CUM. Quant à la Fondation, elle est présidée par **Raymond Leroux**, vice-président aux Affaires internationales de Lavalin Inc.

Irma Fragman, présidente de la Fondation du diabète juvénile, rappelle que le tirage de la Rolls-Royce de \$120 000 au profit de la fondation aura lieu demain, au Palais des congrès. On peut encore obtenir des billets en faisant le (514) 337-0827.

Pierre Bourque, directeur du jardin botanique, procédera à l'ouverture de l'exposition *Un Noël d'antan*, demain, à 20 h, dans la grande serre d'exposition. En sus de cette exposition florale, le visiteur aura le loisir de voir, dans la salle Jacques Rousseau, une collection de crèches proposées par les communautés ethniques. Cette exposition se poursuivra jusqu'au 4 janvier.

Jacques Allard, président de la Brasserie Molson du Québec, procédera à la dernière cérémonie d'intronisation au sein du Cercle des bâtisseurs Molson jeudi à 11 h 30. Parmi les 14 dernières personnalités intronisées se trouvent les Montréalais **Marisa Ferretti Barth**, du Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes; **Ludmilla Chiriac**, de l'École supérieure de danse du Québec; **Philippe de Gaspe Beaubien**, de Télémedia Communication; le cardinal **Paul-Émile Léger**; **Pierre Peladeau**, de Québecor; **Me Marcel Piche**, de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, et l'ex-conseiller municipal **Jean Trottier**.

Henri Bergeron Pierre Bourgaud et **Lyette Chartrand** participeront à un mini-colloque organisé par **Mariette Clermont**, du Comité de promotion des femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal. Ce colloque aura lieu demain à 17 h, au 12^e étage du 600, de La Gauchetière ouest.

Patrick Coppens, poète et président-fondateur de la Société littéraire de Laval, **Renee Thivierge**, poète et auteur dramatique, seront les hôtes de **Janou Saint-Denis** demain à 21 h, à La Chaconne, 342, rue Ontario est. Pour informations: (514) 843-8620.

Une première dans l'histoire de CKVL demain: **Jean Cournoyer** présentera son émission *L'Agora* en direct du pavillon

Archambault du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines.

Manon Vennat, présidente du Bureau de commerce de Montréal, présidera à l'ouverture officielle du 31^e Salon des métiers d'art du Québec, jeudi, à 19 h 30. Le Salon se poursuivra jusqu'au 21 décembre dans le Hall d'exposition ouest de la place Bonaventure. Soulignons que le jury du prix Jean-Marie Gauvreau-Molson sera formé de **Gilles Boisvert**, peintre graveur; **Thomas Deri**, directeur général du Salon; **Michel Desautels**, animateur radiophonique; **Pauline Marois**, conférencière; et **Simo-**

ne Roy, relieur d'art. Le prix sera remis le 9 décembre.

Le centre Info Design Bonaventure propose une conférence de **Wim Gillis** accompagnée d'une démonstration, sur le design industriel et l'informatique. La conférence aura lieu dans les locaux du centre jeudi, à 19 h. Pour informations: (514) 875-2130.

L'Association des retraités de l'enseignement du Québec célébrera le 25^e anniversaire de sa fondation par **Laure Gaudreault**

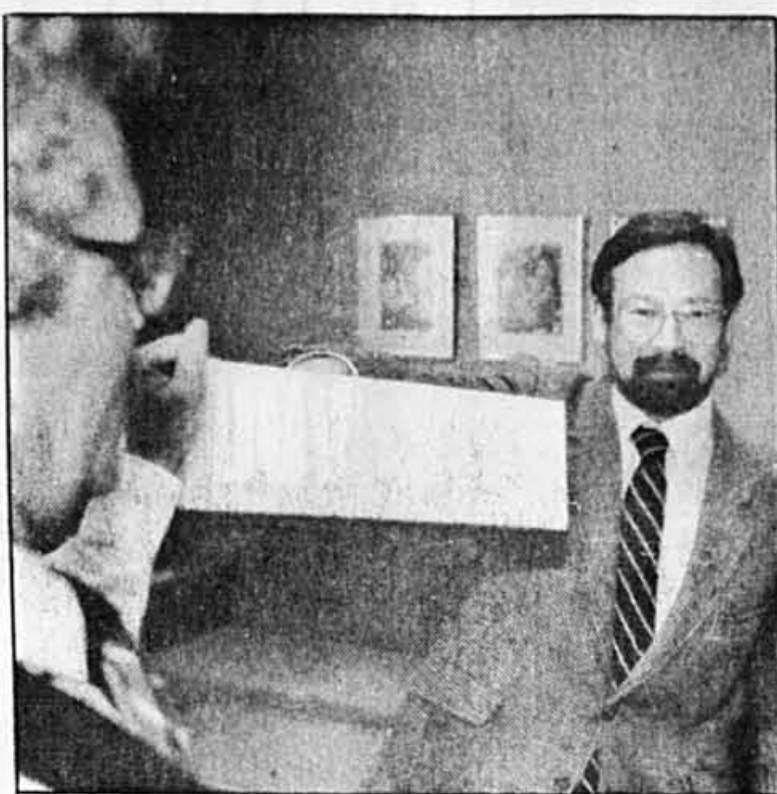
par un déjeuner de l'amitié, jeudi, à 11 h 30, à l'hôtel Le Méridien. Pour informations: (514) 761-3271.

L'Association québécoise du transport et des routes présentera un séminaire sur la gestion des flottes de véhicules. Organisé par **Pierre Perron**, le séminaire aura lieu jeudi et vendredi, à l'Auberge des seigneurs de Saint-Hyacinthe. **Georges Lalonde**, vice-président responsable du Code de la sécurité routière, à la Régie de l'Assurance-automobile du Québec, prendra la parole lors du dîner du 4 décembre.

La Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse élitait récemment son conseil d'administration, formé du président **Robert Lebeau**, de la vice-présidente **Jacinte Potvin**, de la secrétaire **Francine Pinard**, et des directeurs **Jos Beupre**, **Clothilde Cardinal**, **Lise Gionet**, **André Mailhot**, **Serge Marois**, **Robert Salette**, **Helene Tomlinson** et **Jeannine William**.

Sylvie Racine propose aux collectionneurs de poupées une exposition de neuf poupées de sa création vêtues de somptueux costumes d'époque. Ces poupées d'environ un mètre de hauteur seront exposées du 4 au 6 décembre, de 15 h à 22 h, à la galerie **Derek De Voy**, 1050, rue Sherbrooke ouest (niveau des boutiques). Pour informations: (514) 464-7701.

Une soixantaine d'artisans de 27 disciplines différentes parti-



Lisette Dyotte gagne \$100

Claude Gravel, directeur de l'information à LA PRESSE, tire au sort, parmi celles des quatre finalistes du mois de novembre, la lettre de **Lisette Dyotte**, de la rue Pasteur, à Montréal, qui avait correctement identifié **Alain Dubuc**. **Mme Dyotte** recevra un bon d'achats de \$100, gracieuseté des magasins Sears.

PHOTO PIERRE MCCANN, LA PRESSE

cipent au Salon des artisans de Saint-Hyacinthe, du 4 au 7 décembre, à l'Auberge des seigneurs.

Le Advertising and Sales Executives Club of Montreal célébrera son 75^e anniversaire de fondation en présentant son bal annuel de bienfaisance au Châlet du Mont Royal, le 6 décembre, à 19 h, sous la présidence de **Wayne Dance**. **Madeleine Riley**, présidente du Club, a rappelé que les profits de l'événement iront à l'organisation Jeunesse au soleil.

André Viger, personnalité de l'année de LA PRESSE en 1986, sera conférencier lors d'un

brunch-bénéfice organisé par la Fédération des loisirs et sports pour handicapés du Québec, le dimanche, 7 décembre, à 11 h, au centre Buffet antique. Pour informations: **Roger B. Mondor**, (514) 283-3038.

Le Service d'information et de presse du Consulat général de France vient d'instaurer un nouveau système d'information sur les différents aspects de la vie en France. Il suffit de faire le 866-866-4 pour entendre un court résumé. Ce service est offert du lundi au vendredi.

A JEUDI



Pierre Donato reçoit un Agora

Le prestigieux Club des ambassadeurs du Palais des congrès de Montréal honorait récemment 21 nouveaux ambassadeurs accrédités qui, à ce titre, ont mérité un trophée Agora. Parmi eux se trouvait **Pierre Donato** (à gauche), qui a reçu cet honneur pour sa contribution à l'obtention du congrès SIBOS 87 (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication Swift); ce dernier a reçu son trophée des mains de **Jean Doré**, maire de Montréal. Plus de 1 200 personnes ont participé à ce gala.



ESCORT 87

L'AVANTAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Les principales caractéristiques de série des Escort FS 1987 comprennent: • Traction avant • Direction à crémaillère • Sièges baquet à dossier bas inclinable • Batterie sans entretien à rendement élevé • Suspension indépendante aux quatre roues avec barre stabilisatrice à l'avant • Freins assistés à disque à l'avant et à tambour à l'arrière • Pneus radiaux acier toutes saisons • Phares à halogène • Moteur 4 cylindres de 1,9 litre à injection électronique de carburant (EFI) • Allumage électronique • Lumière de frein arrière montée haut • Groupe insonorisation de grand luxe.

L'AVANTAGE DE L'ÉCONOMIE D'ESSENCE

6,2 L/100 km 46 m/gal

Selon les méthodes de test approuvées par TransportsCanada pour les modèles Escort Pony et Lynx FS 1986 avec équipement de série.

L'AVANTAGE DE LA PROTECTION «KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ»

- 3 ans sans limite de kilométrage sur le rouage d'entraînement.
- Une protection de choix de 3 ans, sans limite de kilométrage, couvre une liste exhaustive de pièces importantes, les frais de remorquage et l'assistance-transport.
- La garantie Duragarde de 5 ans, sans limite de kilométrage, contre les perforations causées par la corrosion.

L'avantage du Tapis Rouge à Montréal

L'AVANTAGE DE LA LOCATION

Pour aussi peu que

169\$ par mois.

Offert par Crédit Ford du Canada Limitée selon le programme de location «Tapis Rouge». Tarif basé sur le prix de vente suggéré par le fabricant pour une Escort FS 1987 avec un bail forfaitaire de 48 mois. Transport, taxes, assurances et immatriculation en sus. Le concessionnaire peut louer pour moins. Tous les détails chez les concessionnaires participants.

«Comment améliorer sa qualité de vie»

Robert Tessier vous invite à une conférence le mercredi 3 décembre à 19 h 30 au sous-sol de l'église Ste-Lucie, 8951, 12^e Avenue, boul. St-Michel, Montréal.

Cette soirée est GRATUITE
642-9067 Je vous attends

SEALMASTER
2517, Hdg (coin Hochelaga)
1236, rue Notre-Dame Ouest
6909, rue Jarry Est
1922, boul. des Laurentides
805, boul. Ste-Foy (Longueuil)
120A, boul. Ste-Croix, St-Laurent (coin Saint-Philippe)
GBS GENERAL BEARING SERVICE
OUVERT LE SAMEDI AVANT-MIDI
937-7423

LA QUALITE CHEZ FORD PASSE AVANT TOUT

| | | | | |
|--|--|---|---|--|
| ACTION FORD MONTREAL 731-8271 | AVENUE FORD ROXBORO 685-1330 | CASCADE FORD VERDUN, LASALLE 766-8521 | MONTMORENCY FORD BROSSARD 678-9940 | CHARTRAND FORD LAVAL 382-4020 |
| CHOMEDEY FORD LAVAL 688-9200 | JACQUES OLIVIER FORD ST-HUBERT 445-3673 | LOCATION La solution simple aux problèmes de transport | | FORTIER AUTOMOBILES ANJOU 353-9821 |
| LACHINE FORD LACHINE 637-5811 | LE SALON FORD ST-LAURENT 332-3850 | BOISVERT AUTO BOUCHERVILLE 655-1301 | MONT-ROYAL FORD MONTREAL 526-9111 | VERSAILLES FORD ST-LÉONARD 376-8180 |

N'ACHÈTERIEZ-VOUS PAS EN GROS SI VOUS LE POUVIEZ ?

VOUS AVEZ CETTE CHANCE AU CLUB TITAN !



OUVERTURE DES PORTES DEMAIN

À MONTRÉAL DÈS 9h00.

LA TOUTE NOUVELLE FAÇON D'ACHETER POUR LES CONSOMMATEURS ET LES ENTREPRISES !

Ne payez plus des prix élevés. À l'heure actuelle, des milliers de consommateurs et de gens d'affaires canadiens achètent déjà presque tout ce dont ils ont besoin à des **bas prix de gros garantis*** chez Titan.

TITAN GARANTIT SES PRIX !

Peu importe l'endroit où vous effectuez présentement vos achats, vous paierez toujours moins cher chez Titan. En effet, si vous trouvez un article identique vendu à un prix inférieur, Titan réduira son prix d'autant et vous remboursera la différence. C'est garanti !

ADHÉSIONS INDIVIDUELLES GRATUITES—TOUT LE MONDE PEUT DEVENIR MEMBRE !

En Amérique du Nord, des millions de personnes sont membres de clubs d'entrepôts de gros. Aujourd'hui, les consommateurs et gens d'affaires de Montréal peuvent profiter de prix de gros* grâce à la plus importante chaîne de clubs au Canada. La chaîne Titan, à capital entièrement canadien, possède un entrepôt à London, à Stoney Creek, à Brampton, à Pickering et, maintenant, à Montréal. La réaction du public est tellement positive que vous trouverez bientôt des entrepôts Titan partout au Canada.

VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS YEUX !

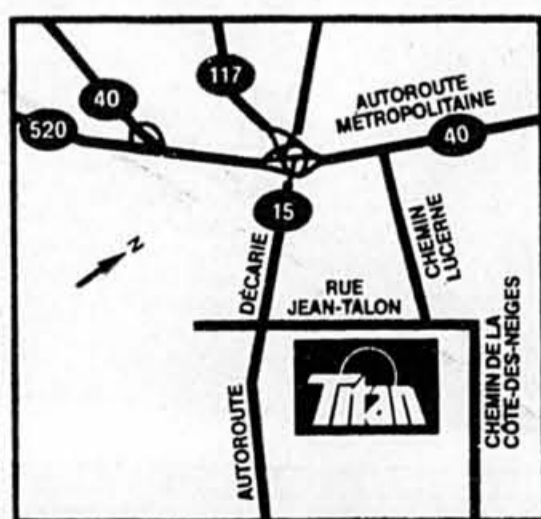
Titan ne passe pas inaperçu non plus : une grande surface de plus de 9 300 m² (l'équivalent de deux terrains de football) remplie de produits des marques les plus populaires. Le tout à des prix de gros* !

VOICI POURQUOI VOUS POUVEZ FAIRE DE TITAN VOTRE SEUL ET UNIQUE FOURNISSEUR.

Épicerie • produits frais • vêtements • tout pour l'entrepreneur • fournitures de bureau • appareils audio-visuels • quincaillerie • équipement de déneigement • appareils ménagers • livres et disques • produits pour l'auto • batteries et pneus • huile et accessoires d'auto • outils et outils électriques • peinture • petits articles de bureau • mobilier de bureau • nécessaires à pause-café • équipement de restaurant • articles de papier • coutellerie • verrerie • vaisselle *Steelite* • batteries de cuisine pour institutions • grands formats pour institutions • aliments congelés • produits laitiers • articles de sport

MONTRÉAL

4900, rue Jean-Talon ouest, Montréal, (Québec)



Club

Titan

Entrepôt de gros

HEURES D'OUVERTURES PERSONNES MEMBRES :

| | |
|-----------------------|------------------|
| Les lundi et mardi | de 12h00 à 18h00 |
| Le mercredi | de 9h00 à 18h00 |
| Les jeudi et vendredi | de 9h00 à 21h00 |
| Le samedi | de 9h00 à 17h00 |
| Le dimanche | fermé |

HEURES D'OUVERTURE ENTREPRISE MEMBRES :

| | |
|-----------------------|------------------|
| Du lundi au vendredi | de 9h00 à 20h30 |
| Les jeudi et vendredi | de 9h00 à 21h00 |
| Le samedi | de 9h00 à 17h00 |
| Le dimanche | de 10h00 à 17h00 |

*Les entreprises membres paient le prix affiché de même qu'une cotisation de 25 \$. Les personnes membres ne paient que 5% de plus. Il n'y a pas de frais pour les adhésions individuelles.

TITAN, LE MENEUR AU RAYON DES PRIX

Deux jeunes acquittés de viol

Ils auraient été victimes d'un coup monté

AGNÈS CRUDA

Un juge de la Cour des sessions de la paix de Longueuil a acquitté hier matin deux jeunes hommes accusés d'avoir agressé sexuellement, en août dernier, une adolescente de 16 ans.

Suivant la recommandation du juge Denys Dionne, la jeune femme a d'ailleurs comparu quelques heures plus tard devant le Tribunal de la jeunesse sous des accusations de parjure et de méfait public.

Ce revirement de situation est

dû principalement au manque de preuves et aux témoignages contradictoires présentés par la présumée victime et un autre témoin de la poursuite, a expliqué le procureur de la Couronne, Me Claire Lamarche.

Rappelons que la jeune fille avait prétendu avoir été entraînée dans une voiture par Gilles Lorion et Daniel Lenseigne, au moment où elle marchait dans la rue à proximité du centre commercial Jacques Cartier, à Longueuil, le 14 août dernier. Selon sa version des faits, elle aurait ensuite été conduite sous le pont

Jacques-Cartier, où elle aurait subi une agression sexuelle.

En raison de son dossier judiciaire, l'un des deux accusés, Gilles Lorion, a été détenu pendant près de deux mois, soit entre l'enquête préliminaire, tenue le 26 août, et le 16 octobre, date de l'ouverture du procès.

Un troisième suspect, qui d'après le témoignage de la jeune femme aurait pris place au volant de l'automobile, n'a jamais pu être retracé.

Selon l'avocat de l'un des deux jeunes hommes, Me Dominique Larose, lors du deuxième jour du procès un ami de l'adolescente appelé à la barre des témoins a raconté avoir eu une relation sexuelle avec la jeune femme dans la soirée du 14 août, puis l'avoir conduite, à sa propre demande, au poste de police.

Ce témoignage a eu l'effet d'un coup de théâtre, a affirmé Me Larose. La suite du procès avait alors été reportée au 1er décembre.

L'adolescente, dont le nom ne peut être divulgué en raison de la Loi sur les jeunes contrevenants, devra comparaître de nouveau devant le Tribunal de la jeunesse le 13 janvier prochain, date de la présentation de la preuve.

Conversations mises en preuve contre les sikhs qui voulaient détruire un avion

Presse Canadienne

L'avocat de la couronne, Claude Parent, a fait part au tribunal, hier, de son intention de prouver que les sikhs Santokh Singh Khela, 24 ans, et Kasmir Singh Dhilon, 41 ans, « ont voulu détruire un avion et détruire un avion plein, pas un avion-cargo mais un avion rempli de passagers ».

Pour ce faire, Me Parent va mettre en preuve des enregistrements de conversations et le témoignage de l'agent secret Frank Miele, du FBI américain.

Avant d'entendre les enregistrements, Me Parent a invité l'agent Jean-Pierre Girard, de la GRC, à fournir un bref glossaire de certains mots codés employés par l'agent secret au cours de ses conversations avec deux individus, non encore identifiés.

C'est ainsi qu'il a été établi qu'on voulait en réalité parler d'un « avion » lorsqu'on prononçait les mots « maison mobile »; qu'il fallait comprendre « détruire » si on disait « livrer »; et que « 1 000 de plus » signifiait « un kilo ».

Avec ces données, l'avocat de la couronne a commencé à faire entendre au jury les enregistrements de conversations qui auraient eu lieu dans une chambre d'hôtel du centre-ville de Montréal, les 19 et 22 mai.

Il est question d'un paiement initial que l'agent secret réclame pour une certaine transaction. Au début, il demande trois « K », c'est-à-dire trois billets de \$1 000. Mais à la seconde rencontre, il ne veut que \$2 000, à la condition que \$10 000 lui soient versés « à la fin ».

L'agent du FBI parle également d'une prime, selon l'importance de la livraison. « Le montant que vous versez va dépendre de la grosseur, si c'est un petit ou si c'est un gros bien rempli ».

Une seule fois le mot « avion » est prononcé. Une voix déclare: « Vous pouvez me payer pour faire sauter l'avion et je ne le ferai peut-être pas. Mais je pense que nous pouvons en arriver à une entente acceptable à tous deux ».

Une autre voix, à l'accent étranger cette fois, répond: « Nous ne parlons pas de faire sauter des avions ou de faire mal à qui que ce soit; nous sommes des hommes d'affaires corrects. Dans notre conversation, nous allons nous servir de ces mots. Nous ne tenons pas à ce que quelqu'un ait des problèmes ».

Un peu plus tard, la même voix dit: « Nous en voulons un gros, bien rempli ».

Dans les enregistrements, la voix à l'accent étranger est la seule à discuter avec l'agent, mais elle échange parfois des paroles avec un autre homme dans une langue qui n'est pas l'anglais.

C'est à l'aide d'écouteurs que les enregistrements, de mauvaise qualité, ont été entendus par les jurés, les inculpés et les avocats.

Khela et Dhilon sont accusés de conspiration pour placer quelque chose à bord d'un avion qui

Montréalais accusé de conspiration pour trafic de haschisch

Presse Canadienne

SYDNEY, NOUVELLE-ÉCOSSE

Gérald Laurion, 57 ans, de Montréal, est devenu hier le 11e accusé de conspiration pour importation et trafic de haschisch, depuis que la police a trouvé deux camions remplis de stupefiants.

Comparissant en Cour provinciale, Laurion a vu son enquête préliminaire fixée au 20 janvier prochain, à Cheticamp en Nouvelle-Écosse, comme les 10 autres inculpés dans cette affaire.

Le premier camion a été trouvé à Baddeck, en Nouvelle-Écosse, et le second au Nouveau-Brunswick, quelques heures plus tard.

Laurion a été libéré sous un cautionnement de \$25 000.

Des mandats d'arrestation ont été émis contre quatre autres individus.

Un cadeau de Noël signé BABIN

DU FINANCEMENT À
* 3.9%
24 MOIS

* 6.9%
36 MOIS

* 7.9%
48 MOIS

** sur plusieurs de nos modèles 1986 et 1987 en stock, aux acheteurs qualifiés.*

Et n'oubliez pas la fameuse garantie 5/80 de Chrysler.
Toujours l'endroit des meilleures transactions...

BABIN AUTOMOBILE LTÉE 389-8271
10660, rue LAJEUNESSE, Montréal (face au métro Henri-Bourassa)

5/80
 LA MEILLEURE GARANTIE 5 ANS 80 000 KM

Dodge
 Camion Dodge
CHRYSLER

RICHARDSON & BENOIT
Optométristes

NOUVELLE ADRESSE: 550, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 365 (Métro McGill)

Examen de la vue Lunettes Lentilles de contact
849-1274

SOLDE magique DE NOEL

POUR VOUS... ET LES VÔTRES!
15% + 15%

DE RABAIS SUR UN PRODUIT IMAGE, POUR VOUS, À L'ACHAT D'UN APPAREIL-35mm!

DE RABAIS SUR UN PRODUIT IMAGE, POUR LES VÔTRES, APRÈS NOEL!

| | | | |
|--|--|---|--|
| <p>Image 35 FM Appareil 35mm à mise au point pré-réglée, avance & rebobinage du film motorisés et flash électronique incorporé.</p> <p>69⁷⁷</p> | <p>Yashica 5 Star II Appareil 35mm autofocus à exposition, flash, avance et rebobinage du film automatiques.</p> <p>129⁷⁷</p> | <p>Minolta Freedom I Quartz Date Appareil 35mm compact avec mise au point pré-réglée, exposition programmée, flash incorporé, chargement, avance et rebobinage du film automatiques. Dispositif au Quartz qui imprime la date sur vos photos!</p> <p>129⁷⁷</p> | <p>Minolta Freedom III Appareil 35mm à foyer automatique avec exposition programmée, flash à déclenchement automatique, chargement, avance et rebobinage du film motorisés. Déclenchement en séquences continues et panneau de contrôle LCD.</p> <p>219⁷⁷</p> |
|--|--|---|--|

MINOLTA **YASHICA** **MINOLTA**

AUDIOCENTRE ASTRAL **CASSETTES VIDEO T-120 OR L-750**

FRIL-C90 CHROME **3/24⁹⁵**

Les nouvelles cassettes New FR-11 sont imbattables pour l'enregistrement haute-fidélité! Elles reproduisent un son pur, dynamique qui saura satisfaire l'audiophile le plus exigeant!

6/16⁹⁸ **GRATUIT**

3 CASSETTES AUDIO FUJI DR-C60

Sony MGR 61
Radiocassette AM/FM stéréo compacte avec arrêt automatique et prise d'entrée de courant. Écouteurs compis.

59⁷⁷

GE 3-5611
Ensemble radio-cassette portatif AM/FM stéréo avec système de 4 haut-parleurs détachables et égalisateur à 3 fréquences.

99⁷⁷

Sony M-7022
Enregistreur/radio AM/FM stéréo avec enregistrement une touche, système de haut-parleurs à 2 voies et contrôle de tonalité et de balance. Puis, sortie max.: 2.5 Wcanal.

79⁷⁷

GE 3-5415
Lecteur de cassettes portatif avec agrafe de ceinture amovible, écouteurs et prise d'entrée pour adaptateur CA (en option).

29⁷⁷

Minolta X-370
Appareil 35mm reflex à exposition automatique contrôlée au Quartz et lecture en mode manuel possible. Objectif 50mm F/2.

299⁷⁷ FLASH EN PRIME!

Yashica FX-103 Program Zoom
Appareil 35mm avec 7 modes d'exposition incluant un mode programmé, un mode flash reflex et débrayage manuel. Objectif zoom 35-70mm.

299⁷⁷ RABAIS \$50

Ensemble valeur Polaroid 660
Appareil instantané Sun avec système de mise au point par Sonar. Flash incorporé qui balance l'éclairage en tout temps.

84⁷⁷

Film pour photos couleur Astral à super haute définition
135-24 poses

3/6⁹⁹

NOUVEAU MAGASIN

astral

PHOTO

VOTRE IMAGE DE PRESTIGE

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|----------------------|----------|---------------------------|----------|-------------------|----------|--------------|----------|-------------|----------|------------------|----------|-----------------|----------|-----------------|----------|-----------------|----------|------------------|----------|--------------|----------|-------------------|----------|-------------------|----------|-----------------|----------|----------------|----------|-----------------|----------|-------------------|----------|-----------------|----------|---------------------------|----------|-----------------|----------|--------------------|----------|-----------------|----------|
| <ul style="list-style-type: none"> • 916, Ste-Catherine Est. 842-5225 • Place Vertu 336-8272 • Centre Fairview 695-6563 • Carrefour Laval 687-7988 • Centre Laval 688-3636 • Place Ville-Marie 878-9821 • Mail Champlain 671-5935 • Place Bonaventure 878-4378 • 1481, Ste-Catherine Ouest 935-1154 • 7036, Saint-Hubert 271-1435 | <ul style="list-style-type: none"> • Rockland Centre 733-2669 • Les Promenades St-Bruno 653-8826 • 2020, Université 849-7341 • Galeries d'Anjou 354-2001 • Centre d'achats Boulevard 721-3939 • Complexe Desjardins (Métro) 843-8219 • Centre Dorval 636-8221 • Plaza Côte-des-Neiges 343-5209 • Carrefour Angrignon 363-6918 • Plaza Alexis-Nihon 933-7209 | <p>DEVELOPPEMENT COULEUR SUR PLACE</p> <table style="width: 100%; font-size: 0.7em;"> <tr> <td>Place Atwater-Nelson</td> <td>833-7209</td> <td>Centre d'achats Boulevard</td> <td>721-3939</td> </tr> <tr> <td>Place Ville-Marie</td> <td>878-9821</td> <td>Centre Laval</td> <td>688-3636</td> </tr> <tr> <td>Place Vertu</td> <td>336-8272</td> <td>Centre Longueuil</td> <td>353-9793</td> </tr> <tr> <td>Centre Fairview</td> <td>695-6563</td> <td>Centre St-Bruno</td> <td>653-8826</td> </tr> <tr> <td>Carrefour Laval</td> <td>687-7988</td> <td>Centre St-Hubert</td> <td>271-1435</td> </tr> <tr> <td>Centre Laval</td> <td>688-3636</td> <td>Centre St-Jacques</td> <td>343-5209</td> </tr> <tr> <td>Place Ville-Marie</td> <td>878-9821</td> <td>Centre St-Louis</td> <td>343-5209</td> </tr> <tr> <td>Mail Champlain</td> <td>671-5935</td> <td>Centre St-Zénon</td> <td>343-5209</td> </tr> <tr> <td>Place Bonaventure</td> <td>878-4378</td> <td>Centre St-Zénon</td> <td>343-5209</td> </tr> <tr> <td>1481, Ste-Catherine Ouest</td> <td>935-1154</td> <td>Centre St-Zénon</td> <td>343-5209</td> </tr> <tr> <td>7036, Saint-Hubert</td> <td>271-1435</td> <td>Centre St-Zénon</td> <td>343-5209</td> </tr> </table> | Place Atwater-Nelson | 833-7209 | Centre d'achats Boulevard | 721-3939 | Place Ville-Marie | 878-9821 | Centre Laval | 688-3636 | Place Vertu | 336-8272 | Centre Longueuil | 353-9793 | Centre Fairview | 695-6563 | Centre St-Bruno | 653-8826 | Carrefour Laval | 687-7988 | Centre St-Hubert | 271-1435 | Centre Laval | 688-3636 | Centre St-Jacques | 343-5209 | Place Ville-Marie | 878-9821 | Centre St-Louis | 343-5209 | Mail Champlain | 671-5935 | Centre St-Zénon | 343-5209 | Place Bonaventure | 878-4378 | Centre St-Zénon | 343-5209 | 1481, Ste-Catherine Ouest | 935-1154 | Centre St-Zénon | 343-5209 | 7036, Saint-Hubert | 271-1435 | Centre St-Zénon | 343-5209 |
| Place Atwater-Nelson | 833-7209 | Centre d'achats Boulevard | 721-3939 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Place Ville-Marie | 878-9821 | Centre Laval | 688-3636 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Place Vertu | 336-8272 | Centre Longueuil | 353-9793 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Centre Fairview | 695-6563 | Centre St-Bruno | 653-8826 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Carrefour Laval | 687-7988 | Centre St-Hubert | 271-1435 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Centre Laval | 688-3636 | Centre St-Jacques | 343-5209 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Place Ville-Marie | 878-9821 | Centre St-Louis | 343-5209 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mail Champlain | 671-5935 | Centre St-Zénon | 343-5209 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Place Bonaventure | 878-4378 | Centre St-Zénon | 343-5209 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1481, Ste-Catherine Ouest | 935-1154 | Centre St-Zénon | 343-5209 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7036, Saint-Hubert | 271-1435 | Centre St-Zénon | 343-5209 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Le Régime de pensions du Canada se rapproche du Régime de rentes du Québec



Au moment de leur création, en 1966, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec étaient identiques de sorte que sans égard à votre lieu de résidence ou de travail au Canada, vos contributions et vos prestations étaient alors les mêmes.

Avec le temps, des différences sont apparues entre les deux régimes au niveau des prestations. Mais grâce à une étroite collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, des changements au Régime de pensions du Canada ont été apportés de façon à ce que les deux régimes soient plus près l'un de l'autre en termes de bénéfices. Ces modifications n'affectent AUCUNEMENT la Pension de la sécurité et de la vieillesse. Ces changements entreront en vigueur le 1er janvier 1987.

Ces changements, dont certains sont présentés dans cette page, garantissent à tous les Canadiens et Canadiennes que leur Régime de pensions continue de les protéger.

Au Québec, ces changements ne concernent que les résidents du Québec qui n'ont contribué qu'au Régime de pensions du Canada comme le personnel des forces armées, les employés de la GRC, les juges fédéraux et les résidents québécois qui travaillent hors Québec. Le Régime de rentes du Québec demeure inchangé.

employés augmenteront graduellement. Pour les cinq prochaines années, le taux actuel de 3,6% augmentera de 0,2% par année. En 1991, la contribution totale sera donc de 4,6%. Employeurs et employés paieront chacun 2,3%; les travailleurs autonomes paieront 4,6%.

Les taux de contributions aux deux régimes continueront d'être identiques pour au moins les cinq prochaines années.

de téléphone qui suit ou postez ce coupon à l'adresse suivante:

RPC - INFO
CASE POSTALE 5400
SUCCURSALE «D»
SCARBOROUGH, ONTARIO
M1R 5E8

POUR EN SAVOIR PLUS LONG.
Si vous aviez besoin de renseignements supplémentaires, composez sans frais le numéro

1-800-387-8690

LA RETRAITE SOUPLE: CHOISIR LE MOMENT DE SA RETRAITE

Avec ces changements, quel que soit le régime auquel vous contribuez, vous pourrez commencer à recevoir votre pension de retraite entre 60 et 70 ans. La base de calcul est la rente de retraite à 65 ans. Le montant de votre rente sera moindre si vous prenez votre retraite avant 65 ans et pourrait être plus élevé si vous la prenez après 65 ans. Pour chaque mois d'écart entre l'âge de 65 ans et le moment de votre retraite, votre rente sera ajustée en plus ou en moins de 0,5% jusqu'à un maximum de 30%. La réduction est définitive si vous prenez votre retraite avant 65 ans.

Avant les changements, les personnes qui contribuaient au Régime de pensions du Canada recevaient un peu moins que celles qui contribuaient au Régime de rentes du Québec. Désormais, les deux régimes seront identiques sur ce point.

LE REMARIAGE

Comme c'est déjà le cas pour le Régime de rentes du Québec, le Régime de pensions du Canada continuera de verser une prestation de survivant aux personnes qui se remarient. Si le versement de votre prestation de survivant avait été interrompu par un nouveau mariage, elle sera réinstaurée si vous en faites la demande. Par contre, les prestations ne seront pas payées rétroactivement.

LES TAUX DES CONTRIBUTIONS

Pour que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec continuent de s'appuyer sur des fondations économiquement solides, les contributions payées par les employeurs et les

LES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ DU RPC SERONT PLUS ÉLEVÉES

Si vous êtes reconnu invalide, vous recevrez la même allocation quel que soit le régime auquel vous contribuez. La prestation d'invalidité maximum en 1987 sera d'environ 635,00\$ par mois.

S'il-vous-plait, faites-moi parvenir tous les renseignements

en français
 en anglais

à propos de:

- La pension de retraite
- Les prestations d'invalidité
- Les prestations de décès et de survivants
- La division des «droits à pension»
- Les différentes possibilités quant à l'âge de la retraite
- Le financement du Régime de pensions du Canada

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV. _____ CODE POSTAL _____

Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, ils nous rapprochent les uns des autres.



Négociations suspendues au Journal de Montréal

GEORGES LAMON

■ Les quelque 210 membres du Syndicat des travailleurs du Journal de Montréal (CSN) se réuniront ce matin à 11 heures en assemblée générale pour prendre connaissance des dernières contre-propositions patronales sur le renouvellement de la convention collective de travail.

Entre-temps, les négociations entre les deux parties sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

L'éditeur du Journal de Montréal, M. André Grou, a précisé à LA PRESSE, hier, que l'employeur avait transmis hier matin, la liste de ses concessions au syndicat en l'invitant à la soumettre à ses membres.

La dernière rencontre entre le syndicat et la direction du Journal de Montréal a eu lieu dimanche; elle s'était tenue pendant le piquetage symbolique d'une quinzaine d'employés de la rédaction du quotidien. Ce piquetage de deux heures n'a toutefois eu, selon M. Grou, « aucun effet sur la négociation », ni encore moins empêché la production du journal. Pour le syndicat ce n'était d'ailleurs pas le but recherché par ce moyen de pression.

Négociations suspendues

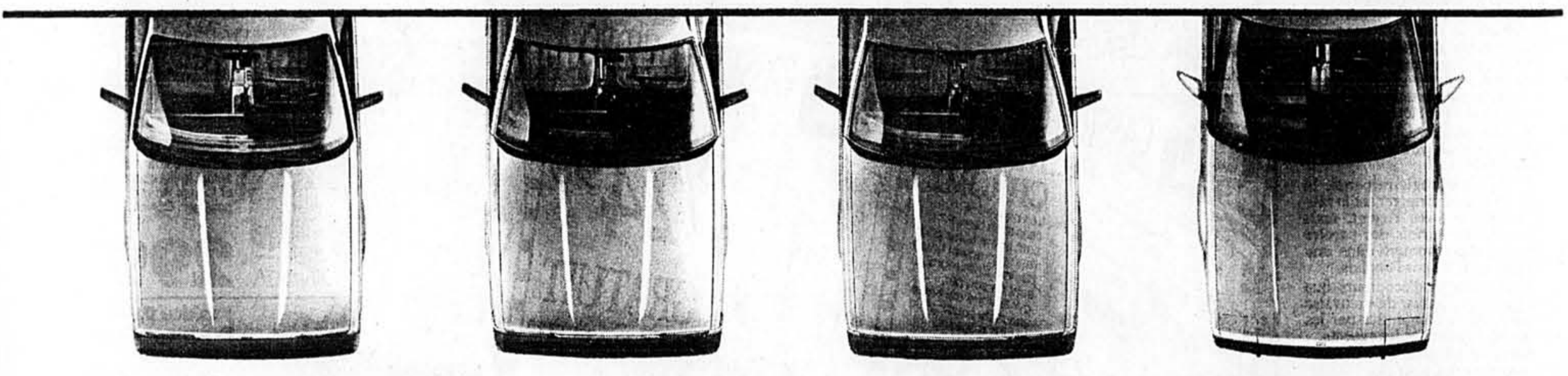
Les deux parties se sont quittées, dimanche, sans qu'on puisse en arriver à progresser tellement dans le dossier de la négociation. Néanmoins, d'un côté comme de l'autre on est convenu que les négociations n'étaient pas pour autant rompues, tout au plus ont-elles été suspendues.

Selon la présidente du Syndicat des travailleurs du Journal de Montréal, Pascale Perreault, les propositions patronales ne « rencontraient pas les demandes syndicales ». Les principaux points en litige portent notamment sur les questions salariales et le fond de pension. Ainsi, sur ce dernier point le syndicat réclame une contribution à part égale employé-employeur au régime de pension; actuellement la part de l'employé se situe à 4,1 p. cent et celle de l'employeur à 2,9 p. cent. M. Grou a admis que l'employeur avait fait des concessions sur la question du fonds de pension. Pourtant, Mme Perreault reproche à l'employeur le maintien de sa contribution au niveau actuel même si le Syndicat réclame d'importantes améliorations. D'un côté comme de l'autre, on demeure sur ses positions.

Des offres finales...

« Le syndicat a présenté des offres finales, a expliqué M. Grou, et nous, une contre-offre globale, dimanche. Nous l'avons invité à les soumettre à l'assemblée générale. »

Il reste toujours la possibilité de la tenue d'une journée d'études votée par l'assemblée générale du Syndicat jeudi dernier et valable pour huit jours; elle ne devrait être appliquée qu'au moment où le bureau de direction la jugera opportune.



Cette moitié avant d'une Subaru 1987 offre autant de traction qu'une voiture ordinaire.

Pour la première fois, chaque modèle Subaru est disponible cette année en version 4 roues motrices.

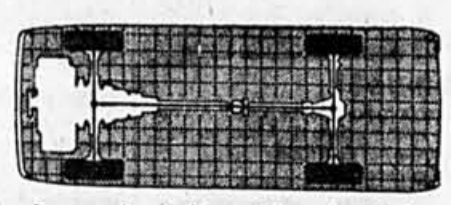
C'est la logique même: deux fois plus de roues motrices vous donnent deux fois plus de traction.

Peu importe les conditions, la tenue de route est toujours meilleure, que vous alliez au



supermarché le samedi matin ou que vous roulez sur l'autoroute. Sur le plat ou en montagne, sur surface sèche ou mouillée, un geste de la main droite et vous dominez la situation.

Tous sont d'accord: la conduite en 4x4 est plus facile et plus sûre. Pourtant, à ce jour, pratiquement personne d'autre que Subaru n'a songé à vous offrir une 4 roues motrices vraiment élégante.



Des essais ont démontré que la traction 4x4 "Sur demande" améliore la sécurité sans complications indues.

Notre longueur d'avance à ce chapitre facilitera donc votre choix d'une belle routière 4x4 parmi nos quatre merveilleux modèles 1987.

Chacun renferme les raffinements technologiques propres à la marque Subaru. Des équipements tels que notre moteur de 1,8 litre à arbre à cames en tête capable d'affronter tous les temps. (Pour les plus exigeants ou les plus pressés, la plupart des modèles sont offerts en version turbo.)

Nos jambes de force MacPherson, nos barres

AUTOMOBILES VALLEYFIELD NITRO
477 MGR. Langlois, Valleyfield, 371-0322
DOC MECANO
2355 Boulevard Labelle, St. Jérôme, 438-7494

BOULEVARD ST. MARTIN AUTO
1430 Boulevard St. Martin O., Laval, 667-4960
GARAGE CHICOINE INC.
680 rue Centre, St. Rosalie, 799-5501 ou 464-1491

LACORDAIRE AUTO SUBARU
7630 Rue Lemans, St. Léonard, 254-3566

COITEUX AUTO
5235 Papineau, Montréal, 526-3363
LAVIGNE GARAGE
37 rue Ste. Anne, Ste. Anne de Bellevue, 457-5327

Des Québécois se font escroquer par des compagnies américaines

■ Une dizaine de Québécois ont appris à leurs dépens que l'on ne devrait jamais divulguer son numéro de carte de crédit à n'importe quel interlocuteur au téléphone. Deux firmes américaines leur ont ainsi soutiré par ruse jusqu'à \$355 US.

Face aux plaintes et demandes de renseignements de citoyens qui affluent depuis la semaine dernière au sujet de deux sociétés du Texas et de la Floride — Continental Opportunities Inc. et Holiday Magic Travel Club Inc. — l'Office de la protection du consommateur a en effet émis cette mise en garde.

Dans le cas de la firme texane, une annonce publiée dans des journaux de la région montréalaise et de l'Estrie faisait miroiter la disponibilité d'une centaine d'emplois payés à gros salaires dans le domaine de la construction et de l'industrie aux États-Unis, au Canada et outre-mer.

L'offre invitait les intéressés à téléphoner à leurs frais au Texas pour obtenir de plus amples informations. Au bout du fil, l'interlocuteur américain répondait aux gens qu'on leur enverrait de la documentation et, dans le vif de la conversation, leur demandait leur numéro de carte de crédit « sous prétexte de vérifier leur solvabilité ».

D'après Mme Michèle Bouliane, du service de l'information de l'OPC, une dizaine de consommateurs québécois se sont fait piéger. Ils l'ont découvert en recevant un état de compte de leur carte de crédit sur lequel figurait un montant de \$355 US dû à Continental Opportunities Inc. à titre de souscription.

En retour de cette somme facturée sans leur consentement, l'entreprise leur a expédié une liste d'emplois disponibles sans garantie d'embauche et d'exactitude quant à l'information fournie.

Même stratagème à quelques variantes près de la part de Holiday Magic Travel Club Inc., situé à Miami. Un feuillet publicitaire de l'entreprise envoyé un peu partout au Québec apprenait à leurs destinataires qu'on les avait sélectionnés pour une « offre de croisière dans les Bahamas ».

Appels téléphoniques sans frais à l'agence où l'on précise une condition préalable pour rester dans la course, soit devenir membre du club, tout en demandant le numéro de carte de crédit de l'éventuel preneur.

Il s'agit des organismes suivants : Consumer Protection Division, 1001 Texas Avenue, suite 700, Houston, Texas 77002, USA dans le cas de Continental Opportunities Inc ; Division of Consumer Service, Department of Ag and Consumer Service, Mayo Bldg., Tallahassee, Florida 32301, USA.

Un survivant de la secte dirigée par Jim Jones trouvé complice de meurtre

Agence France-Press
SAN FRANCISCO

■ Le seul survivant des responsables du « Temple du peuple », secte qui s'était suicidée en masse en Guyana en novembre 1978, a été jugé coupable, hier, par un jury fédéral de complicité dans le meurtre d'un élu californien au Congrès.

L'assassinat du représentant démocrate Leo Ryan avait déclenché le suicide collectif de 912

membres de la secte dirigée par Jim Jones et installée dans la jungle de l'ancienne colonie britannique en Amérique du Sud.

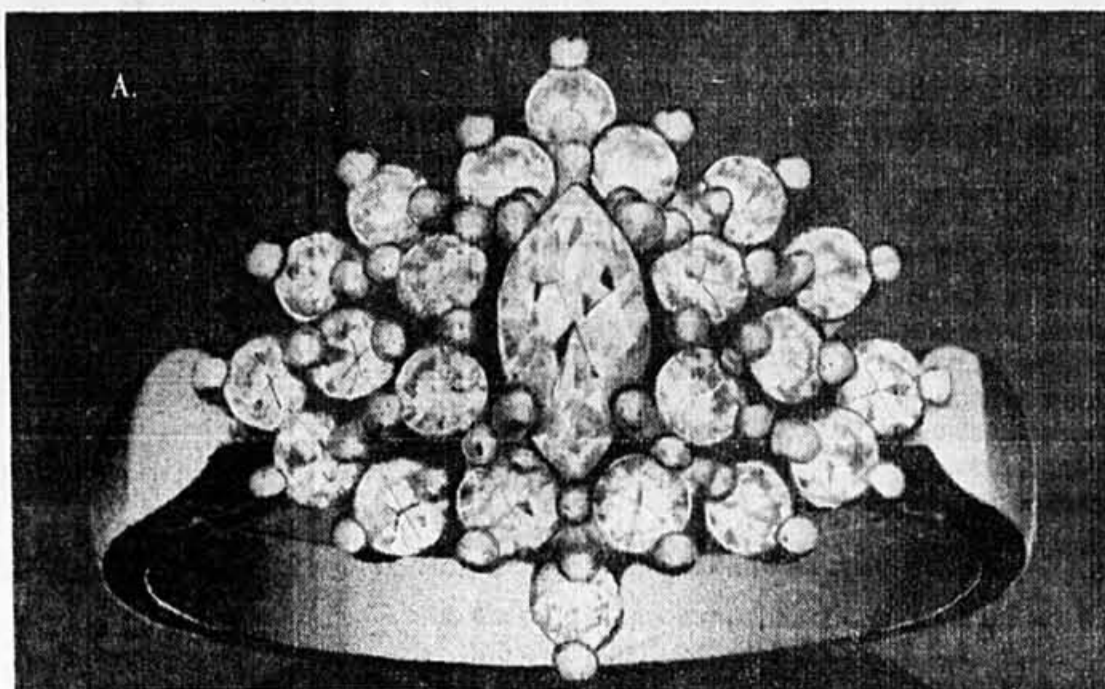
Le tribunal de San Francisco devant lequel Larry Layton, 40 ans, a été reconnu coupable rendra son verdict ultérieurement. La défense a annoncé qu'elle fera appel de la décision du jury. Layton est passible d'une peine de prison à perpétuité.

Acquitté en Guyana, Layton avait ensuite été ramené aux

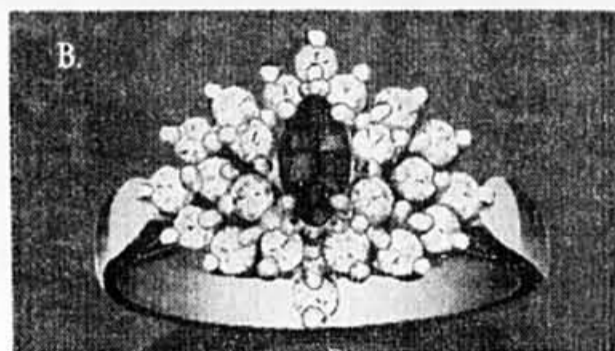
États-Unis, l'assassinat du représentant Ryan étant un crime fédéral. Au cours d'un premier procès, en 1981, le jury fédéral avait été incapable de se prononcer.

Selon l'accusation, Layton est coupable d'avoir blessé par balles deux membres de la secte qui voulaient quitter le Guyana avec Leo Ryan et d'être complice de l'assassinat du représentant (auquel il n'a pas participé directement) et de tentative d'assassinat contre un diplomate américain qui l'accompagnait.

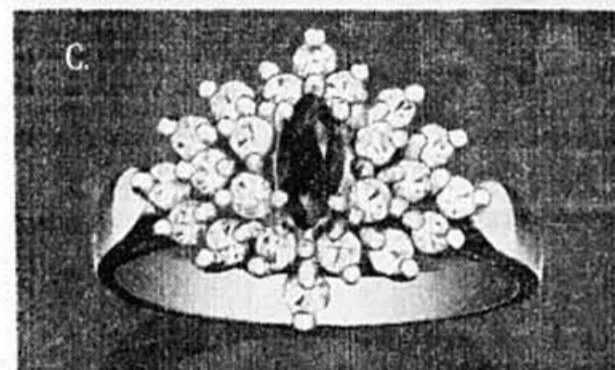
EXTRAORDINAIRE



A. Plus d'un demi-carat de diamants, sertis en forme de marquise, sur une superbe bague de soirée en or 14 k. Une offre exceptionnelle!



B. Éblouissant saphir de taille marquise, entouré de 22 diamants... plus d'un demi-carat de poids total, sertis sur or 14 k



C. Ravissant rubi de taille marquise, entouré de 22 petits diamants... plus d'un demi-carat de poids total, sertis sur or 14 k

NOS PLUS BAS PRIX!

Renseignez-vous sur L'ÉCRIN, notre plan exclusif de mise de côté.

895\$
CH.

Mappins

POUR VOUS EXCLUSIVEMENT!

1000, rue Ste-Catherine ouest, 866-7431
Centre d'achats Fairview, 695-4955 • Placé Vertu, 332-6320
Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke, 562-1583

FORFAIT FÊTES

La période des Fêtes au Manoir, c'est le calme, la détente, des menus exquis, le ski de randonnée, le ski alpin, le patinage, la glissade en traine et en tube... et la chaleur du foyer. Pour Noël, la promenade en traineau sous les étoiles, la messe de minuit, le petit réveillon et le dépouillement de l'arbre de Noël.

Tout compris **77\$**
Prix par personne par jour en occupation double, séjour minimum de deux nuits. (taxes et service inclus)

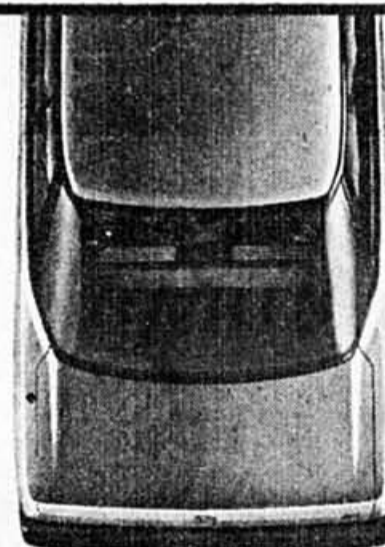
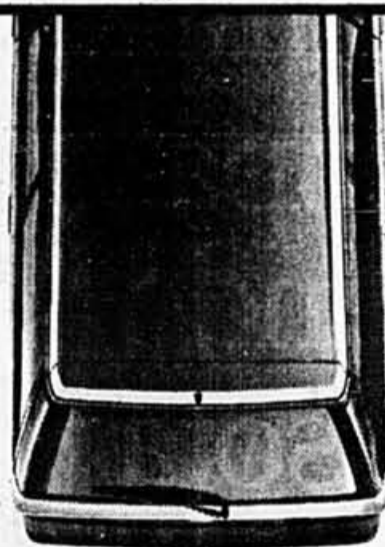
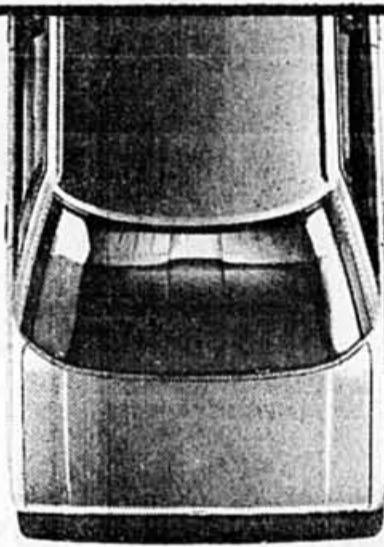
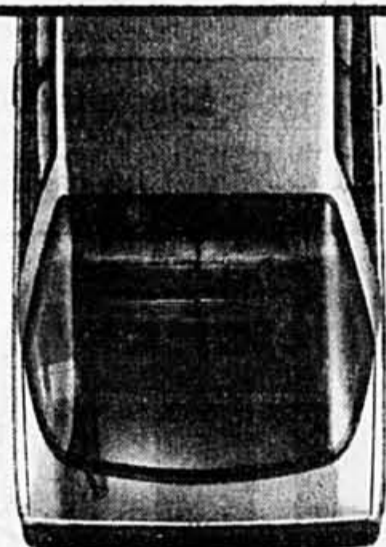
Petit déjeuner et diner, brunch du dimanche, diner gastronomique de Noël et du jour de l'an et accès aux activités sportives inclus. (sauf ski alpin)



LE MANOIR DU LAC DELAGE

HÔTEL DE VILLÉGIATURE ET CENTRE DE CONGRÈS.

40, Ave du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS (418)848-2551 / 800 463-2841



Cette moitié arrière d'une Subaru 1987 offre autant de traction qu'une voiture ordinaire.

anti-roulis et nos bras arrière — autant de termes techniques qui désignent des équipements conçus pour transmettre positivement au sol la traction des quatre roues, de la façon la plus souple et la plus sûre possible.

Même nos carrosseries sont conçues pour vous rendre moins pénibles les intempéries et les chemins difficiles. Comme celles de plusieurs voitures grand luxe, elles sont en effet soudées et monocoques pour réduire le bruit. Elles sont égale-



Le système exclusif "Retenu en pente" empêche de reculer lors des démarrages en côte.

En effet, que vous achetiez notre robuste Familiale, notre Liftback 3 portes, notre Berlina 4 portes ou notre Coupé XT

ment recouvertes d'une couche d'apprêt ionisé et de polymères pour durer très longtemps.

Notre souci de la performance dans les conditions les plus difficiles se retrouve dans chaque véhicule que nous fabriquons.

Ce qui ne veut pas dire que nous nous complaisons dans la monotonie.

sport, vous pourrez choisir parmi toute une gamme d'options selon vos besoins et vos goûts particuliers — en version traction avant ou 4 roues motrices.

Et leur prix se compare très avantageusement à celui de toute autre voiture japonaise.

Faites le compte et vous serez d'accord. Subaru, c'est une valeur sûre à cent pour cent. Passez les voir bientôt chez votre concessionnaire.

SUBARU
Nul ne va plus loin.

LEHOUX & SIMARD

450 Jacques Cartier Sud., St. Jean, 347-6555

RALIYE SUBARU

442 Ave. Lafleur, La Salle, 364-1230

LONGUEUIL SUBARU

465 Cure Poirier O., Longueuil, 677-6361

RIENDEAU SPORT

1855 du Souvenir, Varennes, 652-2521

MONTRÉAL SUBARU

3900 Jean Talon O., Montréal, 737-4441

SUBARU AUTO CENTRE

4032 Ste. Catherine O., Montréal, 937-4235

SUBARU REPENTIGNY

761 Notre Dame, Repentigny, 585-9950

ÉDITION PAR ORDINATEUR

Du traitement de textes... à l'édition par ordinateur. La facilité au bout des doigts avec

**l'ordinateur
Macintosh™ Plus**

L'ordinateur Macintosh® Plus avec une mémoire interne à un Mo., tourne-disquette à 800 k., nouveau clavier. Plus rapide, plus performant.



L'IMPRIMANTE
LaserWriter® de Apple®

GARANTIE:
12 MOIS

DE LA CONCEPTION À LA CRÉATION

Si quelqu'un vous offrait de maîtriser le procédé de conception et de création de vos documents en sauvant temps et argent, seriez-vous preneur...?

Nous vous l'offrons...

AVIS AUX ENSEIGNANTS
SUPER SPÉCIAL de produits de marque
APPLE offert aux enseignants

LA MAISON
DE L'ORDINATEUR

Depuis 1981

Congessionnaire autorisé

LAVAL

1533 ouest, autoroute Laval (440)
H7L 3W3 Tél.: (514) 687-9897

Macintosh est une marque de
commerce de Apple Computer
Inc. Apple et le logo Apple
sont des marques déposées de
Apple Computer Inc.



Quatorze personnes à la rue

■ Un incendie provoqué par un court-circuit dans un vieil immeuble de la rue Amherst a jeté sur le pavé 14 personnes dont huit chambreurs.

« Le vieux Wilfrid a sauté du deuxième étage », racontait M. Réjean Provencher, l'une des victimes, qui prenait le café dans l'autobus des sinistrés. M. Wilfrid Couture, 70 ans, a en effet été transporté d'urgence à l'hôpital après s'être élançé du haut d'une fenêtre pour fuir les flammes. On ne pouvait donner de précisions sur son état de santé, hier après-midi.

Les chambreurs, la plupart âgés, semblaient complètement désespérés. « J'ai perdu les quelques vêtements qu'il me restait », disait l'un d'eux. « Ma chambre, c'était mon seul univers », ajoutait un autre.

L'incendie qui a débuté vers sept heures a détruit tout un immeuble de trois étages qui abritait quatre commerces au rez-de-chaussée. La fumée était tellement dense qu'on pouvait à peine apercevoir de Longueuil. Durant plus d'une heure, les pompiers ont fouillé minutieusement les décombres, croyant qu'une personne manquait à l'appel. L'information était toutefois erronée.

PHOTO JEAN GOUPIL, LA PRESSE

Envolez-vous vers le soleil.

Ft. Lauderdale
Miami
Tampa
Orlando
Sarasota
West Palm Beach
et Nassau.

Eastern offre 6 vols à destination de la Floride avec arrivée avant midi. Tous les jours.

Certaines compagnies aériennes vous font perdre une journée entière à cause de leur horaire.

Mais avec le nouveau service d'Eastern, vous arrivez sous le chaud soleil de la Floride avant midi.

Il y a un vaste choix de départs quotidiens.

Et des forfaits de 4 jours/3 nuits pour des vacances de courte durée.

Ainsi que de nombreuses autres destinations de la Floride et des heures d'arrivée variées.

Cette fois-ci, profitez du

soleil au plus tôt avec Eastern Airlines.

Après tout, vous le méritez bien. Du soleil... pourquoi ne pas en avoir pour votre argent?

EASTERN

©1986 EASTERN AIR LINES, INC.

C.M. MICHAUD

Le rendez-vous des
grandes marques
de l'heure

BAUME & MERCIER • BULOVA
CITIZEN • CONCORD • OMEGA
MICHEL HERBELIN • MOVADO
PIAGET • PULSAR • RAYMOND WEIL
CORUM • LASSALE • MICHAUD

C.M. Michaud vous propose la plus importante collection de montres prestigieuses au pays. **15 marques** et plus de **2.000 modèles** sous le même toit. Aucun autre bijoutier n'offre autant de choix. Votre prochaine montre vous attend chez C.M. Michaud. Soyez au rendez-vous.

Profitez de notre Plan mise de côté pour Noël. Principales cartes de crédit acceptées.



Pour les meilleurs prix

Bijouterie C.M. Michaud
937 est, rue Bélanger, Montréal, QC
H2S 1G9
(514) 279-4527

40%

SEIKO
LASSALE

DE RABAIS*

C.M. MICHAUD secoue les prix!

Pour un temps limité.

C.M. Michaud vous offre 40% de rabais* sur les montres Seiko!

Et chez C.M. Michaud, ce n'est pas le choix qui manque pour elle et lui.

Venez choisir la vôtre sans tarder. Avec C.M. Michaud, tout le monde peut posséder sa **SEIKO**.

*Rabais sur notre prix affiché original. Profitez de notre Plan mise de côté pour Noël. Principales cartes de crédit acceptées.



Pour les meilleurs prix



Bijouterie C.M. Michaud
937 est, rue Bélanger, Montréal, QC
H2S 1G9
(514) 279-4527

Simpsons a commencé, les autres chaînes ouvriront aussi leurs portes le dimanche en Ontario

Presse Canadienne
TORONTO

Les magasins à rayons à travers le Canada pourraient suivre l'exemple de la chaîne Simpsons, qui a décidé en fin de semaine d'ouvrir ses magasins le dimanche pour profiter du marché des Fêtes.

Les porte-parole de plusieurs chaînes, incluant La Baie et K-Mart ont indiqué hier qu'ils n'avaient pas le choix et qu'ils emboîteraient le pas malgré la loi qui interdit l'ouverture de ces établissements le dimanche.

Cette décision touche principalement les magasins de l'Ontario. En Alberta et en Colombie Britannique, les magasins sont déjà ouverts le dimanche depuis quelques temps.

Nous nous opposons fermement à l'ouverture des magasins le dimanche, mais on ne peut pas rester indifférent devant cette situation, a indiqué de son côté un porte-parole de Woolco, M. Keith Elliott qui a précisé que cette chaîne et ses filiales comme

Woolworth joindront aussi le mouvement.

Pour sa part, M. Sam Crystal, de la chaîne Towers, a fait savoir que les 33 magasins de cette société en Ontario ouvriront leurs portes à compter de dimanche prochain.

Towers exploite aussi des magasins au Québec, où la loi est respectée, et dans les Maritimes.

« Si tous les autres ouvrent leurs portes le dimanche, nous le ferons aussi », a soutenu de son côté le vice-président à la gérance et aux opérations de K-Mart Canada, M. Cyril Cumiskey.

Certains magasins des chaînes de super-marchés, notamment Loblaw's et Steinberg, ouvriront aussi leurs portes les dimanches dans différentes régions de l'Ontario, dont Ottawa et Toronto.

Par ailleurs, les Zellers de Hull et Gatineau ont ouvert leurs portes dimanche dernier, mais ce privilège n'a été accordé qu'à un certain nombre de membres triés sur le volet du fameux Club Z.

Pour l'occasion, le Zeller de Hull (Place Cartier) ouvrirait ses portes à ses employés ainsi qu'à

leurs invités, a confié le gérant, M. Christian Compte. Au total environ 2 000 personnes ont pu se livrer à la consommation dominicale.

« Il se peut que certaines personnes non munies de la carte d'invitation se soient glissées dans le magasin, mais c'est marginal », a indiqué M. Compte.

Un journaliste du Droit a quand même pu se glisser à l'intérieur sans peine, et même acheter quelques biens généralement non disponibles les dimanches.

Le Zellers de Gatineau était ouvert dimanche dernier pour les seuls employés du Centre hospitalier de Gatineau et des membres du Club optimiste de l'endroit. Environ 1 000 cartons d'invitation ont été diffusés, a indiqué le gérant, M. Rénald Houle.

« Ce n'est pas une nouvelle politique, a-t-il dit, depuis quatre ans que je travaille dans ce magasin, nous avons souvent lancé ce genre d'invitation. »

Il n'est pas prévu que ces deux magasins ouvrent leurs portes à nouveau le dimanche au Québec d'ici la fin de la période des Fêtes, « à moins de consigne en ce sens de la part du siège social de la compagnie », a précisé M. Compte.



ESPECE EN VOIE DE DISPARITION

TEMPUS FUGIT CONDO FUGIT

Le temps s'envole, et voilà que disparaissent les dernières résidences disponibles au Sanctuaire du Mont-Royal. Irremédiablement. Le projet de condominiums qui a connu le plus de succès au Canada en connaîtra donc jusqu'à la fin. Parce que les gens qui recherchent une habitation à la hauteur de leurs goûts savent où la trouver.

A l'abri des bruits de la ville, mais au cœur de la vie urbaine. Nichée sur le flanc de la montagne et inondée de soleil. Avec des surfaces habitables immenses, qui peuvent être aménagées au gré de votre imagination.

Le Sanctuaire du Mont-Royal: un nouveau mode de vie, un nouveau bien-être, à découvrir... avant qu'il ne disparaisse!

DERNIERE PHASE... DERNIERE CHANCE! le sanctuaire du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie

CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT. 6100, CHEMIN DEACON, MONTRÉAL (514) 738-6000. DU LUNDI AU VENDREDI: 10 h à 18 h. 1 ch. à coucher: 1.036 pi car. + \$152.000 + /2 ch. à coucher: 1.414 pi car. + \$208.000 + /3 ch. à coucher: 1.920 pi car. + \$304.000 + /Penthouses: 2.910 pi car. + \$576.000 + (SELON DISPONIBILITE)

Camionneur québécois accusé de négligence criminelle aux USA

Associated Press
BALLSTON SPA, N.Y.

On a choisi hier les jurés, au procès d'un camionneur québécois accusé de négligence criminelle dans la mort d'un autre camionneur québécois et d'un policier de l'Etat de New York, sur l'autoroute Adirondack Northway, près d'Albany, le 26 novembre 1985.

Daniel Boutin, 24 ans, de Dauville, avait été mis en accusation par un grand jury de Saratoga et il est actuellement en liberté sous cautionnement.

Les deux victimes sont Yvan Lemieux, 47 ans, de L'Acadie, et Thomas Hudson, 41 ans, de Saratoga.

L'agent Hudson, qui faisait partie de la police depuis 15 ans, avait immobilisé sa voiture de patrouille derrière le camion en panne de Lemieux, faisant fonctionner son phare à éclipses, et il l'avait invité à monter à bord.

C'est à ce moment que le camion de Boutin a embouti la voiture de patrouille, tuant ses deux occupants.

Un homme est poignardé à mort

Les policiers de la section des homicides de la police de la CUM enquêtent sur les circonstances entourant le 56e meurtre à survenir sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année. Un homme, âgé de 56 ans, M. Richard Woodhurst, a été découvert sans vie, hier midi, dans une maison de la rue Neuville à Anjou. La victime avait été poignardée au thorax et battue. Il y aura autopsie dès aujourd'hui. Il semblerait que le mobile du meurtre soit le vol, l'argent et la voiture de la victime ayant disparus.

À Toronto, les fourrures canadiennes sont vendues en dollars US

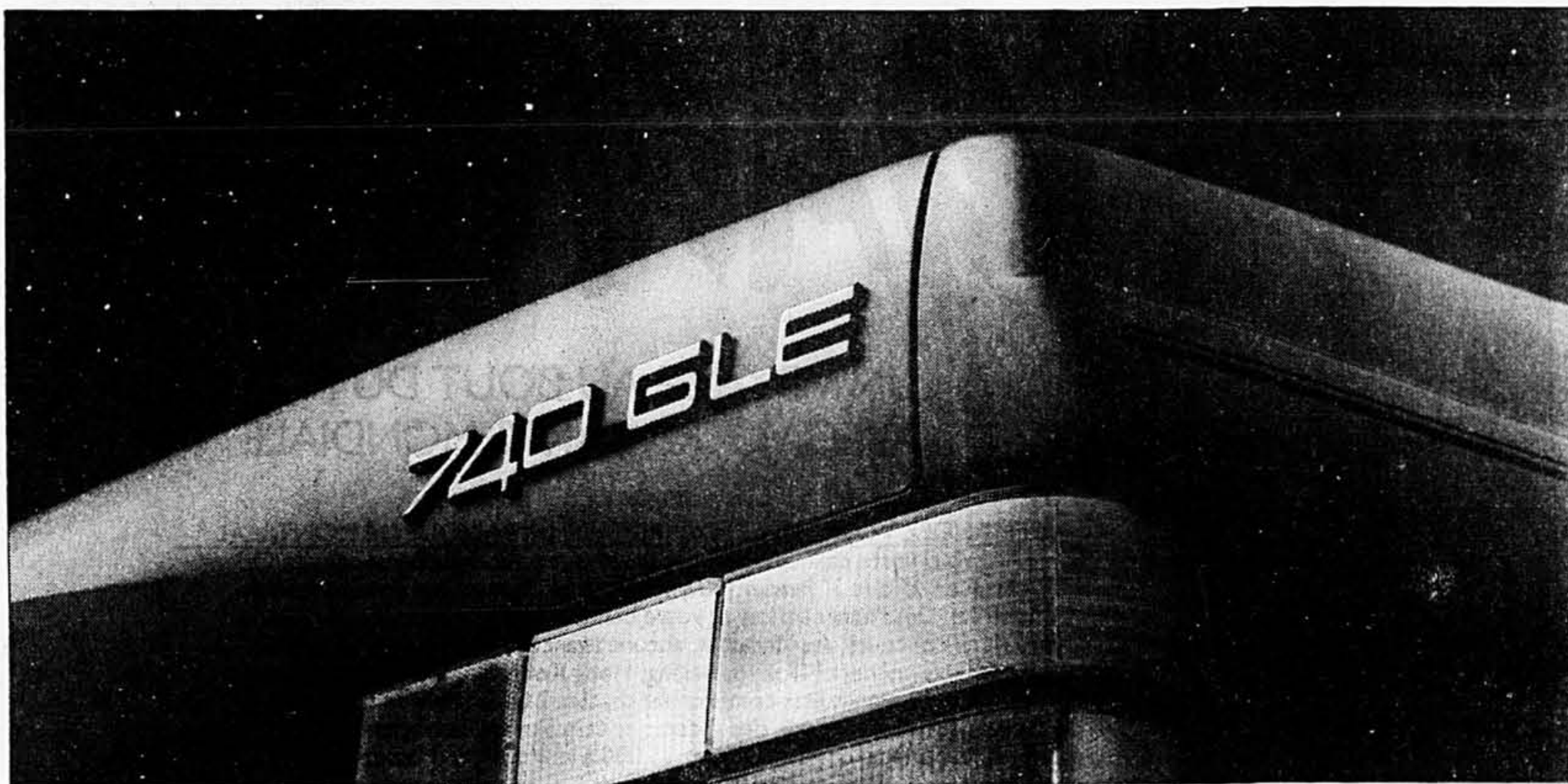
Presse Canadienne
OTTAWA

La décision de la Compagnie de la Baie d'Hudson de se servir du dollar américain lors de ses ventes de fourrures, à Toronto, est insultante et compromet la souveraineté fiscale du Canada, affirment des opposants au sein de l'industrie de la fourrure.

Un représentant de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui a demandé à ne pas être identifié, a révélé que la décision suivait l'adoption, en septembre, d'une résolution de l'Association des éleveurs de visons en faveur de l'emploi de la devise américaine lors des encans publics. L'Association des éleveurs de renards lui a par la suite emboîté le pas.

« La devise internationale de l'industrie, c'est le dollar américain », a soutenu le porte-parole de la Baie d'Hudson, qui a fait valoir qu'il serait plus facile aux acheteurs d'autres pays de transiger en argent américain.

Pourtant, les ventes de peaux d'animaux à travers le monde ne se font pas en dollars américains. Seuls les Etats-Unis et l'URSS utilisent la devise US.



UNE MARQUE DE SUPÉRIORITÉ.

Il en faut de toutes sortes pour faire un monde... dit-on!

Mais il semblerait que la sorte de gens qui choisissent d'acheter la Volvo 740 GLE sont plus futés que la moyenne.

Parce qu'ils conduisent une sedan offrant toutes les caractéristiques désirables pour leur rendre la vie sur terre encore plus confortable, à un prix qui demeure agréablement terre-à-terre.

Des caractéristiques standard comme: climatiseur, sièges avant chauffants, toit ouvrant et récepteur AM/FM stéréo Dolby.^{MD}

La 740 vient également avec une garantie limitée de trois ans, sans limite de kilométrage*, ainsi qu'une garantie limitée de huit ans contre la rouille*.

La Volvo 740 GLE. Venez constater sa supériorité... elle vaut le déplacement!



VOLVO

Une voiture digne de confiance.

LAVAL
BOULEVARD ST-MARTIN AUTO
1430, BOULEVARD ST-MARTIN
667-4960

MONTRÉAL
UP-TOWN AUTOMOBILES LTÉE
8300, BOULEVARD DÉCARIE
737-6666

DOLLARD-DES-ORMEAUX
JACAUTO LTÉE
3612, BOULEVARD ST-JEAN
626-8120

ST-HUBERT
LEMENN AUTOMOBILE LTÉE
3839, BOULEVARD TASCHEREAU
678-1220

*Voyez votre concessionnaire Volvo pour les détails et les modalités. ^{MD}Dolby Laboratories. © 1986 VOLVO CANADA LIMITÉE.



GAGNEZ

**UN VOYAGE AU BOUT DU MONDE
AVEC VOTRE CARTE MONDIALE**

DEMANDEZ VOTRE MASTERCARD^{MD} DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Voici votre chance de gagner un voyage pour deux personnes en Orient. Demandez, d'ici le 31 janvier 1987, votre carte MasterCard de la Banque de Montréal. Dès l'approbation de votre demande, vous serez automatiquement inscrit au concours. Aucun achat, aucune avance de fonds n'est nécessaire. Le voyage vous mènera à Tokyo, Beijing, Hong Kong, Singapour et Bangkok !

Il y a 2 grands prix comprenant chacun 2 billets d'avion en première classe, des hôtels de luxe, des spectacles et la plupart des repas. En plus, les gagnants obtiendront un crédit de \$5 000 à leur compte MasterCard.

AUTRES PRIX EN CRÉDIT MASTERCARD.

Même si vous ne remportez pas un voyage au bout du monde, MasterCard peut quand même vous faire gagner \$5 000, \$1 000, \$500 ou \$100 crédités à votre compte MasterCard. En tout, il y a 215 prix secondaires.

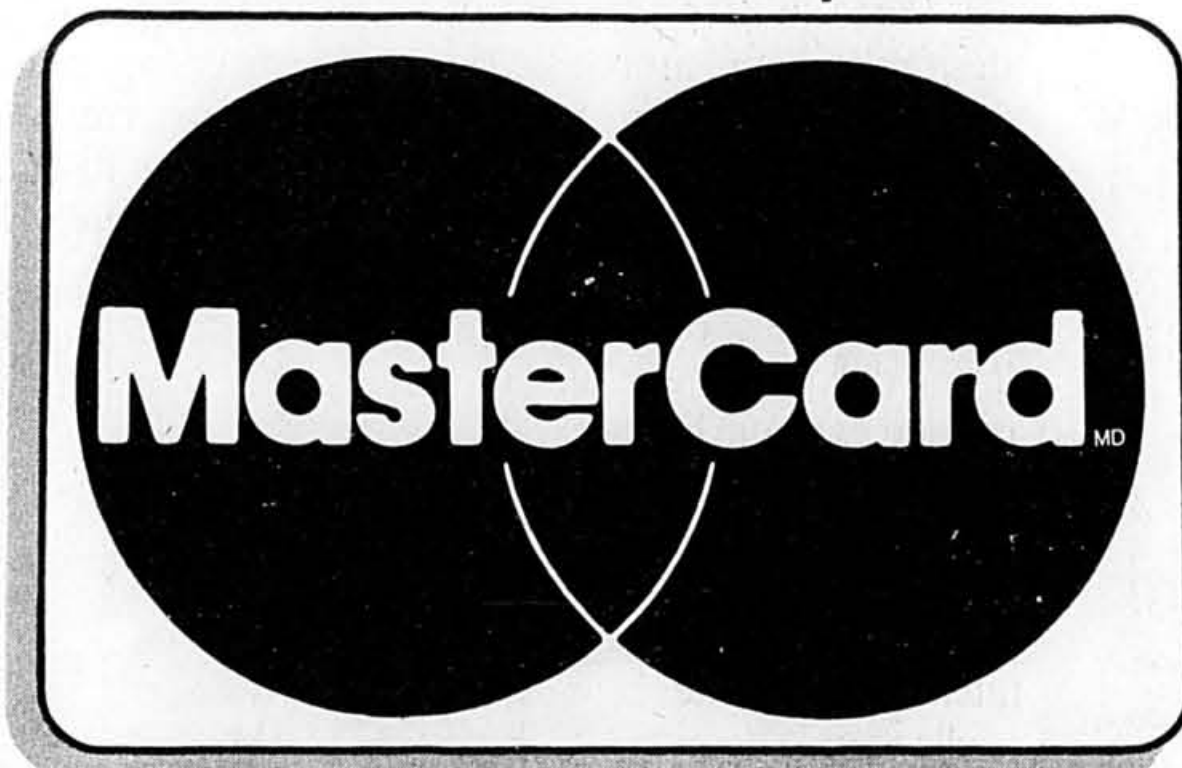
MASTERCARD... LE CHOIX LOGIQUE

Plus que jamais, MasterCard est le choix qui s'impose: il n'y a pas de frais pour l'obtenir, aucuns frais annuels, aucuns frais de transactions*. Et plus de 4 500 000 établissements dans plus de 170 pays l'acceptent !

De plus, d'ici le 31 janvier, elle vous donne la chance de partir à la découverte de l'Orient... la grande muraille, la Cité interdite, le Palais d'été et bien d'autres choses toutes plus exotiques les unes que les autres.

Vous trouverez tous les détails du concours dans toutes les succursales de la Banque de Montréal. Renseignez-vous !

Sans frais. Sans complication.



C'est le bon sens même.

^{MD}Marque déposée de MasterCard International Inc. La Banque de Montréal est un usager inscrit.
* Aucun intérêt si vous réglez le solde mensuel au plus tard à la date d'échéance.



Banque de Montréal

Un nouveau projet de ligne électrique qui promet de soulever les passions

La ligne Radisson-Sherbrooke pourrait se voir dénoncer par les citoyens de Grondines

JEAN-PIERRE BONHOMME

Le processus d'examen public du projet d'implantation, à travers le Québec, de la grande ligne de transport de l'électricité Radisson-Sherbrooke (450 kilovolts) s'engagera lundi prochain à Grondines, en amont de Québec, et il promet d'être tumultueux.

En effet le Bureau d'audiences publiques, qui doit, en vertu de la loi sur l'Environnement, consulter la population, ne sait pas encore jusqu'à quel point il pourra conseiller le gouvernement. Son mandat est fort réduit par les décrets gouvernementaux qui ont fixé d'autorité, avant la consultation du public, le corridor de passage.

Le Bureau d'audiences expliquait hier aux journalistes le cheminement de cette série d'audiences devant se terminer le 8 avril. Son président, M. André Beauchamp, a reconnu que les personnes devant subir, dans le corridor choisi, notamment dans la région de Grondines, les terribles servitudes de vue, de bruit et de champ magnétique de cette superligne voudront poser à Hydro-Québec des questions sur le choix des corridors.

M. Beauchamp a dit que son bureau d'enquête, composé, pour la circonstance, de quatre membres, dont lui-même, pourra difficilement refuser d'accorder ces requêtes. Il a dit que son Bureau reconnaît l'ambiguïté de la situation. Les décrets gouvernementaux, adoptés le 17 avril dernier, choisissent, pour acheminer l'électricité de la Baie James vers les USA en passant par les Can-

tons de l'Est, un corridor qui traverse le fleuve Saint-Laurent par voie suspendue dans l'un des plus beaux décors fluviaux. Hydro-Québec a choisi cette route avant consultation du public plutôt qu'une autre qui se serait trouvée plus proche de Trois-Rivières dans un décor plus industriel.

Les audiences, dont la première partie consiste en une ronde d'information, débutent en cette région de Grondines où se trouvent les opposants les plus farouches à cette intrusion dans un milieu paisible et de qualité.

Le président Beauchamp a dit que son Bureau accueillera les questions qui concernent la préférence d'un corridor plutôt qu'un autre, l'alternative, en somme, et qu'il demandera à Hydro-Québec de répondre. Il a toutefois reconnu que, dans son rapport, le gouvernement ne lui laisse pas la permission de donner un avis sur ce sujet. Il n'a pas rejeté la possibilité que des citoyens prennent des procédures judiciaires pour contester la décision gouvernementale de soustraire l'examen des alternatives au mandat du BAEQ.

Dans ce cas précis, donc, a indiqué le président Beauchamp, le BAEQ ne pourra donner au gouvernement des avis sur la valeur comparative d'un corridor par rapport à un autre. Il ne pourra, a-t-il laissé entendre, que donner des avis sur les aménagements secondaires de la ligne dans le corridor déjà choisi. Il a indiqué que, si les membres du BAEQ consentent à s'en tenir à cet examen réduit, restreint, c'est « pour pouvoir infléchir les politiques à long terme ». Le gouvernement, a-t-on

signalé hier, ne se borne pas à créer cette sixième ligne de transport de l'électricité (\$1,6 milliard ; à courant continu) dont la mise en utilisation est prévue pour 1990. Il envisage d'en construire une septième dont l'échéance se trouve en 1997.

Dans le champ d'action qui reste au Bureau d'audiences, d'autre part, les porte-paroles indiquent que les enquêteurs porteront une attention particulière aux modalités du passage des lignes dans la région du fleuve.

M. Beauchamp et ses adjoints ont dit que le Bureau d'audiences voudra aller au fond des choses à cet égard. Il est possible, ont-ils dit, qu'Hydro-Québec ait raison et que la technologie actuelle ne permette pas l'enfouissement, pour 1990, de cette superligne de 450 kv, (2 000 mégawatts en courant continu). Mais les experts du BAEQ ne rejettent pas la possibilité que les méthodes d'enfouissement puissent être développées pour 1992. Ils signalent que la France fournit de l'électricité à l'Angleterre par des fils de 270 kv enfouis sous la Manche. Cette ligne, au Pas-de-Calais, est d'une force déjà comparable à celle qu'Hydro-Québec veut implanter au Québec pour le bénéfice de ses clients des États-Unis.

Le BAEQ, a dit enfin M. Beauchamp, ne pourra évaluer l'impact des projets de l'Énergie atomique du Canada. Cette corporation canadienne a en effet développé une technologie devant permettre aux ensembles immobiliers d'utiliser de l'énergie par le moyen de petits réacteurs nucléaires. Cette question, a dit le président du BAEQ, concerne le débat d'État sur l'énergie, débat qui ne peut se tenir aux audiences publiques sur les lignes de transport de la Baie James.

Les eaux souterraines de Napierville sont polluées par un produit toxique

AGNÈS CRUDA

Une enquête effectuée récemment par le ministère de l'Environnement montre que les eaux souterraines à proximité d'une usine de boules à mites, à Napierville, ont été contaminées par un produit toxique soupçonné d'être un agent cancérigène.

Les chlorobenzènes qui ont été trouvés dans les puits de l'usine Ricochem ont atteint la nappe phréatique vraisemblablement à la suite d'un déversement accidentel survenu à l'usine Ricochem il y a une quinzaine d'années, estiment les autorités municipales.

À Québec, on n'écarte cependant pas l'éventualité d'une faille dans le processus de fabrication utilisé par la compagnie.

Les analyses effectuées par le ministère ont permis de constater que les puits dans lesquels l'usine puise son eau contiennent principalement de l'orthodichlorobenzène, dans une concentration de 390 parties par milliard (ppb).

Selon un porte-parole de la

direction régionale du ministère de l'Environnement, M. Mario Fontaine, les normes en vigueur prévoient qu'une concentration de deux à cinq ppb exige une décontamination.

Les prélèvements ont également permis de déceler la présence de chlorobenzènes, en quantité infime, dans au moins un puits de la municipalité ainsi que dans la rivière l'Acadie, qui traverse cette communauté de 2 400 habitants.

Napierville s'approvisionne en eau potable uniquement à partir des eaux souterraines, qui ne subissent aucun traitement avant d'atteindre le robinet, a fait savoir l'inspecteur municipal Clément Brûlé.

« Il est difficile de mesurer l'ampleur de la contamination à partir d'un premier échantillonnage », a expliqué M. Mario Fontaine, hier, lors d'un entretien téléphonique.

Pour pouvoir mieux évaluer l'étendue du problème et apporter les mesures correctives nécessaires, le ministère a demandé à la compagnie de procéder au cours des prochains mois à une analyse hydrogéolo-

gique complète visant, dans un premier temps, à identifier les sources de la contamination.

Cette étude doit également permettre de localiser les secteurs pollués et de comprendre comment les contaminants se propagent à travers les eaux souterraines.

Selon le toxicologue Perry Anderson, de l'université Concordia, les chlorobenzènes ne s'éliminent pas facilement de l'organisme, et sont potentiellement dangereux pour la santé.

« Cette substance est soupçonnée d'être cancérigène, de causer des problèmes au niveau du foie et de contribuer à provoquer certaines maladies du sang », a noté M. Anderson.

Même si les spécialistes ne s'entendent pas sur la toxicité des chlorobenzènes, ils conviennent qu'il s'agit d'une substance qui n'est pas facilement biodégradable et qui, en raison de sa structure chimique, est très mobile, ce qui lui permet de « voyager » dans le sol, d'où un risque de contamination du réseau municipal d'approvisionnement en eau potable.



DES FUITES AU SOUS-SOL?
Injection de résine epoxy dans les FISSURES
Travaux effectués de l'intérieur

AKTON INJECTION INC.
Spécialistes en réparation de béton
Travail durant toute l'année
694-6622
875-9319 (MTL)
ESTIMATION GRATUITE

FINANCEMENT EXPLOSIF

**SUR ESCORT 86
TEMPO 86-87
RANGER 86-87**

| | | | |
|--------------|------|--------------|------|
| 12 à 24 MOIS | 2.2% | 37 à 48 MOIS | 6.6% |
| 25 à 36 MOIS | 4.4% | 49 à 60 MOIS | 8.8% |

OFFRE DURÉE LIMITÉE - MAXIMUM 10 000\$ en inventaire seulement. Sujet à approbation de crédit.

c'est en plein ça

le prix le service la satisfaction

Chomedey Ford

2455 Boul. Labelle - Laval 688-9200
(Au sud de l'Autoroute 440)

IMBATTABLE VENTE DE NOËL!

BAS PRIX GARANTIS AU CENTRE PHOTO & ELECTRONIQUE

50% DE RABAIS SUR VOS PHOTOS COULEUR

En retirant vos photos couleur à prix ordinaire vous recevrez un coupon valant 50% de rabais sur le développement photo de votre prochain film! Procédé C41 seulement. Film avec développement compris non éligible. Demandez plus de détails.

Rabais \$30
Console de Jeu vidéo (Nintendo)
Incroyables effets graphiques à 52 couleurs avec image réaliste à 3 dimensions! Comprend deux manettes de contrôle et un jeu Super Mario Bros. Nintendo en prime!

Console 148⁸⁸

RABAIS \$40
Zoom Image 35-200mm
Zoom grand-angle téléobjectif de qualité à optique traitée multi-couche pour de superbes portraits et photos d'action. Contrôle unique avec foyer macro pour d'incroyables gros-plans!

168⁸⁸ IMAGE

GE 7-4634
Radio-reveil AM FM de style moderne avec circuit de secours, alarme, sonnerie décalée et minuterie pour s'endormir au son de la musique.
18⁸⁸

Magnasonic MC 410
Radio-cassette AM FM compact avec micro incorporé.
34⁸⁸

SANYO Sanyo MGP 17
Lecteur de cassettes portable avec égalisateur à 3 fréquences et arrêt automatique. Ecouteurs compris.
44⁸⁸

LLOYD'S
Lloyd's V 381
Radio AM/FM stereo avec double cassette à copie rapide. Compatible avec les rubans métalliques. Puissance de 3W par canal.
88⁸⁸

YORX M2409 P
Récepteur AM FM stereo à 3 fréquences.
Double cassette à programmation rapide.
Tourne-disques rétrocible.
Haut parleurs de luxe.
168⁸⁸

Matsui X121
Téléphone moderne avec indicateur d'appel en attente, tonalité pulsion, composition multi-étapes et récomposition automatique ou dernier numéro.
MATSUI 34⁸⁸

TELEMAX CP 72
Téléphone moderne avec indicateur d'appel en attente, tonalité pulsion, composition multi-étapes et récomposition automatique ou dernier numéro.
TELEMAX 48⁸⁸

MINOLTA
Minolta Maxxum 7000
Appareil 35mm à système autofocus incorporé. Contrôle et transport du film motorisés, affichage complet de l'information et débrayage de l'automatisme. Obj. 50mm F/1.7.
448⁸⁸

Canon
Canon Snappy S
Appareil 35mm à mise-au-point pré-réglée, chargement, avance et rebobinage du film automatiques. Flash incorporé et étui compris. Disponible en noir et en rouge.
98⁸⁸

MINOLTA
Minolta Freedom II
Appareil 35mm à foyer automatique avec exposition programmée, flash à déclenchement automatique, chargement, avance et rebobinage du film motorisés. Accepte les films jusqu'à 1000 ASA.
158⁸⁸

YASHICA
Yashica T2
Appareil 35mm automatique et qualité avec mise au point et exposition automatiques, flash électronique incorporé, avance et rebobinage du film entièrement motorisés.
Objectif Carl Zeiss de qualité
198⁸⁸

Miracle Mart
CENTRE PHOTO & ELECTRONIQUE

Des ex-députés péquistes se cherchent encore un « défi »

Il y a un an, l'électorat québécois en éjectait 38 de l'Assemblée nationale



PAUL ROY

« J'ai eu beaucoup de difficulté à m'adapter: pendant neuf ans, on m'a dérangé sept jours par semaine et du jour au lendemain, on ne me dérangeait plus... » — Jacques Beauséjour, ex-député d'Iberville

Il y a un an aujourd'hui, 38 députés et ministres du Parti québécois étaient éjectés de l'Assemblée nationale. Une tornade libérale venait de balayer le Québec.

Elle emportait des vedettes: Bernard Landry (Laval-des-Rapides), Pauline Marois (La Peltrie), Guy Tardif (Crémazie), Jean-François Bertrand (Vanier)... Et des députés moins connus: Jacques Beauséjour (Iberville), Roland Dussault (Chateauguay), Marcel Gagnon (Champlain), Léonard Lévesque (Témiscouata)...

Dans les semaines qui ont suivi, les premiers ex-députés ont commencé à atterrir. Une dizaine dans la fonction publique et l'enseignement, leur congé sans solde en main. D'autres ont retrouvé un commerce, une pharmacie, une étude de droit.

Quelques-uns sont partis en affaires, sont devenus chargés de cours, animateurs de radio, ont profité de leur « allocation de transition » (entre quatre et douze mois de salaire selon le nombre d'années passées à l'Assemblée nationale) pour se payer des vacances, retourner aux études ou prendre leur retraite. Quelques-uns se cherchent toujours un « défi »... ou, plus prosaïquement, un emploi.

Retour à la terre

Réal Rancourt, lui, est retourné sur sa ferme laitière du canton d'Ascot, près de Lennoxville, en Estrie. Le matin où LA PRESSE

Marcel Léger: « À 80 heures par semaine, je me repose. J'étais habitué à 100 heures... (!) »

lui a rendu visite, l'ex-député de Saint-François et vice-président de l'Assemblée nationale s'était levé à 5 h pour traire ses vaches. Sa femme, Simone, achevait de faire de la saucisse maison.

« Ça n'a pas été facile de recommencer, admet-il. L'agriculture, c'est exigeant. En neuf ans à l'Assemblée nationale, tu perds beaucoup de capacité physique ».

Pour un agriculteur qui veut conserver sa ferme, devenir député ça veut dire embaucher de la main-d'oeuvre, acheter une deuxième Volvo et, inévitablement, subir des pertes.

« Sur le plan économique, c'est échanger quatre 25\$ pour 31\$, explique-t-il.

D'autant plus qu'après le 15 novembre 76, Simone Rancourt a dû abandonner son emploi d'infirmière à l'hôpital de Sherbrooke pour superviser les travaux de la ferme.

L'été 77, son premier à la tête de l'entreprise, a été affolant: les députés avaient été retenus à Québec jusqu'au 28 août par l'adoption de la Loi 101.

« Je manquais d'expérience, je n'avais pas le tour avec les em-



PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE

Trois mois après la défaite, Marcel Léger avait écrit un livre et il avait fondé la maison de sondage Léger et Léger avec son fils Jean-Marc. En plus, il donnait des charges de cours à l'UQAM et dans deux cégeps.

ployés... et la machinerie qui brisait! Cet été-là, j'ai ressenti un grand vide, une grande tristesse. Quand mon mari est revenu, il n'avait pas pris un brin de soleil de l'été, il était tellement blême! Nous, on avait fini les foins ».

Recul, repos, réflexion...

Aussi prévisible qu'elle était, la défaite du 2 décembre 85 a été durement ressentie par plusieurs. Elle fut cependant pour certains l'occasion de partir. Ou de faire une pause.

Le député « rocker » de Rouyn-Noranda, Gilles Baril, 29 ans, a choisi de partir: Guatemala, Pérou, Equateur, Colombie... Il n'est rentré au pays qu'en octobre. Depuis, il anime « Les humeurs de Gilles Baril », à CKLM, et vend des articles à la pige à diverses publications.

Jean-François Bertrand aussi a voyagé. L'ex-ministre des Communications a passé une partie de l'été en voyage de noces en Europe. Mais il s'est surtout reposé.

« Je me suis donné neuf mois pour ce que j'appelle mes trois R: recul, repos, réflexion », dit-il.

L'ex-ministre de 40 ans affirme cependant que ce ne sont pas les offres d'emploi qui ont manqué durant cette période. « Ma première offre, je l'ai reçue le soir même de la défaite, le 2 décembre, à l'Auberge des gouverneurs de Québec. J'ai dit à mon interlocuteur qu'il allait vite en affaires... »

L'offre venait du directeur des programmes de la station CHRC

de Québec. M. Bertrand y a réfléchi. Et neuf mois plus tard, le 1^{er} septembre, il commençait à donner « L'heure juste » cinq jours par semaine à l'antenne de CHRC.

La même semaine, il débutait des charges de cours à l'université

Rodrigue Biron: « Je me donne quelques mois pour trouver un défi emballant, une troisième carrière ».

Laval, à Québec, et à l'ENAP (l'École nationale d'administration publique), à Trois-Rivières. Il devait toutefois les abandonner après seulement quelques semaines.

« Je me suis demandé si c'était absolument nécessaire de recommencer à travailler 12 heures par jour comme je le faisais depuis 15 ans. Pendant neuf mois, j'avais adopté un certain rythme, je m'étais habitué à consacrer un peu de temps au sport, à la culture... je ne voulais pas renoncer à ça ».

100 heures!

Marcel Léger, lui, n'a pas voulu réduire la cadence. Député de La-

fontaine depuis 1970, organisateur du parti, ministre du Tourisme au moment de l'élection, il s'est remis à l'oeuvre au lendemain de la défaite.

Trois mois plus tard, il avait écrit un livre: « Le Parti québécois, ce n'était qu'un début ». Et il avait fondé la maison de sondage Léger et Léger avec son fils Jean-Marc, un spécialiste en économétrie de 26 ans. En plus, il donnait des charges de cours à l'UQAM et dans deux cégeps.

Le mois dernier, il acceptait le poste de directeur général à temps plein de l'Association des sourds du Québec. Et en janvier, il donnera un cours à l'université Concordia.

« À 80 heures par semaine, je me repose, dit-il. J'étais habitué à 100 heures... (!) »

Jérôme Proulx (Saint-Jean) a trouvé le retour à la « vie civile » plus ardu. « Je me cherche un emploi, dit-il. Mais à 56 ans, c'est plus compliqué... je regarde dans LA PRESSE ».

Avant de se lancer en politique (avec l'unioniste Daniel Johnson, en 66), le député Proulx, dont quatre des six enfants sont encore à la maison, avait enseigné la littérature au Collège militaire de Saint-Jean: « Je me souviens de mon dernier cours, j'avais parlé de Blaise Pascal ».

Battu en 70, il avait enseigné au cégep de Saint-Jean jusqu'en 76. Comme les autres députés qui ont complété plus d'un mandat, M. Proulx a eu droit à une année de salaire de député (environ \$40 000). Et ses 13 années de vie politique lui permettent de toucher une pension de \$23 000 par an.

« Ça paie l'épicerie, dit-il. Je ne suis pas dans la rue, juste sur le trottoir (rires)... »

Mais le député n'a pas perdu qu'un salaire le 2 décembre dernier. Il a perdu un mode de vie, des contacts enrichissants, le sentiment d'être au coeur de l'action.

— Nostalgique?

— Extrêmement! Je trouvais la vie parlementaire excitante. On avait une belle équipe, on réalisait des choses, on faisait des lois, on avançait.

Alcool, cigarettes, stress

Pour Marcel Gagnon (Champlain), la défaite a été salubre: « Durant mes neuf ans comme député, je me suis donné à 100 p. cent. Et j'étais en train de miner ma santé: tremblements, stress, un peu trop d'alcool, jusqu'à 40 cigarettes par jour... le 13 février j'ai arrêté de fumer. Je me suis presque refait une jeunesse ».

Avant d'être attiré par la politique, en 76, M. Gagnon était agriculteur. Et il était impliqué dans le syndicalisme agricole. Il a vendu sa ferme avicole après son premier mandat.

« Je perdais de l'argent parce que je n'étais pas assez présent. Et quand je prenais une heure pour m'occuper de mes affaires, j'avais l'impression de la voler à mes électeurs ».

Le député de 50 ans n'a pas encore recommencé à travailler. Mais il vient de terminer un cours en valeurs mobilières. « En janvier, si tout va bien, je vais être reparti dans une autre carrière ».

Purgatoire

Quelques députés interrogés ont signalé que leur deuxième mandat avait été plus ardu que leur premier. Et certains ont même admis qu'une partie de la population ne les avait pas en odeur de sainteté après le 2 décembre.

« Enseigner au secondaire aurait été difficile, a dit un député. D'autant plus que les professeurs n'avaient pas aimé les lois qu'on avait passées. Et les premiers mois, à Québec, les fonctionnaires faisaient tout pour nous éviter, allant même jusqu'à changer de restaurant. Il faut dire qu'en arrivant au pouvoir, les libéraux n'y sont pas allés de main morte dans le coupage de têtes. Il existait un véritable sentiment de panique dans certains secteurs de la fonction publique ».

L'ex-ministre Guy Tardif (Transports) parle d'un purgatoire par lequel il a fallu passer. Il dit avoir constaté l'existence de ce purgatoire après avoir ouvert un bureau de consultant en transport.

« Les gens voulaient s'assurer qu'on était aseptique, ils se demandaient si d'autres clients allaient bien voir ça qu'ils fassent affaires avec nous. Mais, dit-il, cette dimension-là est moins pré-

L'ex-député de Saint-François et vice-président de l'Assemblée nationale, Réal Rancourt, est retourné sur sa ferme de Lennoxville, en Estrie: « En neuf ans, tu perds beaucoup de capacité physique... »

PHOTO MICHEL GRAVEL, LA PRESSE

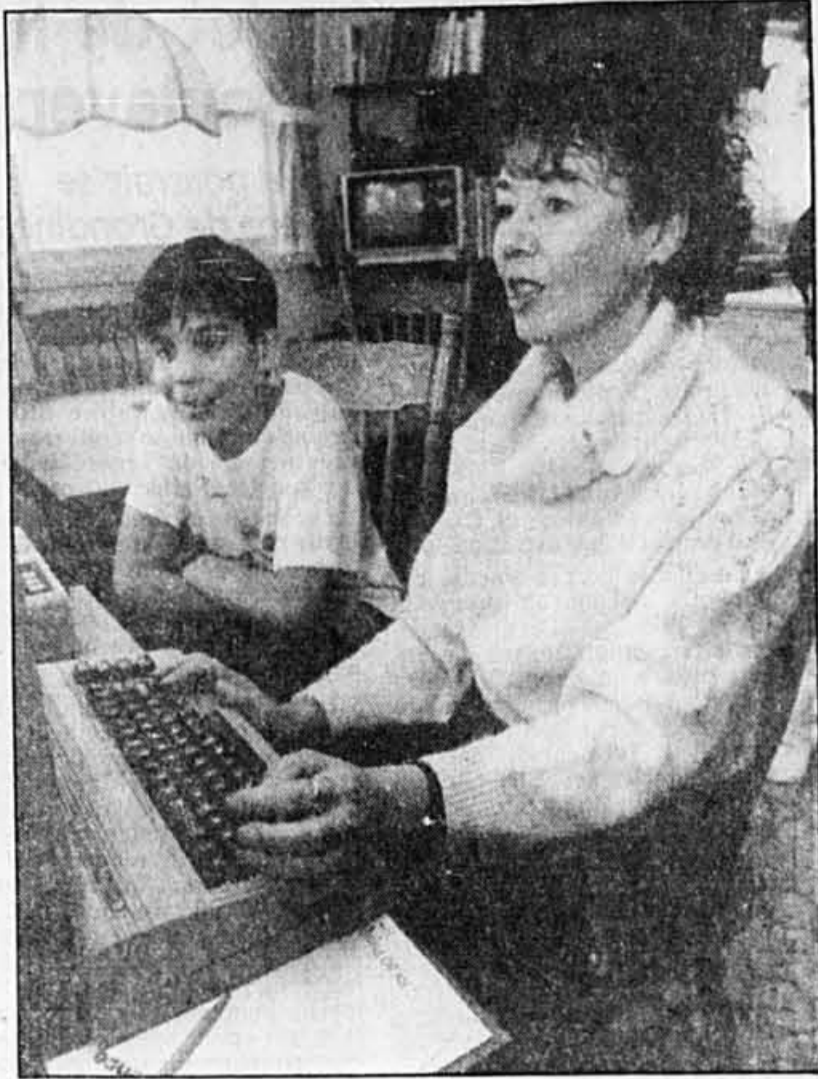


PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE

Francine Lalonde, ex-ministre déléguée à la Condition féminine, avec son fils Julien, 10 ans, « un de mes trois enfants extraordinaires », dans leur bungalow de Laval.

sente aujourd'hui que lors des premiers six mois ».

Après un an, M. Tardif, qui est également professeur de criminologie à l'Université de Montréal, avoue qu'il cherche encore le « gros dossier » qui va l'emballer.

Idem pour son collègue Rodrigue Biron (Industrie et Commerce): « Je fais partie de conseils

Guy Tardif: « Les gens voulaient s'assurer qu'on était aseptique »

d'administration de plusieurs entreprises québécoises et j'ai accepté certains contrats d'aide au financement et à la fusion d'entreprises. Mais je n'ai pas d'emploi steady à proprement parler. Je me donne quelques mois pour trouver un défi emballant, une troisième carrière ».

Pauline Marois non plus n'a pas de job steady. Mais l'ex-minis-

tre de l'Emploi et de la Sécurité du revenu a quatre enfants « de belle humeur, donc turbulents », selon ses propres mots. Ce qui ne l'empêche pas de s'occuper activement d'organismes comme Amnistie internationale, de donner des conférences à travers le Québec, de participer à des colloques, rencontrer des groupes de femmes, de voyager et d'être très active au sein du Parti québécois.

Changer la société...

Plusieurs ex-députés et ministres interrogés ont dit que oui, il referait de la politique si la conjoncture s'y prêtait. Francine Lalonde, qui fut quelques mois ministre déléguée à la Condition féminine sans toutefois réussir à se faire élire députée, a été plus catégorique.

L'ex-syndicaliste est maintenant chargée de cours à temps plein à l'UQAM et aux HEC. Du cheap labor, admet-elle, mais qui lui permet un contact privilégié avec des étudiants et l'occasion d'approfondir sa réflexion.

Songe-t-elle à refaire de la politique? « Bien sûr! Quand on veut changer la société... »

Ce qu'ils sont devenus

- **Baril Gilles** (Rouyn-Noranda), grand voyageur, journaliste pigiste et animateur de radio;
- Beaudoin Louise** (nommée ministre sans avoir été élue députée), lobbyiste pour la société Canadair, à Paris;
- Baumier Yves** (Nicolet), a repris un poste de professionnel à l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- Beauséjour Jacques** (Iberville), frère de Sainte-Croix, il poursuit des études en théologie et fait partie de groupes de prière;
- Bertrand Jean-François** (Vanier), animateur d'une émission d'affaires publiques à la station CHRC de Québec;
- Biron Rodrigue** (Lotbinière), membre de conseils d'administration et consultant en financement et fusion d'entreprises;
- Blouin René** (Roussseau), directeur de cabinet du leader de l'opposition à l'Assemblée nationale, Guy Chevrette;
- Bordeleau Jean-Paul** (Abitibi-Est), employé au service d'évaluation de la municipalité de Val d'Or;
- Brouillette Raymond** (Chauveau), a repris son poste de professeur de philosophie à l'université Laval;
- Champagne Jean-Paul** (Mille-Isle), est devenu conseiller en informatique;
- Clair Michel** (Drummond), est devenu directeur de cabinet du chef de l'opposition Pierre-Marc Johnson;
- Dean Robert** (Prévost), a repris son poste de syndicaliste avec les Travailleurs unis de l'automobile (TUA);
- Denis Lise** (nommée ministre sans avoir été élue députée), a repris son poste de directrice générale de l'Association des centres de services sociaux;
- Dupré Maurice** (Saint-Hyacinthe), est retourné à son poste à Travail Québec;
- Dussault Roland** (Chateauguay), a repris un poste d'enseignant;
- Falhu Elie** (Groulx), s'est lancé en affaires;
- Fréchette Reynald** (Sherbrooke), est retourné à la pratique du droit;
- Gagnon Marcel** (Champlain), veut entreprendre une carrière dans le courtage immobilier;
- Guay Richard** (Taschereau), conseiller en communications;
- Lachance Claude** (Bellechasse), est retourné à l'enseignement;
- Lachapelle Huguette** (Dorion), est retourné à la fonction publique;
- Lalonde Francine** (avait démissionné de son poste de ministre et n'était pas député au moment de l'élection), chargée de cours à l'UQAM et aux HEC;
- Landry Bernard** (Laval-des-Rapides), enseigne à l'UQAM, anime une émission hebdomadaire au réseau de télévision Pathonic, agit comme consultant pour différentes entreprises et s'apprête à publier un livre sur le libre-échange;
- Leblanc Jacques** (Montmagny), retraité à 62 ans;
- Leduc Michel** (Laval), employé du Centre éducatif et culturel;
- Léger Marcel** (Lafontaine), auteur de « Le Parti québécois ce n'était qu'un début », co-proprétaire de la firme de sondages Léger et Léger, chargé de cours, directeur général de l'Association des sourds du Québec;
- Lemay Henri** (Gaspé), est retourné à un poste de directeur d'école;
- Lévesque Léonard** (Kamouraska-Témiscouata), pré-retraité à 51 ans;
- Marcoux Alain** (Rimouski), est devenu directeur général du Parti québécois;
- Marois Pauline** (La Peltrie), s'occupe de ses quatre enfants, donne des conférences, reste très active au sein du PQ;
- Marquis Léopold** (Matapédia), est redevenu cadre d'une commission scolaire;
- Martel Maurice** (Richelieu), pharmacien;
- Ouellette Adrien** (Beauce-Nord), est retourné à l'enseignement;
- Payne David** (Vachon), est devenu directeur du développement international pour la firme CGI de conseil en informatique et en gestion, voyage à travers le monde;
- Proulx Jérôme** (Saint-Jean), toujours à la recherche d'un emploi;
- Rancourt Réal** (Saint-François), est retourné à l'agriculture;
- Rodrigue Jean-Guy** (Vimont), est retourné à son poste d'ingénieur à Hydro-Québec;
- Tardif Guy** (Crémazie), est retourné enseigner la criminologie à l'Université de Montréal et devenu consultant en transport;
- Tremblay Luc** (Chambly), a repris en main un commerce de bouillons.

LES MEILLEURS PRIX



POUR NOËL EN PLUS 2000 DINDES GRATUITES

Avec tout achat de \$400, ou plus vous recevrez une dinde «DIND-O-JUS» de Flamingo (8 à 13 livres chacune). Plus de 2000 dindes seront données durant cette promotion. Joyeux Noël à tous de la part des employés de J.M SAUCIER.
* Limite: une dinde par client

TÉLÉCOULEUR



14" Télécouleur 20" Télécouleur
\$199⁹⁹ \$288⁹⁹

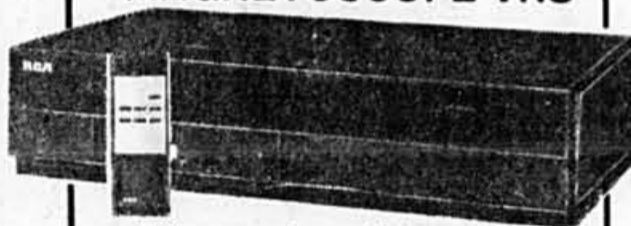
HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

TÉLÉCOULEUR 20"



Modèle MT-2530
• Tube Luminar
• Affichage canal / volume sur l'écran
• Convertisseur intégré pour câble
ETAIT \$499.99 **POUR \$399⁹⁹** RABAIS \$100⁰⁰

RCA MAGNÉSCOPE VHS



• Télécommande sans fil à fonctions multiples
• Syntonisateur électronique à multi-bandes
• Rembobinage automatique
QUANTITÉ: 10 **\$388⁹⁹**

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

MAGNÉSCOPE VHS PORTATIF



• Télécommande sans fil
• Syntonisation électronique de 107 canaux
• Programmation 14 jours / 14 programmes
Était \$699.99 **\$499⁹⁹** RABAIS \$200⁰⁰

FOUR À MICRO-ONDES



• 0.6 pi. cu.
• Puissance de 500 watts
• Minuterie 15 minutes
\$177⁹⁹

Panasonic FOUR À MICRO-ONDES



Modèle NE-6670
• Capacité 600 watts
• 1 pi. cu.
• Dégivrage
• Niveaux de puissance variables
\$299⁹⁹

Hotpoint FOUR MICRO-ONDES COUNTER SAVER II



Modèle RVM-415
• 5 niveaux de puissance, dégivrage préprogrammé
• Mémoire à 2 temps, 3 réglages
• Système de montage de luxe sous l'armoire
\$369⁹⁹

LITTON MOFFAT FOUR MICRO-ONDES À RÔTISSERIE



• Cuisson micro-ondes / cuisson / rôtissage / grill.
• Cuisson automatique «Word Prompt»
• Sonde thermique
• 10 niveaux de puissance, 700 watts
RABAIS \$100⁰⁰ **\$499⁹⁹**

RCA TÉLÉCOULEUR



• Télécommande
• Affichage sur écran XL-100
• Convertisseur 122 canaux
• Ébénisterie style contemporain
EPARGNEZ \$100 **\$699⁹⁹**

RCA MONITEUR COULEUR



Modèle GKR-772
• Télécommande 26 fonctions
• Prise audio / vidéo
• Syntonisation électronique 105 canaux
• Affichage à l'écran
Était \$949.99 **\$749⁹⁹** EPARGNEZ \$200⁰⁰

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS



• Syntonisation électronique
• 105 canaux
• Tube-image en ligne
• Cabinet style contemporain
• Modèle TS-2215.
Quantité: 10 **\$699⁹⁹**

Quasar TÉLÉCOULEUR 26"



• Tube-image «DynaColor Plus»
• Télécommande Compu-matic
• Compatible pour le câble, 128 canaux
• Contrôle des couleurs automatique
• Modèle YTV-9811
\$749⁹⁹

RCA CAMCORDER «PROWONDER»



• Enregistrement VHS-HQ
• Objectif électronique
• Lentille F1.2, Focus Macro, objectif électronique
• Balance des blancs automatique
• Sensibilité 7 lux
• Modèle CWR-200
Était \$1599.99 **\$1399⁹⁹** EPARGNEZ \$200⁰⁰

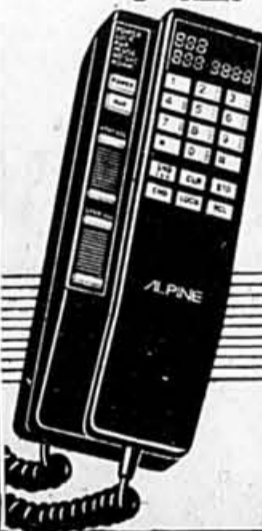
Quasar CAMÉRA CAMCORDER VM-10K



• Sensibilité 10 lux
• Enregistrement 2 heures 40 minutes
• Auto-focus, Zoom 6:1
FORMAT VHS
Était \$1599.99 **\$1499⁹⁹** EPARGNEZ \$100⁰⁰

ALPINE

Pourquoi louer, quand vous pouvez acheter?



«Garder la touche avec TÉLÉPHONE CELLULAIRE»
Aux innombrables caractéristiques dont:
• Vérification du numéro composé, grâce à l'affichage numérique.
• Composition du numéro sans avoir à décrocher le récepteur.
• «MUTE» permet d'écouter la conversation sans que l'interlocuteur ne puisse vous entendre.
• Clavier numérique à multiples mémoires instantanées.
• 40 mémoires disponibles avec possibilités de 16 chiffres chacune.
• Protection électronique grâce à un code secret.
• L'appareil est mis hors service temporairement à votre discrétion.
• Indicateur auxiliaire: permet de brancher les phares ou le claxon pour aviser d'une réception d'appel.
• Contrôle du volume séparé du haut-parleur et du récepteur.
• Le haut-parleur extérieur permet d'entendre le processus d'appel.
• Récomposition automatique du dernier numéro.
• Composition «Touch Tone».
• Rappel des numéros en mémoire avec une combinaison de 3 chiffres seulement.
• En option, opération «main libre» permet la conversation sans décrocher le récepteur.
• Modèle 9500, installation incluse.

\$149⁹⁹

PAR MOIS x 12 MOIS VERSEMENT COMPTANT \$380⁰⁰
PRIX SAUCIER \$1999⁹⁹



Bell Cellulaire



«LA TRANQUILLITÉ AU FOYER»
J.M. SAUCIER vous offre la tranquillité au foyer grâce à sa garantie de 80 mois pouvant couvrir les pièces, la main-d'œuvre et le service à domicile moyennant un léger supplément.

J.m.

SAUCIER

GRATUIT \$1000 DE LOCATION DE FILMS

Une valeur de \$100 à \$1000 applicable sur la location de films de notre club vidéo à l'achat d'un vidéo et / ou d'un téléviseur de \$500 et plus.
PLUS DE 3,000 FILMS VHS FRAIS D'INSCRIPTION \$20.

\$500

ÉCHANGE VIDÉO

À l'achat d'un vidéo neuf, recevez jusqu'à \$500 pour votre vieux vidéo en état de fonctionner. Le vidéo doit être vérifié auparavant.

SERVICE 5 ÉTOILES

- Une équipe de techniciens diplômés.
- Un équipement de contrôle ultra-moderne dépassant les normes.
- Un service autorisé sur garantie des plus grandes marques.
- Réparation sur appareils hors garantie
- Flotte de camions pour service à domicile.

MONTRÉAL
10090, St-Laurent
389-3541

ST-LÉONARD
6860 est, Jean-Talon
251-0600

POINTE-CLAIRE
971 nord, St-Jean
694-9180

LONGUEUIL
2904, chemin Chambly
651-0070

SHERBROOKE
2400 ouest, King
563-9191

DRUMMONDVILLE
740 ouest, boul. St-Joseph
474-2727

NEPEAN (MAINTENANT OUVERT)
780 Baseline Road coin Fisher Fisher Heights Plaza
727-0159

VANIER (MAINTENANT OUVERT)
522, Montréal Road / St-Laurent
744-7890

MAINTENANT OUVERT
GATINEAU
1100 ouest, boul. Maloney
561-8911

REPÈRE

Irangate : révélations et chimères

Dans l'orgie de révélations à laquelle on assiste depuis que le petit magazine beryouthin *Al-Shiraa* fit sauter il y a un mois les écluses du secret autour des ventes d'armes US à l'Iran, il y a autant d'efforts sincères dans les médias de cerner la vérité que, de la part de pouvoirs politiques embarrassés, sinon menacés à terme, de ballons d'essai, voire de manoeuvres de diversion et de tentatives de désinformation.

Le géant, dans cette dernière catégorie, est de loin la thèse voulant que l'équipe du président Ronald Reagan ait réussi « l'union stratégique » d'Israël, de l'Arabie saoudite et de l'Iran dans sa croisade anti-soviétique lancée dès 1981.

Cette thèse, qui ressortit au miracle, répond mal à la question de savoir pourquoi Teheran a choisi de vendre la meche et de provoquer aux États-Unis la plus grave crise intérieure depuis le Watergate. Car c'est le président du Parlement iranien, Hachemi Rafsanjani, qui a lui-même accredité la bombe d'*Al-Shiraa* en dévoilant les visites de Robert McFarlane en Iran.

Dans cette même catégorie figurent les nouvelles insistantes à propos du rôle d'Israël et de l'Arabie saoudite dans l'Irangate, le premier étant présenté comme « le véritable instigateur » du projet de trafic d'armes vers l'Iran, et le second comme un allié reconnaissant pour les Awacs US et soucieux d'augmenter son capital politique auprès de Washington.

Au moment où s'écroule le château de cartes du Reaganland, il y en a ainsi qui cherchent refuge dans la politique-fiction. Car c'est vite oublier, d'une part, la ferveur anti-israélienne de l'Iran khomeiniste et, d'autre part, la peur que l'intégrisme militant des mollahs iraniens inspire aux royaumes pétroliers arabes, qui ne furent pas étrangers à la fatidique initiative irakienne du 22 septembre 1980 d'envahir l'Iran.

Par ailleurs, le milliardaire saoudien Adnan Khashoggi ne peut être nécessairement assimilé au régime wahhabite de Ryad, même s'il en va tout autrement du milliardaire israélien Yaacov Nimrodi, qui fut pendant 15 ans attaché militaire d'Israël à Teheran durant l'ancien régime du chah.

Israël entretenait alors d'amples relations avec l'Iran, et les royaumes saoudite et pahlévi collaboraient étroitement entre eux pour écraser, avec la bénédiction US, tant les mouvements autonomistes en Erythrie et au Kurdistan que les veilles socialistes et laïcistes des tribus rebelles du Yémen du Sud et du Dhofar omanais.

La vérité, c'est peut-être, comme le suggère Max Holland, du magazine *Nation*, que la superpuissance américaine, menant le jeu, ait arrêté certaines conclusions des 100 premiers jours de l'administration Reagan, en 1981 : a) on ne peut se fier à la bureaucratie washingtonienne pour réaliser la « Révolution reaganiste » ; b) le Congrès, qui contrôle le budget, fait obstacle à la guerre anti-sandiniste au Nicaragua, et il faut trouver d'autres sources de financement aux *contras* ; c) quelle meilleure source de revenus, pour une administration décidée à faire du complexe militaro-industriel le moteur de l'économie, que cette guerre du Golfe entre l'Iran et l'Irak ?

L'administration Reagan « privatisait » ainsi des pans entiers de la politique étrangère des États-Unis, comme autre chose d'ailleurs. Elle violait des principes explicites de sa propre diplomatie, d'où le désarroi chez les alliés. Elle contournait les prérogatives budgétaires du Congrès pour financer un pouvoir parallèle menant une guerre privée du sous-sol de la Maison-Blanche. Et des centaines de millions de dollars ont été détournés dans ce que l'ex-président iranien Bani-Sadr appelle « une multinationale de la corruption ». Toute la crise est là. Infiniment plus grave que le Watergate. **JOONEED KHAN**

Reagan : oui à un procureur spécial

Sa popularité est en chute libre alors que le Congrès poursuit ses propres enquêtes

AFP, AP, UPI et Reuter Washington

Pressé par ses propres amis et conseillers de prendre très au sérieux la menace que l'Irangate représente pour sa présidence, M. Ronald Reagan a promis hier d'« étaler tous les faits » relatifs au scandale et indiqué qu'il se rallierait à la désignation d'un procureur spécial pour mener l'enquête.

Le secrétaire à la Justice Ed Meese poursuivait entre-temps l'enquête criminelle sur le scandale, enquête dont le Congrès se méfie car M. Meese est soupçonné d'être mêlé au scandale.

Au Capitole, la Commission sénatoriale des Renseignements tenait à huis clos six heures d'audience durant laquelle l'ancien conseiller de sécurité nationale de la Maison-Blanche, Robert McFarlane, témoignait pour la première fois sous serment.

Le président a fait sa déclaration en présentant aux médias, hier matin, les trois « Sages » qu'il a désignés pour examiner le fonctionnement du Conseil national de sécurité (CNS) et recommander des améliorations. À ce sujet, il a annoncé avoir ordonné au CNS de cesser toute opération diplomatique, militaire ou de renseignement jusqu'à la fin de l'enquête des « Sages ».

C'est du CNS, opérant depuis le sous-sol de la Maison-Blanche,

qu'est parti le projet de vendre secrètement des armes à l'Iran, projet que M. Reagan assume pleinement, et le détournement d'une partie des profits ainsi réalisés pour financer les *contras* du Nicaragua, détournement dont il dit avoir tout ignoré et qu'il affirme réprover.

Répétant qu'il « ignorait tout » du transfert vers les *contras* de fonds provenant des ventes d'armes à l'Iran, M. Reagan a rappelé hier qu'il avait congédié le colonel Oliver North et accepté la démission du vice-amiral John Poindexter, directeur du CNS et patron de North, dès qu'il en fut informé la semaine dernière.

Les « Sages », en l'occurrence l'ancien sénateur républicain John Tower, le général Brent Scowcroft, ancien directeur du CNS, et l'ancien sénateur démocrate Edmund Muskie, n'ont pas le pouvoir d'assigner de témoins à comparaître et ils ont précisé que leur enquête ne porterait que sur le fonctionnement du CNS, non pas sur les aspects criminels du scandale.

Les yeux se tournent donc vers le Congrès, où les républicains réclament la convocation d'une session spéciale dès cette semaine pour désigner une Commission d'enquête bipartite. Les démocrates s'y opposent, disant ne pas vouloir « créer un climat d'hysté-

rie », mais exigent la nomination d'un procureur spécial. Quoi qu'il en soit, une dizaine de commissions de la Chambre et du Sénat projettent de mener leur propre enquête.

Les avertissements des amis de M. Reagan à propos des menaces qui pèsent désormais sur sa présidence étaient étayés hier par les résultats de deux sondages indiquant une chute spectaculaire de la popularité du président.

Selon un sondage Harris, effectué entre les 21 et 24 novembre, soit avant que soit connu le détournement de fonds au profit des *contras*, la cote de M. Reagan est tombée de 66 p. cent le 1er novembre à 43 p. cent trois semaines plus tard. Par ailleurs, deux tiers des 1 200 personnes interrogées estiment que les ventes d'armes à l'Iran constituent sa « plus grave erreur ».

Un autre sondage, effectué dimanche par le *New York Times* et le réseau CBS, indique que 75 p. cent des Américains sont opposés aux ventes d'armes à l'Iran et 58 p. cent sont contre l'aide aux *contras*, que 54 p. cent rejettent la politique étrangère du président, que 53 p. cent pensent que M. Reagan sait tout, que 69 p. cent pensent qu'il y a *cover-up* (camouflage des faits) et que 57 p. cent estiment que l'Irangate est aussi grave que le Watergate.



Les trois « Sages » affrontant les médias hier à la Maison-Blanche : de gauche à droite, le général Brent Scowcroft, l'ancien sénateur républicain John Tower et l'ancien sénateur démocrate Edmund Muskie. M. Tower présidera la commission chargée par M. Reagan d'examiner le rôle du Conseil national de sécurité et de proposer des mesures pour en améliorer l'efficacité. PHOTO UPI

Armes : l'Iran utiliserait la filière israélienne depuis 1980

Un contrat de \$135 millions US, affirment les Moudjaheddine

UPI et AFP WASHINGTON

L'Iran a acheté d'importantes quantités d'armes à des intermédiaires israéliens depuis 1980 et les États-Unis et l'Afrique du Sud ont participé à ces livraisons depuis au moins 1984, a affirmé hier le principal mouvement d'opposition iranien, les Moudjaheddine du peuple.

Ainsi, le marchand d'armes israélien Jacob Nemrodi a signé, le 24 juillet 1981, avec le ministère iranien de la Défense nationale, un contrat de livraisons d'armes d'une valeur de quelque \$134,8 millions US, incluant des missiles Lance et Hawk, a révélé un porte-parole de cette organisation, M. Ali Safavi, lors d'une conférence de presse à Washington.

L'aéroport de Francfort aurait en outre servi de plaque tournante ces dernières années pour une partie des livraisons d'armes et pièces détachées américaines à l'Iran, a ajouté M. Safavi. Selon lui, des avions israéliens auraient servi à transporter

une partie de ce matériel qui aurait été transféré dans des appareils iraniens sur l'aéroport de Francfort.

Citant des informations « tout à fait fiables recues de sources à l'intérieur du régime de (l'ayatollah) Khomeiny », M. Safavi a déclaré que la filière israélienne de ventes d'armes américaines à l'Iran a existé dès 1980 et « a continué depuis ».

Selon M. Safavi, trois compagnies israéliennes — El Al, Cal Cargo Airlines et Sun d'Or — ont participé à ces transferts d'armes. Il a ajouté qu'El Al a 10 vols par semaine sur New York et Chicago, et que « les avions embarquent (des armes) d'habitude dans ces villes et vont ensuite à Amsterdam et à Francfort ». Il a ajouté que « tout au long de la guerre (avec l'Irak) le régime Khomeiny a reçu toutes sortes d'armes et de pièces détachées d'une compagnie israélienne appelée Motorla, qui fournissait également le chah ».

Le matériel livré a notamment consisté en des pièces pour hélicoptères Bell, chasseurs-bombardiers F-4, F-5 et F-14, missiles Hawk, Sparrow et Sidewinder, a précisé M. Safavi.

Huit autres victimes au Punjab

Les affrontements entre sikhs et hindous s'étendent à New Delhi

UPI, AP, AFP et Reuter Chandigarh

Des séparatistes sikhs ont tué huit autres personnes, hier, dans l'État du Punjab, selon la police. De plus, les forces de l'ordre ont dû faire feu avec des balles de plastique à Chandigarh, capitale de l'État, pour disperser des émeutiers sikhs et hindous échauffés par le massacre, dimanche, de 22 hindous, passagers d'un autobus, abattus par des extrémistes sikhs. Le mouvement peu connu des Forces de libération du Khalistan a revendiqué l'attentat, hier.

Un nombre indéterminé de personnes ont été blessées au cours des violences d'hier et plus de 125 émeutiers ont été arrêtés.

Les troubles ont commencé lorsque les commerces et les boutiques ont fermé leurs portes dans presque tout le Punjab pour protester contre le massacre de dimanche, le plus sanglant en Inde de la part de sikhs depuis qu'ils ont décidé en 1981 de mener une lutte pour créer l'État indépendant du Khalistan au Punjab.

Les partis politiques ont lancé un appel à la grève pour aujourd'hui au Punjab et à New Delhi.

Les autorités ont publié un bilan révisé à la baisse du massacre de dimanche qui aurait fait 22 morts et non 24. Le nombre de blessés est de 8 et non de 13.

Les auteurs du massacre ont d'abord ordonné au chauffeur de l'autobus de conduire celui-ci et ses 56 passagers sur une route déserte. Ils ont ordonné aux hindous de descendre du véhicule, tuant ceux qui refusaient, a déclaré un responsable de la police. Les autres furent alignés et abattus à la mitrailleuse. Les meurtriers se sont échappés sur des motos.

Les agences rapportent qu'avant de tuer les hindous, les assassins les ont volés et les ont forcés à crier « Longue vie à Sakhira », faisant référence au leader sikh Sukhdev Singh Sakhira tués par une bande rivale sikhe en janvier dernier.

Les séparatistes ont encore frappé hier en tuant le chef du village de Rode à 100 milles à l'est de Chandigarh. Selon la police, ce dernier aurait témoigné contre des extrémistes sikhs.

À Dalatpur, à 135 milles au nord de Chandigarh, des sikhs armés ont assassiné un homme qu'ils soupçonnaient d'être un informateur de police. Aucun détail sur les autres victimes ne nous est parvenu.

À Jullundur, une foule d'hindous a arrêté un autobus et a fait sortir ses passagers pour ensuite incendier le véhicule. L'agence Press Trust of India rapporte également que des boutiques, des maisons et des véhicules ont été incendiés.

Dans la capitale New Delhi, la police a rapporté que 1 000 réfugiés hindous du Punjab se sont rassemblés dans le quartier de Nangloi vers 8h30 du matin et qu'ils ont paralysé la circulation, sortant les sikhs de leurs véhicules et des autobus pour les frapper et les lapider. La foule a également endommagé 18 autobus avec des cailloux.

Aucun des sikhs n'a été sérieusement blessé, selon la police, mais trois manifestants et des policiers ont été blessés. 25 manifestants ont été arrêtés.

Au coeur de New Delhi, la police a procédé à 2 000 arrestations de membres du parti d'opposition Bharatiya Janata au cours d'une marche de protestation. Environ 100 autres personnes ont été arrêtées au cours d'autres manifestations dans la capitale.

Les pays arabes pourraient réviser leurs relations avec Washington

AFP et Reuter TUNIS

La « position partisane » adoptée par les États-Unis dans ses livraisons d'armes à l'Iran est d'une « extrême gravité » et risque de conduire des États arabes à réviser leurs relations avec Washington, a déclaré hier à Tunis le secrétaire-général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi.

« Il est du droit de nos États de s'interroger sur la façon dont doivent évoluer leurs rapports avec les États-Unis compte tenu de la position partisane adoptée par Washington en ce qui concerne les deux conflits engageant l'avenir de la nation arabe : le conflit arabo-israélien et le conflit irano-irakien », a indiqué M. Klibi devant la 5e session du conseil des ministres arabes de l'Intérieur.

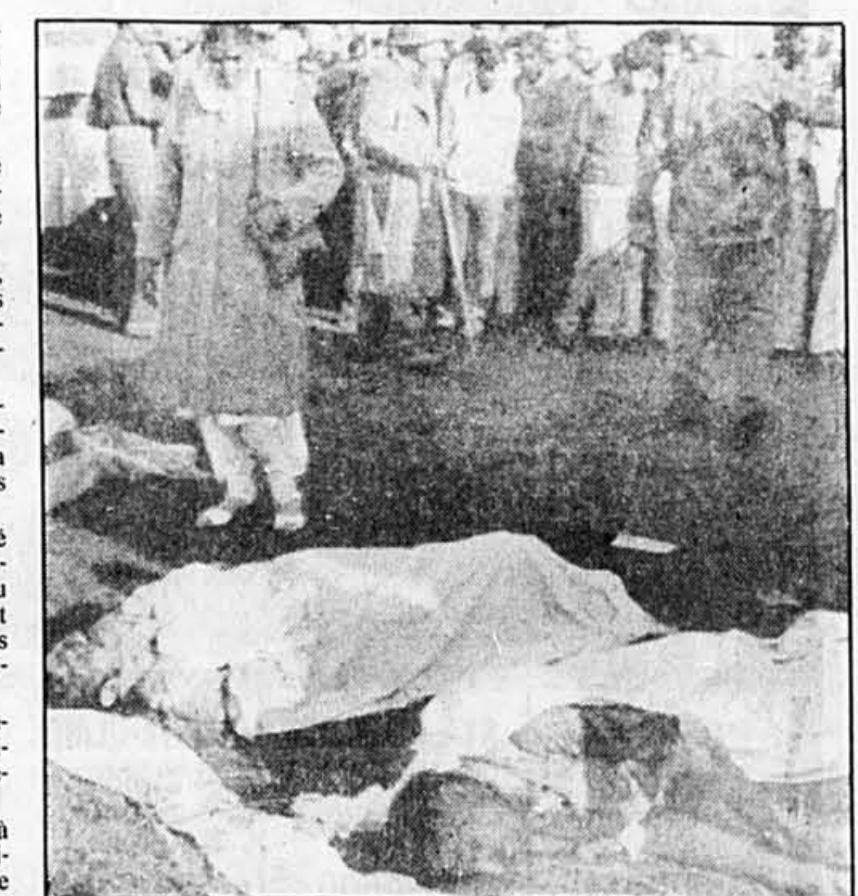
M. Klibi, qui estime que ces livraisons d'armes à Teheran permettent de prolonger le conflit irano-irakien en servant à la fois les desseins de l'Iran et d'Israël contre les pays arabes solidaires de l'Irak, a qualifié les relations américano-israélo-iraniennes de « surprenantes et regrettables ».

Le secrétaire-général de la Ligue arabe a en outre critiqué l'attitude, contradictoire selon lui, adoptée par les États-Unis envers l'Iran, d'une part, et la Syrie, de l'autre. Rappelant que ces deux pays sont accusés par Washington de terrorisme, il s'est demandé « comment on peut concilier les mesures américaines arrêtées contre Damas et les dispositions adoptées en faveur de Teheran ».

M. Klibi, qui a accusé Washington de « manquer à ses engagements », s'est aussi interrogé sur les raisons du refus de livraison d'armes « même défensives » par les États-Unis à des pays arabes « liés à eux par les rapports de coopération les plus étroits », alors que ces mêmes armes étaient envoyées depuis 1985 à Teheran.

Par ailleurs, l'Irak a appelé les « parties arabes » (la Syrie et la Libye) qui soutiennent l'Iran dans la guerre du Golfe à réviser leur position après la confirmation d'une « coopération militaire irano-israélo-américaine ».

Enfin, le ministre syrien des Affaires étrangères Farouk al-Shara, s'en est pris à Israël pour son rôle dans les ventes d'armes américaines à l'Iran, déclarant qu'Israël tentait ainsi de créer une barrière entre l'Iran et les pays arabes.



Deux des victimes des séparatistes sikhs, près de l'autobus qui les transportait.

RABAIS JUSQU'À 50%

DURANT LE SPECTACULAIRE SOLDE DE VÊTEMENTS MODE POUR FEMME

RABAIS 30%

**SUR LE PRIX ÉTIQUETÉ
DE TOUTES LES ROBES
À PRIX BUDGET
4 JOURS SEULEMENT!**

Variété de modèles, tailles et couleurs. La sélection varie selon le magasin. Prix ord. 19\$ à 49,99 N'attendez pas pour profiter d'un meilleur choix!

* 616/801, ROBES A PRIX BUDGET

RABAIS 30%

**NOTRE ENTIÈRE SÉLECTION
DE ROBES POUR FEMME
3 JOURS SEULEMENT!**

Une occasion inespérée de vous procurer les tous derniers modèles de robe pour les Fêtes. Variété de couleurs en imprimés jacquard, unis, tissus brillants et velours. Challis imprimés, tricotés, gabardines et sergés unis également disponibles dans le groupe. La sélection varie selon le magasin. Jeune femme 6 à 16. Petite 6 à 14. Grandes tailles 14 à 24. Prix ord. 75\$ à 150\$

307, ROBES

RABAIS 40%

**COORDONNÉS SPORT
TOUCAN COUNTRY**

Grand éventail de tenues automnales en sergé et denim, en couleurs qui incitent à l'aventure. 6 à 16 ou P. M. G. Tailles disparates. La sélection varie selon le magasin. 100% coton. Prix ord. 35\$ à 90\$ Venez vite!

VENTE

21\$ A 54\$

191, TENUES SPORT POUR FEMME

RABAIS JUSQU'À 50%

**BLOUSES ET PANTALONS
EN VELOURS CÔTELÉ
DE VARIATIONS**

Variété de modèles, tailles et couleurs. La sélection varie selon le magasin. Rabais sur les blouses. Prix ord. 14,99 à 24,99 Rabais 50% sur les pantalons côtelés. Prix ord. 19,99 à 24,99

VENTE

9.99 A 12.99 CH.

302, VARIATIONS À PRIX BUDGET

RABAIS 30%

**SUR LE PRIX ÉTIQUETÉ
DE TOUS LES COORDONNÉS
FOX POUR FEMME
4 JOURS SEULEMENT!**

Choisissez parmi une superbe sélection de chandails, pantalons, chemisiers, jupes et tenues en molleton dans un éventail de couleurs. P. M. G. Prix ord. 14,99 à 29,99

617, TENUES SPORT A PRIX BUDGET

ACHAT SPÉCIAL

Chemisiers Variations en couleurs pastel et tons vifs. Pour vous ou pour offrir, choisissez le modèle à volants en pur coton, chic satin, rayonne irisée brillante ou charmeuse. P. M. G.

SEULEMENT

29.99 CH.

302, VARIATIONS

RABAIS 31%

**PANTALONS BIANCA
DERNIER CRI**

Modèles en tweed ou à motifs mode en mélange de laine et d'acrylique. La sélection varie selon le magasin. Tailles variées. Prix ord. 43,99. Venez vite pour un plus grand choix!

VENTE

29.99 CH.

136/304, TENUES SPORT POUR JEUNE FEMME

RABAIS 50%

**TENUES SPORT
NIC POUR ELLE**

Une sélection fantastique de tenues sport et d'accessoires. Variété de modèles, tailles et couleurs. La sélection varie selon le magasin. Prix ord. 20\$ à 250\$ Ne manquez pas ce rabais!

303, TENUES SPORT

Pas disponible à Anjou

RABAIS 33%

**CUIR DE RENOM
POUR FEMME**

Parmi notre sélection, voyez des noms réputés tels que Pablo, Bagatelle, George Kiss et Roger Edwards. La sélection varie selon le magasin. Prix ord. 250\$ à 720\$

Centre-ville seulement

CHEZ SIMPSON
VOICI L'ÉVÈNEMENT
LE PLUS ATTENDU
DE LA SAISON!



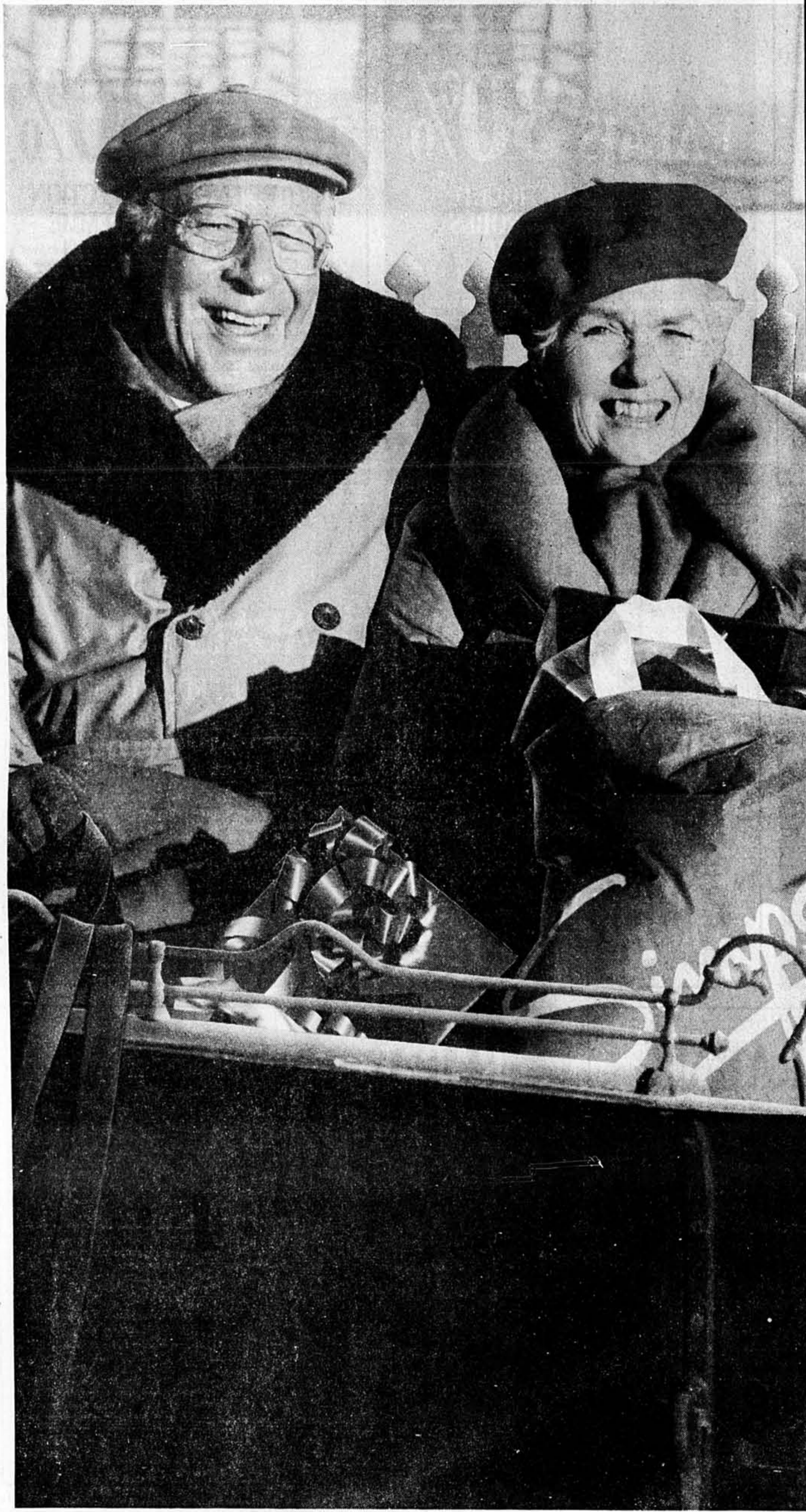
LE PETIT DÉJEUNER AVEC LE PÈRE NOËL! SAMEDI 6, 13, 20 DÉCEMBRE, à 8 h. Au menu nous vous offrons: Céréales, croissants, mufflets, danoises, jus, thé et café. UN SPECTACLE D'ANIMATION AVEC LE PÈRE NOËL et des prix de présence pour 3,49\$ seulement.

VOUS RAFFOLEREZ DE NOS RABAIS!

VEenez VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h Samedi - 9h à 17h

Quel que soit le moyen de transport que vous utiliserez pour vous rendre chez Simpson, vous raffolerez de nos rabais des Fêtes lors du



**JOUR
D'ÉCONOMIES
POUR LE 3^e ÂGE,
MERCREDI
LE 3 DÉCEMBRE**

**RABAIS
15%**

Sur presque tout* en magasin.
Incluant nos restaurants!

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, vous pouvez profiter d'un rabais de 15% sur presque tous vos achats. Vous n'avez qu'à présenter une preuve d'identité (carte de la CTCUM, certificat de naissance, permis de conduire, etc.) et faites vos emplettes mercredi le 3 décembre.

*Exceptions: Tabac et cigarettes, produits alimentaires, produits pharmaceutiques, produits de beauté, appareils Beaumark^{MD}, appareils ménagers et fours à micro-ondes, stéréos, téléviseurs, ordinateurs, jeux électroniques, électronique/vidéo, collection d'accessoires Gucci, bureau de poste, chèques-cadeaux et la plupart des services à la clientèle. Achat en magasin seulement.

Attelez le traîneau et rendez-vous demain pour la journée des économies du 3^e âge!

CHEZ SIMPSON
VOICI L'ÉVÈNEMENT
LE PLUS ATTENDU
DE LA SAISON!

LE PETIT DÉJEUNER AVEC LE PÈRE NOËL! SAMEDI 6, 13, 20 DÉCEMBRE, à 8 h. Au menu nous vous offrons: Céréales, croissants, mufflets, danoises, jus, thé et café. UN SPECTACLE D'ANIMATION AVEC LE PÈRE NOËL et des prix de présence pour 3,49\$ seulement.



VOUS RAFFOLEREZ DE NOTRE JOUR D'ÉCONOMIES POUR LE 3^e ÂGE

VEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.

Simpson